

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2025 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Juin 2026

Sommaire

Sommaire.....	i
Liste des tableaux	ii
Sigles et abréviations.....	viii
Résumé	xi
Introduction	14
I. Evolution de l'économie burkinabè en 2025.....	15
II. Performance 2025 et sur la période 2021-2025 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier 17	
II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale	18
II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire	36
L'axe s'opérationnalise à travers l'OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro- sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.	44
II.3. Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance	47
II.4. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale	149
III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation de la politique nationale de développement en 2025.....	158
III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif.....	158
III.2. Financement de la Politique nationale de développement	160
III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement	160
Conclusion.....	163
Table des matières.....	i

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'opérationnalisation ou création de services au profit des FDS	19
Tableau 2 : Situation des indicateurs des produits en lien avec la formation organisée au profit des FDS.....	20
Tableau 3 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'acquisition des équipements a.....	20
Tableau 4 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'acquisition des moyens roulants.....	21
Tableau 5 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le recrutement	22
Tableau 6 : Situation des indicateurs des produits en lien avec la mise à disposition d'agents	23
Tableau 7 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme	24
Tableau 8 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'amélioration de la participation des VDP dans la lutte contre le terrorisme	26
Tableau 9 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre sur la période 2021-2025	27
Tableau 10 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sur la période 2021-2025	28
Tableau 11 : Situation des indicateurs de produits de l'action sur la période 2021-2025 ...	29
Tableau 12 : Situation des indicateurs des produits en lien avec le soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et de sécurité.....	31
Tableau 13 : Situation des indicateurs de produits de l'action « Amélioration de la gestion du système pénitentiaire » sur la période 2021-2025.....	33
Tableau 14 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité sur la période 2021-2025	36
Tableau 15 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité sur la période 2021-2025	37
Tableau 16 : Situation des indicateurs de produits portant sur la continuité éducative sur la période 2021-2025	38
Tableau 17 : Situation des indicateurs de la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme sur la période 2021-2025	40
Tableau 18 : Situation des indicateurs en lien avec la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sur la période 2021-2025	41

Tableau 19 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme sur la période 2021-2025	42
Tableau 20 : Situation des indicateurs de produits des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'économie verte en rapport avec le soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme sur la période 2021-2025	42
Tableau 21 : Situation des indicateurs de l'action « prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation » sur la période 2021-2025	44
Tableau 22 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'action « prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation »	45
Tableau 23 : Situation des indicateurs de la modernisation et sécurisation des documents d'état civil sur la période 2021-2025	48
Tableau 24 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le renforcement de la supervision des activités politiques et associatives sur la période 2021-2025	51
Tableau 25 : Situation des indicateurs de l'amélioration du fonctionnement des juridictions sur la période 2021-2025	52
Tableau 26 : Situation des indicateurs de produits en lien avec « l'amélioration de l'accès à la justice » sur la période 2021-2025	53
Tableau 27 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le renforcement de l'indépendance de la justice sur la période 2021-2025	54
Tableau 28 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le renforcement de l'effectivité des droits humains sur la période 2021-2025	55
Tableau 29 : Situation des indicateurs de produits de la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique sur la période 2021-2025	58
Tableau 30 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la modernisation et la performance de l'Administration publique sur la période 2021-2025	60
Tableau 31 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la communication gouvernementale sur la période 2021-2025	62
Tableau 32 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI sur la période 2021-2025	63
Tableau 33 : Situation des indicateurs d'action en lien avec l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat sur la période 2021-2025	64
Tableau 34 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat sur la période 2021-2025	64
Tableau 35 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration du climat des affaires sur la période 2021-2025.	65
Tableau 36 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'assainissement du marché intérieur sur la période 2021-2025	67
Tableau 37 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'élaboration d'une nouvelle Etude nationale prospective sur la période 2021-2025	68

Tableau 38 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'optimisation de la mobilisation des ressources sur la période 2021-2025	70
Tableau 39 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le renforcement et élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso sur la période 2021-2025	71
Tableau 40 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la « consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales » sur la période 2021-2025..	72
Tableau 41 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso sur la période 2021-2025.....	73
Tableau 42 : Situation des indicateurs de produits de l'action « amélioration de la gestion des réfugiés et des apatrides » sur la période 2021-2025.....	74
Tableau 43 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'« informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement » sur la période 2021-2025.....	75
Tableau 44 : Situation des indicateurs de produits de l'action « réforme des textes régissant le foncier et la prévention des dérives en matière de construction et de foncier » sur la période 2021-2025	76
Tableau 45 : Situation des indicateurs de produits de la poursuite du développement des économies locales sur la période 2021-2025.....	77
Tableau 46 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales sur la période 2021-2025	80
Tableau 47 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'accroissement des ressources mobilisées au profit des CT sur la période 2021-2025	81
Tableau 48 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite des réformes en matière de santé sur la période 2021-2025	85
Tableau 49 : situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire sur la période 2021-2025	86
Tableau 50 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite des investissements en matière de santé sur la période 2021-2025	87
Tableau 51 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite de la réforme du système éducatif sur la période 2021-2025.....	89
Tableau 52 : Situation des indicateurs en lien avec la qualité et l'accès au système éducatif sur la période 2021-2025	91
Tableau 53 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la qualité et l'accès au système éducatif.....	92
Tableau 54 : Situation des produits de l'action « renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur » sur la période 2021-2025.....	94
Tableau 55 : Situation des produits relatifs à la réalisation/réhabilitation de cités universitaires.....	95

Tableau 56 : Situation des produits relatifs à la réalisation des bâtiments pédagogiques ...	96
Tableau 57 : Situation des indicateurs de produits relatifs à la construction de l'UV et des ENO	96
Tableau 58 : Situation des indicateurs de produits relatifs à la réalisation des restaurants universitaires.....	97
Tableau 59 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la recherche et de l'innovation sur la période 2021-2025	99
Tableau 60 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations	100
Tableau 61 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de l'employabilité des jeunes.....	104
Tableau 62 : Situation des indicateurs en lien avec l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement	106
Tableau 63 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'approvisionnement en eau potable sur la période 2021-2025	107
Tableau 64 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'assainissement et à l'amélioration du cadre de vie	108
Tableau 65 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'accès à l'énergie de qualité	109
Tableau 66 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'accès des ménages aux logements décents.....	110
Tableau 67 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau.....	113
Tableau 68 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité	114
Tableau 69 : Situation des indicateurs en lien avec l'amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales.....	116
Tableau 70 : Situation des indicateurs des produits de l'action « amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales »	117
Tableau 71 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations.....	118
Tableau 72 : Situation des indicateurs de produits de l'action « sécurisation foncière des aménagements et des exploitations » sur la période 2021-2025	119
Tableau 73 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la Stratégie nationale de la culture et du tourisme sur la période 2021-2025	121
Tableau 74 : Situation des indicateurs de produit de l'action « relance des travaux d'infrastructures industrielles » sur la période 2021-2025.....	122
Tableau 75 : Situation des indicateurs de produits de promotion de l'activité industrielle sur la période 2021-2025.....	123

Tableau 76 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat sur la période 2021-2025	124
Tableau 77 : Situation des indicateurs de produits en matière d'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme sur la période 2021-2025.....	128
Tableau 78 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives sur la période 2021-2025	129
Tableau 79 : Situation des indicateurs de produits de l'action « promotion du commerce intérieur » sur la période 2021-2025	131
Tableau 80 : Situation des indicateurs de produits de l'action « Amélioration des services de communication » sur la période 2021-2025.....	134
Tableau 81 : Situation des indicateurs en lien avec l'amélioration de services de transports routier, ferroviaire et aérien sur la période 2021-2025.....	135
Tableau 82 : Situation des indicateurs de produits de l'action « Amélioration de services de transports routier, ferroviaire et aérien » sur la période 2021-2025	136
Tableau 83 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la mobilité urbaine et de la sécurité routière sur la période 2021-2025	137
Tableau 84 : Situation des indicateurs de produits relatif à la protection et la gestion des ressources en eau.....	138
Tableau 85 : Situation des indicateurs de produits relatif à la sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographique	140
Tableau 86 : Situation des indicateurs de l'action « relance des travaux d'infrastructures routières » relative à la relance des travaux d'infrastructures routières	141
Tableau 87 : situation des indicateurs de produits relatif à la relance des travaux d'infrastructures routières	141
Tableau 88 : Situation des indicateurs de produits relatif au développement des infrastructures électroniques.....	144
Tableau 89 : Situation des indicateurs de produits des actions relatives à l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.....	145
Tableau 90 : Situation des indicateurs de produits de la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel sur la période 2021- 2025	150
Tableau 91 : Situation des indicateurs de produits de l'action « prévention et gestion des conflits communautaires et intercommunautaires » sur la période 2021-2025.....	151
Tableau 92 : Situation des indicateurs de produits de la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise sur la période 2021-2025	153
Tableau 93 : Situation des indicateurs de produits de la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen sur la période 2021-2025.....	154
Tableau 94 : Situation des indicateurs de produits de l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice sur la période 2021-2025.....	156
Tableau 95 : Etat du fonctionnement des CSD en 2025	158

Tableau 96: Etat du fonctionnement des CRD en 2025.....	159
Tableau 97 : Mobilisation des ressources pour le financement du PA-SD sur la période 2021-2025 (en milliards F CFA).	160
Tableau 98 : Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2025	161
Tableau 99: Financement des investissements dans les régions en 2025.....	162

Sigles et abréviations

Sigle	Signification
ADCT	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée
AES	: Alliance des Etats du Sahel
AGR	: Activité génératrice de revenus
ALT	: Assemblée législative de Transition
AME	: Article de ménage essentiel
ANAGRASC	: Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués
ASA	: Accords de services aériens
ASBC	: Agent de santé à base communautaire
ASBC	: Agent de santé communautaire
ASPHF	: Agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique
BNSP	: Brigade nationale des sapeurs-pompiers
CARFO	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CEBNF	: Centre d'éducation de base non formelle
CEEP	: Centres d'éveil et d'éducation préscolaire
CERMICOL	: Centre de rééducation et de formation professionnelle des mineurs en conflit avec la loi
CFPA	: Centre de formation professionnelle agricole
CHR	: Centre hospitalier régional
CHR-U	: Centre hospitalier régional universitaire
CHU	: Centre hospitalier universitaire
CM	: Centre médical
CMA	: Centre médical avec antenne chirurgicale
CNIB	: Carte nationale d'identité Burkinabè
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
COTEVAL	: Comité technique de vérification des avant-projets de lois
COVID-19	: Maladie à corona virus 2019
CRD	: Cadre régional de dialogue
CSD	: Cadre sectoriel de dialogue
CSD-CSM	Cadre sectoriel de dialogue-Commerce et services marchands
CSD-CTSL	Cadre sectoriel de dialogue-Culture, tourisme, sports et loisirs
CSD-DS	Cadre sectoriel de dialogue-Défense et sécurité
CSD-EEA	Cadre sectoriel de dialogue-Environnement eau et assainissement
CSD-EF	Cadre sectoriel de dialogue-Éducation et formation
CSD-GAL	Cadre sectoriel de dialogue-Gouvernance administrative et locale
CSD-GE	Cadre sectoriel de dialogue-Gouvernance économique
CSD-ITCH	Cadre sectoriel de dialogue-Infrastructure de transport, de communication et d'habitat
CSD-JDH	Cadre sectoriel de dialogue-Justice et droits humains
CSD-PASP	Cadre sectoriel de dialogue-Production agro-sylvo-pastorale
CSD-RI	Cadre sectoriel de dialogue-Recherche et innovation
CSD-TEPS	Cadre sectoriel de dialogue-Travail emploi et protection sociale
CSD-TIA	Cadre sectoriel de dialogue-Transformation industrielle et artisanat
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale

Sigle	Signification
CT	: Collectivité territoriale
DGAP	: Direction générale de l'administration pénitentiaire
DGEF	: Direction générale des Eaux et Forêts
DGPN	: Direction générale de la Police nationale
DIH	: Droit internationale humanitaire
ECOFI	: Économique et financière
EFTP	: Enseignement et formation techniques et professionnels
EMGN	: État-major de la gendarmerie nationale
ENF	: Education non formelle
ENO	: Espace numérique ouvert
ENP	: Etude nationale prospective
ENR/BC-FT	: Evaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
ENR/FT	: Evaluation nationale des risques de financement du terrorisme
EP	: Établissement pénitentiaire
EPE	: Etablissement public de l'Etat
EPU	: Examen périodique universel
FCFA	: Franc de la communauté financière d'Afrique
FDCT	: Fonds de développement culturel et touristique
FDS	: Force de défense et de sécurité
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FILO	: Foire internationale du livre de Ouagadougou
FONAU	: Fonds national pour les aménagements urbains et le logement
FSP	: Fonds de soutien patriotique
GAFI	: Groupe d'action financière
GSP	: Garde de sécurité pénitentiaire
GTS	: Groupe technique de suivi
GUMI	: Groupements d'unités mobiles d'intervention
GVAP	: Guichet virtuel de l'administration publique
IESR	: Institution d'Enseignement supérieur et de Recherche
IPEQ	: Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous
IP-P3A	: Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire
IPS	: Initiative présidentielle pour la santé
LBC/FT	: Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MAC	: Maison d'arrêt et de correction
MACO	: Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou
MNC	: Maladie de Newcastle
MOU	: Mémoires d'entente
MSECU	: Ministère de la sécurité
NOC	: Network opérations center /Centre d'opérations du réseau
OAPH	: Offensive agro-pastorale et halieutique
OAPI	: Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OBNL	: Organisation à but non lucratif
ODD	: Objectif du développement durable

Sigle	Signification
ONAPREGECC	: Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONG-AD	: Organisation non gouvernementale-Association de développement
ORSEC	: Organisation des secours
OSC	: Organisation de la société civile
PADEL	: Programme d'appui au développement des économies locales
PA-SD	: Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PDI	: Personne déplacée interne
PEA	: Poste d'eau autonome
PFNL	: Produits forestiers non-ligneux
PHS	: Prison de haute sécurité
PIB	: Produit intérieur brut
PME/PMI	: Petite et moyenne entreprise/Petite et moyenne industrie
PMH	: Pompe à motricité humaine
PND	: Politique nationale de développement
PNET	: Prix national de l'entrepreneur touristique
PPCB	: Péripleumonie contagieuse bovine
PPP	: Partenariat public privé
PPR	: Peste des petits ruminants
PRSPV	: Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PSC	: Poste de santé communautaire
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PUDTR	: Programme d'urgence de développement territorial et de résilience
RAMU	: Régime d'assurance maladie universelle
RESINA	: Réseau informatique national de l'administration
SAMU	: Service d'aide médicale urgente
SECOP	: Système électronique de délivrance des actes administratifs de la commande publique
SIGCM	: Système intégré de gestion de la comptabilité matière
SITHO	: Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou
SNRU	: Stratégie nationale de reconfiguration urbaine
SOBIMAP	: Société d'intrants et de matériels agropastoraux
SOTRACO	: Société de transport en commun
CONASUR	: Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
STBV	: Station de traitement des boues de vidange
SYC@D	: Système intégré de gestion du cadastre et des domaines
SYGARS	: Système de gestion automatisé des recettes de service
TBS	: Taux brut de scolarisation
TGI	: Tribunal de grande instance
TII	: Technologies, inventions et innovations
UDOC	: Université Daniel Ouezzin COULIBALY
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UPCO	: Unités pénitentiaires combattantes
USJ	: Unité spéciale judiciaire
UV	: Université virtuelle
VDP	: Volontaire pour la défense de la patrie

Résumé

1. Le rapport annuel de performance 2025 rend compte des résultats de la mise en œuvre du PA-SD, sur la base des rapports sectoriels et régionaux de performance.
2. **Un contexte international empreint de tensions** : en 2025, la mise en œuvre du PA-SD s'est faite dans un contexte international toujours marqué par la persistance des tensions géostratégiques et commerciales, la poursuite de la crise russo-ukrainienne et la fragilité de l'environnement géopolitique ouest-africain. Ces contraintes ont pesé sur l'économie nationale et sur la conduite des actions de développement.
3. Toutefois, l'amélioration progressive de la situation sécuritaire et une campagne agro-pastorale favorable ont soutenu l'accélération de l'activité économique.
4. **Un environnement macroéconomique redressé** : la croissance du PIB réel s'est établie à 5,3 % en 2025 (contre 4,8 % en 2024), portée par le dynamisme du secteur primaire – soutenu par les Initiatives présidentielles dans le domaine agricole – et la progression des secteurs secondaire et tertiaire. Sur l'ensemble du cycle 2021-2025, la croissance est ressortie en moyenne à 4,3 %, tirée par les secteurs tertiaire (+5,4 %) et primaire (+5,3 %), le secondaire (+0,9 %) contribuant plus modérément.
5. **Des échanges extérieurs nettement redressés** : le compte des transactions courantes a dégagé un excédent de 1 857,6 milliards F CFA en 2025 (après un déficit de 556,8 milliards en 2024), grâce au renforcement de l'excédent de la balance des biens (+2 524,9 milliards F CFA) et à l'expansion des exportations (6 562,6 milliards F CFA, +77,0 % en glissement annuel), soutenues par les ventes d'or non monétaire. Sur la période 2021-2025, la trajectoire du compte courant s'est dégradée entre 2022 et 2024 (déficit moyen de 5,5 % du PIB) après un léger excédent de 0,4 % en 2021, avant le redressement de +11,6 % du PIB en 2025.
6. L'inflation a poursuivi sa décélération, passant de 4,2 % en 2024 à -0,5 % en 2025, soit une situation de déflation portée notamment par les fonctions « Logement, eau, électricité et gaz » et « Information et communication ». Sur la période, l'inflation est restée volatile : de 3,9 % en 2021 à un niveau exceptionnel de 14,1 % en 2022, avant la nette décélération de fin de cycle. Les finances publiques se sont améliorées, avec une hausse de 22,4 % des recettes budgétaires en 2025 et un déficit ramené à 1,3 % du PIB (contre 5,4 % en 2024) ; le ratio recettes totales/PIB a progressé de 20,0 % à 23,0 % sur la période 2021-2025. L'encours de la dette publique atteint 8 692,7 milliards FCFA (+8,3 %), mais le ratio d'endettement recule à 53,8 % du PIB en 2025 (contre 57,3 % en 2024), confirmant une trajectoire baissière sur la période (54,9 % en 2021, pic de 58,0 % en 2022).

Indicateurs clés	2021	2025	2021-2025
Croissance du PIB réel	6,9 %	5,3 %	4,3 % en moyenne
Inflation	3,9 %	-0,5 %	Pic de 14,1 % en 2022

Indicateurs clés	2021	2025	2021-2025
Solde du compte courant (% PIB)	+0,4 %	+11,6 %	Déficit moyen 5,5 % (2022-2024)
Recettes totales (% PIB)	20,0 %	23,0 %	Progression continue
Déficit budgétaire (% PIB)	7,6 %	1,3 %	5,4 % en 2024
Endettement public (% PIB)	54,9 %	53,8 %	Pic de 58,0 % en 2022

7. **Une exécution du PA-SD globalement satisfaisante** : malgré un contexte difficile, des acquis importants ont été engrangés. Le taux global de réalisation physique du PA-SD s'établit à 85,7 %, pour une réalisation financière de 83,3 %. Les performances par pilier se présentent comme suit :

Piliers du PA-SD	Exécution physique	Exécution financière
P1 – Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale	92,3 %	91,9 %
P2 – Répondre à la crise humanitaire	89,8 %	61,8 %
P3 – Refonder l'État et améliorer la gouvernance	84,2 %	87,4 %
P4 – Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale	87,6 %	84,3 %
Ensemble du PA-SD	85,7 %	83,3 %

8. **Des résultats emblématiques par pilier** : suivant les piliers du PA-SD, les principaux acquis se présentent comme suit.
9. *Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale* : les principaux résultats obtenus en 2025 concernent : la reconquête de 74% du territoire national ; le retour de l'État dans 871 localités libérées de l'emprise terroriste avec la réouverture de 73 préfectures ; le recrutement de plus de 15 000 militaires et l'acquisition massive de moyens roulants au profit des FDS ; la prise en charge financière de plus de 70 000 Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et l'opérationnalisation de la force unifiée de l'Alliance des États du Sahel (AES).
10. *Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire* : les acquis concernent : l'assistance alimentaire à 1 910 658 PDI, la réalisation de 69 infrastructures hydrauliques, l'assistance en Articles ménagers essentiels (AME) à 58 637 ménages déplacés internes retournés et la prise en charge psychosociale de 2 millions de PDI et victimes de catastrophes et de 9 811 femmes et filles victimes de violences.
11. *Pilier 3 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance* : les acquis notables portent sur : la réorganisation administrative du pays (avec la création de 2 nouvelles provinces et 4 régions) et l'adoption d'un nouveau Code général des collectivités territoriales (qui consacre l'élection du maire au suffrage universel direct) ; le recouvrement de 3 311,7 milliards F CFA au profit du budget de l'État et 222,2 milliards F CFA pour le Fonds de soutien

patriotique (FSP) ; la réalisation de 12 834 925 prestations sanitaires gratuites au profit des populations ; la réussite de la première transplantation rénale du pays ; l'électrification de 131 localités rurales ; la mise en œuvre du mot d'ordre du « consommons burkinabè », avec des achats publics de produits locaux pour 115,2 milliards F CFA ; la facilitation de la mobilité urbaine par l'acquisition de 530 bus au profit de la SOTRACO et la relance par l'Agence Faso Mébo des travaux d'infrastructures routières et d'assainissement avec: (i) 120,3 km d'infrastructures routières construites ; (ii) 1172,8 km du réseau routier national entretenus ; (iii) 73 636 m² de superficies aménagées/embellies et (iv) 4,35 km d'ouvrages d'assainissement réalisés.

12. *Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale* : au nombre des principaux acquis, figurent : la sensibilisation de 4 millions de personnes à l'engagement patriotique et à la participation citoyenne ; la formation/ sensibilisation de 74 801 personnes sur la culture du civisme en milieu scolaire ; le placement de 52 560 volontaires (dont 29 402 femmes) sur les chantiers de développement ; l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice (tenue de 46 audiences foraines, 93 audiences criminelles, 12 sessions du pôle anti-terrorisme et jugement de 133 dossiers par les pôles ECOFI).
13. **Des difficultés transversales persistantes** : en dépit de ces performances enregistrées, la mise en œuvre des actions de la Politique nationale de développement (PND) a été entravée par plusieurs facteurs au nombre desquels : (i) la défaillance de certains prestataires, (ii) les régulations budgétaires, (iii) l'insuffisance de ressources financières pour la réalisation de certaines activités, (iv) la multiplicité des procédures de décaissement des partenaires techniques et financiers (PTF) et (v) la lenteur dans l'obtention des Avis de non objection (ANO).

Introduction

14. La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et sociale en 2025 s'est faite dans un environnement international caractérisé par la persistance des tensions géostratégiques et commerciales, la poursuite de la crise russo-ukrainienne, ainsi que par un contexte géopolitique encore fragile en Afrique de l'Ouest. Tous ces facteurs ont affecté non seulement l'économie dans sa globalité mais ont eu des répercussions négatives sur la conduite des actions de développement.
15. Toutefois, l'amélioration de la situation sécuritaire et les bonnes performances de la campagne agro-pastorale ont favorisé une accélération de la croissance économique en 2025, avec un taux de croissance du PIB réel de 5,3% contre 4,8% en 2024. Cette dynamique a été principalement soutenue par la forte progression du secteur primaire, ainsi que par l'évolution positive des secteurs secondaire et tertiaire.
16. La mise en œuvre de la Politique nationale de développement (PND) en 2025, à travers l'exécution du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), s'est déroulée dans ce contexte et a permis d'engranger de nombreux résultats. Des difficultés ont impacté négativement la réalisation de certaines activités mais l'engagement des différents acteurs a permis de réaliser des progrès vers l'atteinte des cibles.
17. Ces résultats ainsi que les difficultés et les recommandations sont consignés dans le présent rapport de performance 2025 qui est établi sur la base des rapports de performance 2025 des cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD, CRD), validés lors des revues sectorielles et régionales 2025. Ces différentes revues sectorielles et régionales se sont tenues sur la période allant de février à avril 2026. Le rapport de performance n'a pas vocation à rendre compte de toutes les réalisations des ministères, des institutions et des collectivités territoriales, ou de tous les acquis engrangés par la mise en œuvre des politiques sectorielles et des plans locaux de développement, mais de synthétiser les performances réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PA-SD.
18. Outre le bilan de mise en œuvre des actions inscrites dans le PA-SD, le rapport de performance analyse également le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue ainsi que l'efficacité dans l'exécution du financement des projets et réformes prioritaires. Il est articulé autour des sections suivantes : (i) évolution de l'économie burkinabè en 2025 ; (ii) performances 2025 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier et (iii) dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PA-SD.

I. Evolution de l'économie burkinabè en 2025

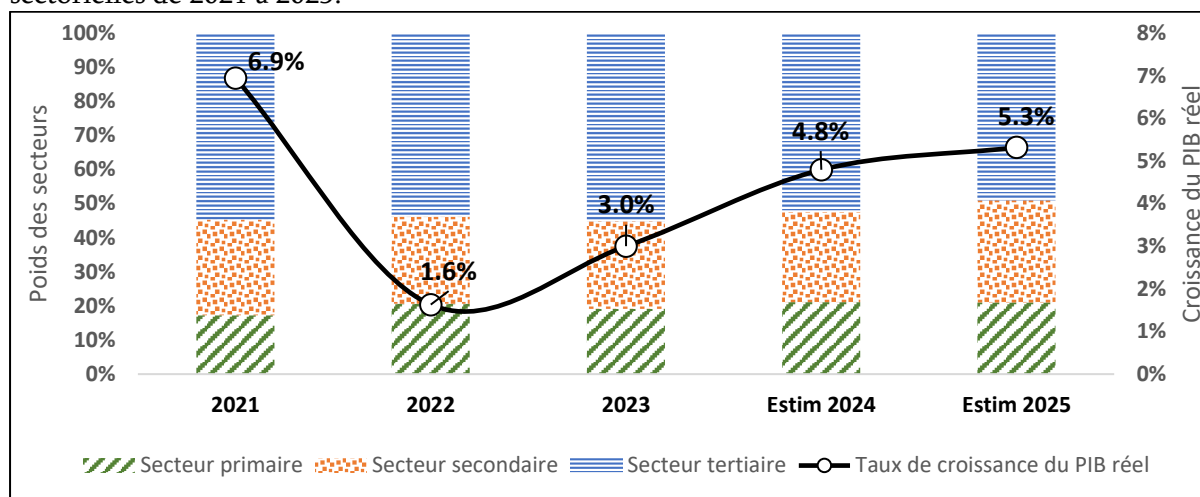
19. Le Plan d'action pour la stabilisation et le développement a été mis en œuvre en 2025 dans un environnement international caractérisé par la persistance des tensions géostratégiques et commerciales, la poursuite de la crise russo-ukrainienne, ainsi que par un contexte géopolitique encore fragile en Afrique de l'Ouest.
20. Dans ce contexte, la croissance économique mondiale s'est stabilisée à 3,3% en 2025 comme en 2024, sous l'effet notamment de l'incertitude persistante liée au renforcement des tendances protectionnistes en raison des tensions commerciales. Dans les économies avancées, la croissance économique a décéléré, avec un taux de 1,7% en 2025 après 1,8% en 2024, en raison principalement d'un climat politique plus incertain et d'un durcissement des barrières commerciales. De même, dans les économies émergentes et les pays en développement, la croissance enregistre un léger repli de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 4,2% en 2025.
21. L'inflation a poursuivi sa dynamique de décélération amorcée en 2023, le taux global au niveau mondial passant de 5,8% en 2024 à 4,1% en 2025. Dans les économies avancées, la hausse du niveau général des prix a été contenue à 2,5% en 2025, après 2,6% en 2024. Dans les économies émergentes et en développement, l'inflation a connu un ralentissement significatif, pour s'établir à 5,3% en 2025 contre 7,9% un an auparavant.
22. Au plan national, l'activité économique a affiché une légère accélération en 2025, avec un taux de croissance de 5,3% après 4,8% en 2024, dans un contexte marqué par l'amélioration progressive de la situation sécuritaire, consécutive à la reconquête de certaines zones, et par une campagne agro-pastorale globalement favorable. Cette performance traduit une contribution positive de l'ensemble des secteurs d'activité, en particulier le secteur primaire qui a enregistré une forte croissance de 11,5% soutenu par les bonnes récoltes. Les secteurs secondaire et tertiaire connaissent des progressions respectives de 4,7% et 2,6%.
23. En ce qui concerne la demande, la croissance du PIB a été portée principalement par la consommation finale (+10,7 points de pourcentage), en lien avec le raffermissement de la demande intérieure et les exportations nettes (+5,6 points de pourcentage) traduisant une amélioration relative du solde extérieur. En revanche, la formation brute de capital fixe et les variations de stocks ont exercé une contribution négative, ramenant la croissance globale du PIB réel à 5,3%.
24. Sur la période 2021-2025, la croissance économique ressort en moyenne à 4,3%, portée essentiellement par le dynamisme des secteurs tertiaire (+5,4%) et primaire (+5,3%), tandis que le secteur secondaire a contribué de manière plus modérée (+0,9%). Du côté des emplois du PIB, cette dynamique a été principalement impulsée par la consommation finale (+7,1%) et, dans une moindre mesure, par la formation brute de capital fixe (+4,3%).
25. Le niveau général des prix à la consommation a enregistré une nette baisse en 2025. En effet, l'inflation est ressortie à -0,5% après +4,2% en 2024, traduisant une entrée en territoire déflationniste. Cette évolution s'explique principalement par la contraction des prix dans certaines fonctions de consommation, notamment « Logement, eau, électricité et

gaz » (- 4,2%) et « Information et communication » (-2,2%). Sur la période 2021-2025, la trajectoire de l'inflation apparaît globalement volatile, sous l'effet combiné de chocs exogènes et de fragilités structurelles internes. Le taux d'inflation est ainsi passé de 3,9% en 2021 à -0,5% en 2025, après avoir atteint un niveau exceptionnel de 14,1% en 2022. Ce pic inflationniste s'explique par la conjonction de perturbations majeures des chaînes d'approvisionnement à la suite de la pandémie de la COVID 19, de l'intensification du conflit en Ukraine et des fortes pressions haussières observées sur les marchés internationaux des matières premières.

26. La situation des finances publiques en 2025 s'est traduite par une consolidation de l'exécution budgétaire portée par une mobilisation accrue des ressources internes. En 2025, les recettes se sont établies à 3 714,2 milliards F CFA, représentant 23,0% du PIB, contre 3 035,3 milliards F CFA (21,6% du PIB) un an plus tôt, soit une progression de 22,4%. Cette performance est principalement imputable au dynamisme des recettes fiscales (+503,2 milliards F CFA) ainsi que des autres recettes (+187,3 milliards F CFA). Dans ce contexte, le taux de pression fiscale s'est inscrit en amélioration, passant de 18,4% en 2024 à 19,1% en 2025. A l'inverse, les dons ont enregistré un léger repli de 3,5 milliards F CFA sur un an. Sur la période 2021-2025, les recettes totales rapportées au PIB ont suivi une trajectoire ascendante, passant de 20,0% à 23,0%, sous l'effet essentiellement de la progression des recettes propres.
27. Les dépenses publiques ont atteint 3 930,1 milliards F CFA en 2025, contre 3 793,5 milliards F CFA en 2024, soit une progression de 3,6%. Elles représenteraient 24,3% du PIB. En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit budgétaire s'est établi à 215,9 milliards F CFA en 2025, en amélioration de 542,2 milliards F CFA par rapport à son niveau une année auparavant. Rapporté au PIB, le déficit budgétaire s'est significativement contracté, passant de 5,4% en 2024 à 1,3% en 2025, soit une réduction de 4,1 points de pourcentage. Sur la période 2021-2025, la trajectoire des finances publiques met en évidence un processus de consolidation budgétaire soutenu, le déficit passant de 7,6% du PIB en 2021 à 1,3% en 2025, sous l'effet combiné d'un renforcement de la mobilisation des ressources internes et d'une maîtrise progressive de la dynamique des dépenses publiques.
28. La dette publique se caractérise par une baisse du taux d'endettement, bien que l'encours total se soit établi à 8 692,7 milliards F CFA à fin décembre 2025 contre 8 029,9 milliards F CFA un an plus tôt, soit une progression de 8,3%. Toutefois, rapporté au PIB, le ratio d'endettement a enregistré un repli, s'établissant à 53,8% en 2025 contre 57,3% en 2024. L'accroissement de l'encours est imputable à la hausse aussi bien de la composante intérieure de 418,1 milliards F CFA (+8,8%) que de la composante extérieure de 244,6 milliards F CFA (+7,5%). La structure de la dette en 2025 reste dominée par la dette intérieure (59,8% de l'encours total), contre 40,2% pour la dette extérieure. Par ailleurs, le service de la dette publique totale a connu une augmentation marquée en 2025 (+16,6%).
29. Toutefois, il représente 37,9% des recettes propres contre 40,4% en 2024. Sur la période 2021-2025, le ratio d'endettement rapporté au PIB a connu une trajectoire baissière, passant de 54,9% en 2021 à 53,8% en 2025 après un pic du 58,0% en 2022.

30. Les échanges extérieurs ont évolué en 2025 dans un environnement international caractérisé par une détente du cours du baril de pétrole, une orientation favorable des prix de l'or et un repli des cours du coton fibre. Dans ce contexte, le compte des transactions courantes a enregistré un excédent de 1 857,6 milliards F CFA en 2025, après un déficit de 556,8 milliards F CFA en 2024. Cette amélioration est principalement imputable au renforcement de l'excédent de la balance des biens (+2 524,9 milliards F CFA), en lien avec une forte expansion des exportations. En effet, les exportations de biens se sont établies à 6 562,6 milliards F CFA en 2025, en progression de 77,0% en glissement annuel, soutenues essentiellement par la hausse des ventes d'or non monétaire. Cette dynamique a été partiellement atténuée par une augmentation des importations de 385,6 milliards F CFA. Rapporté au PIB, le solde des transactions courante est ressorti excédentaire à hauteur de 11,6% en 2025, contre un déficit de 4,0% en 2024.
31. Sur la période 2021-2025, la trajectoire du compte courant met en évidence une dégradation entre 2022 et 2024, avec un déficit moyen de 5,5% du PIB, après un léger excédent de 0,4% du PIB en 2021, avant le redressement observé en 2025 (+11,6% du PIB).

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des contributions des valeurs ajoutées sectorielles de 2021 à 2025.



Source : Direction générale de l'économie et de la planification/ Comité de prévision et de conjoncture, mars 2026

II. Performance 2025 et sur la période 2021-2025 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier

32. Cette section est consacrée à la présentation des performances enregistrées au 31 décembre 2025 dans la mise en œuvre des actions programmées à travers les 4 piliers du PA-SD.

II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

33. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire se répartissent dans deux axes de la PND, à savoir, Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix et Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

II.1.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

34. Le premier axe stratégique de la PND a été mis en œuvre à travers les actions programmées en vue de la réalisation de son objectif stratégique 1.2 : renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire.

II.1.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national

35. Le renforcement de la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national se concrétise à travers la mise en œuvre de 15 actions déclinées dans le PA-SD dont les niveaux de réalisation, au 31 décembre 2025, se présentent comme suit.
36. Concernant l'action relative à **l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme**, elle est appréciée à travers le nombre d'initiatives de participation citoyenne promues. Au 31 décembre 2025, la valeur du nombre d'initiatives de participation citoyenne promues n'était pas disponible.
37. Sur la période 2021-2025, ce sont 40 initiatives de participation citoyenne qui ont été promues.
38. Au 31 décembre 2025, tous les deux produits programmés ont atteint leur cible. En effet, la journée internationale du vivre-ensemble en paix au Burkina Faso a été commémorée et 1 076 PDI et acteurs communautaires, pour une cible de 800, ont été sensibilisés sur la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et le renforcement de la résilience au cours de 10 sessions.
39. Les taux d'exécution physique et financière ressortent respectivement à 100% et à 80,0%.
40. Sur la période 2022-2025, 3 985 PDI et acteurs communautaires ont été sensibilisés sur la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et le renforcement de la résilience et la journée internationale du vivre-ensemble a été régulièrement tenue. Par ailleurs, 21 235 victimes des préjudices des différentes crises socio-politiques ou leurs ayants droit ont été indemnisés entre 2022 et 2025.
41. Concernant les autres produits qui ont contribué à la mise en œuvre de l'action mais non programmés en 2025, plusieurs acquis ont été obtenus. Il s'agit de : (i) la conception et la diffusion de 2 outils de communication en 2022 ; (ii) la prise en charge de l'ensemble des actions civilo-militaires ; (iii) la sensibilisation et la formation en 2023 de 58 amazones de

la cohésion sociale sur les violences basées sur le genre , 1973 PDI et acteurs communautaires sur la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et le renforcement de la résilience entre 2022 et 2023 ; (iv) la formation de 912 leaders PDI et des communautés hôtes des régions à fort défi sécuritaire sur la technique de prévention et de médiation des conflits communautaires entre 2023 et 2024 ; (v) la sensibilisation et la formation de 10 membres des organes de prévention des conflits en 2023 ; (vi) la formation de 100 leaders PDI, des communautés hôtes et des membres des OSC sur les techniques de prévention et de médiation des conflits communautaires en 2024 et (vii) la sensibilisation de 194 acteurs lors des échanges entre policiers municipaux, autorités locales et représentants de la société civile sur les thèmes de la sécurité urbaine dans la lutte contre le terrorisme en 2024.

42. En ce qui concerne l'action portant sur le **renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes**, il est mesuré par le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels. Au 31 décembre 2025, ce taux est resté invariable par rapport à son niveau de 69,5% de 2024, pour une cible de 73%.
43. Les produits programmés dans le cadre cette action sont liés à la délivrance de services assurés au profit des FDS, la formation des FDS, l'acquisition d'équipements, l'acquisition de moyens roulants, le recrutement et la mise à disposition de nouveaux personnels.
44. La situation des produits concernant le nombre de services assurés, opérationnalisés ou créés au profit des FDS se présente comme suit.

Tableau 1 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'opérationnalisation ou création de services au profit des FDS

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de cantonnements des Eaux et Forêts réalisés		0	3	2	5	3	10
Nombre d'aires classées immatriculées	1 1	3	0	5	5	5	24
Nombre d'aires classées apurées	-	4	4	7	10	10	25
Nombre de plans d'eau sécurisés par les Eaux et Forêts			1	2	4	2	4
Niveau d'exécution financière des GUMI (%)		100	100	100	100	100	100
Nombre de plans opérationnels simulés			0	1	0	3	1
Nombre d'USJ créées et opérationnalisées	6	6	2	2	2	2	18
Nombre de transfèvements effectués		80	9	12	10	10	111
Nombre d'UPCO opérationnelles			1	4	2	2	7

Source : rapport de performance 2025 des CSD-DS, PASP-EEA et JDH, mars 2026

45. Tous les indicateurs de produits, à l'exception du nombre de plans opérationnels simulés, ont atteint leur cible en 2025. En effet, sur une cible de 3, aucun plan opérationnel n'a été simulé à cause des régulations budgétaires.

46. Sur la période 2021-2025, les principaux résultats portent sur : (i) la création de 13 GUMI ; (ii) la création de 28 Bataillons d'intervention rapide ; (iii) la réalisation de 10 cantonnements des Eaux et Forêts ; (iv) l'immatriculation de 24 aires classées ; (v) l'apurement de 25 aires classées, (vi) la sécurisation de 7 plans d'eau ; (vii) l'opérationnalisation de 18 USJ ; (viii) la réalisation de 111 transfèrements de détenus et (ix) l'opérationnalisation de 7 Unités pénitentiaires combattantes (UPCO).

Le bilan en lien avec la formation des FDS est consigné dans le tableau ci- dessous.

Tableau 2 : Situation des indicateurs des produits en lien avec la formation organisée au profit des FDS

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de personnels des unités spéciales de l'Administration pénitentiaire formés				202	250	250	452
Nombre de séances d'aguerrissement organisées au profit du personnel de la Police Nationale		30	94	30	89	30	243
Nombre de séances de mise en condition opérationnelle des agents de l'unité combattante des Eaux et Forêts				2	2	2	4
Nombre de séances d'aguerrissement organisées au profit des agents des Eaux et Forêts				1	2	2	3

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

47. Tous les 4 indicateurs de produits ont atteint leur cible en 2025.
48. Sur la période 2021-2025, les résultats tangibles en lien avec la formation des FDS se rapportent à : (i) la formation de 452 agents des personnels des unités spéciales de l'Administration pénitentiaire, (ii) l'organisation de 243 séances d'aguerrissement au profit du personnel de la Police Nationale et de 3 au profit des Eaux et Forêts et (iii) l'organisation de 4 séances de mise en condition opérationnelle des agents de l'unité combattante des Eaux et Forêts.
49. Pour ce qui concerne l'équipement des FDS, des acquisitions ont été faites à leur profit. La situation des indicateurs des produits se présente comme suit.

Tableau 3 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'acquisition des équipements a

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'EP et d'unités spéciales d'intervention équipés		46	41	49	49	49	49
Niveau d'exécution financière de l'acquisition de matériel et outillage technique au profit des forces de sécurité (%)		100	90	100	100	100	97,5
Nombre de moyens de protection individuelle acquis au profit de l'EMGN		2363	850	1200	350	350	4 763

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de réalisation de l'équipement du matériel de communication au profit de l'EMGN (%)			100	100	100	100	100
Taux d'exécution du rééquipement des unités ayant subi des dommages lors des attaques terroristes (%)			85	85	100	100	90
Taux d'exécution de l'acquisition des équipements spécifiques d'analyse scientifique au profit de l'EMGN (%)			100	100	100	100	100
Nombre de conventions signées avec l'Armée pour l'acquisition de matériel et outillage technique			2	2	0	2	4
Nombre de lots acquis au profit des Eaux et Forêts			300	300	500	425	1 100

Source : rapports de performance 2025 des CSD-DS et JDH, mars 2026

50. Au 31 décembre 2025, sur les 8 indicateurs de produits, un seul n'a pas atteint sa cible. Il s'agit du nombre de conventions signées avec l'Armée dont la réalisation est de 0 pour une cible de 2.
51. En outre, du matériel a été acquis au profit du Bataillon de campagne et d'intervention rapide (BACIR) et de la Brigade blindée d'intervention rapide (BBIR). Le matériel est composé de canons d'assaut VN 22B, de systèmes lance-roquettes multiples modulaires, de systèmes de mortiers obusiers 120 mm, de systèmes obusiers D30. Ces véhicules blindés sont équipés de dispositif de missiles guidés au laser et se distinguent par leur mobilité et leur puissance de feu.
52. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs obtenus en lien avec l'équipement des FDS concernent entre autres : (i) l'équipement annuel des 49 EP et unités spéciales d'intervention, (ii) l'acquisition de 4 763 moyens de protection individuelle au profit de l'EMGN, (iii) la signature de 4 conventions avec l'Armée pour la fourniture d'équipement au profit des autres composantes des FDS, (iv) l'acquisition de matériels de communication au profit de l'EMGN, (v) l'acquisition annuelle d'équipements spécifiques d'analyse scientifique au profit de l'EMGN et (vi) l'acquisition de 1 100 lots d'équipements au profit des Eaux et Forêts.
53. S'agissant de l'acquisition des moyens roulants au profit du secteur, la situation des indicateurs de produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'acquisition des moyens roulants

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de moyens roulants à 2 roues acquis au profit des Eaux et Forêts			138	138	166	121	442
Nombre de moyens roulants à 4 roues acquis au profit des Eaux et Forêts			3	9			12
Nombre de moyens roulants à 2 roues acquis au profit de la DGPN		210	1782	580	640	309	3212

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de moyens roulants à 4 roues acquis au profit de la DGPN		25	113	29	26	20	193
Nombre de moyens roulants à 2 roues acquis au profit de la Gendarmerie nationale		788	412	400	213	213	1813
Nombre de moyens roulants à 4 roues acquis au profit de la Gendarmerie nationale		104	40	15	9	13	168
Nombre de moyens roulants à 4 roues acquis au profit des Douanes				12			12

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

54. Sur les 7 indicateurs de produits, seul le nombre de moyens roulants à 4 roues acquis au profit de la Gendarmerie nationale n'a pas atteint sa cible à fin décembre 2025 avec une réalisation de 9 pour une cible de 13.
55. Sur la période 2021-2025, ce sont au total 5 467 moyens roulants à 2 roues et 385 à 4 roues qui ont été acquis au profit de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, des Douanes et des Eaux et Forêts.
56. En matière de recrutement d'agents au profit des FDS, la situation est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le recrutement

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de militaires recrutés			21 500	14 927	15 810	15 810	52 237
Nombre de sapeurs-pompiers recrutés				500	500	500	1000
Nombre d'agents recrutés sur mesure spéciale			1950	1275	772	775	3997
Nombre de nouveaux agents recrutés au profit de la Gendarmerie nationale		750	2700	300	300	300	4050
Nombre de nouveaux agents recrutés au profit de la Police nationale		750	750	2030	2018	2030	5548
Nombre de nouveaux agents recrutés au profit de la Garde de Sécurité Pénitentiaire				375	360	333	735
Nombre de nouveaux VDP recrutés			6974	10000	9 000	10000	25 974

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

57. En fin décembre 2025, 3 indicateurs de produits sur les 7 programmés n'ont pas atteint leur cible. Toutefois, ces produits enregistrent des niveaux de réalisation satisfaisants. Il s'agit du recrutement de 772 agents sur mesure spéciale sur une cible de 775, de 2 018 nouveaux agents au profit de la Police nationale sur une cible de 2030 ainsi que de 9 000 nouveaux VDP sur une cible de 10 000.
58. Entre 2022 et 2025, les recrutements ont concerné 52 237 militaires, 1 000 sapeurs-pompiers, 4 050 gendarmes, 5 548 policiers et 735 GSP.

59. Concernant la mise à disposition des FDS au profit du secteur, la situation des indicateurs des produits est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Situation des indicateurs des produits en lien avec la mise à disposition d'agents

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de militaires mis à la disposition de l'EMGA		1 9155	6 000	8 131	23 720	21 365	57 006
Nombre d'agents mis à la disposition de la BNSP		250	250	500	500	500	1 500
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la DGEF			97	172	2 105	1 950	2 374
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la GSP		377	388	334	377	334	1 476
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Police nationale		750	750	745	2 026	2 030	4 271
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Gendarmerie nationale		750	2 700	1 267	502	502	5 219
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition des Douanes				152	110	110	262

Source : rapports de performance 2025 des CSD-DS et JDH, mars 2026

60. Sur les 7 indicateurs de produits attendus en 2025, un seul n'a pas atteint sa cible. Il s'agit du nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Police Nationale, dont la réalisation est de 2 026 sur une cible de 2 030. La cible n'a pas été atteinte en raison des cas de redoublement et d'exclusion.
61. Sur la période 2022-2025, ce sont au total 72 108 agents qui ont été mis à la disposition des différents secteurs. Sur ces effectifs, 57 006 agents ont été mis à la disposition de l'EMGA, 1 500 à la disposition de la BNSP, 2 374 à la disposition de la DGEF, 1 476 à la disposition de la GSP, 4 271 à la disposition de la Police nationale, 5 219 à la disposition de la Gendarmerie nationale et 262 à la disposition des Douanes.
62. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « **renforcement des capacités opérationnelle des FDS en vue de libérer les localités occupées par les terroristes** » ressortent respectivement à 91,5% et 105,3%. Le dépassement de la cible financière s'explique par une allocation budgétaire spéciale du Ministère de l'économie et des finances afin d'achever la construction d'une caserne des Eaux et Forêts (Direction générale des Eaux et Forêts).
63. S'agissant de l'action relative à l'**intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme**, elle est appréciée à travers le taux d'évolution des infractions (crimes et délits). En fin décembre 2025, le nombre d'infractions est passé de 67 818 en 2024 à 79 683 en 2025, soit une hausse de 17,5% contre une baisse attendue de 5%.
64. La situation des indicateurs des produits de l'action est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Patrouilles sécuritaires							
Nombre de patrouilles effectuées dans les massifs forestiers		15 291	10 208	21 367	20 312	20 000	67 178
Nombre de patrouilles dissuasives organisées par la DGPN			36 106	35 120	35 250	35 000	106 476
Nombre de patrouilles dissuasives organisées par l'EMGN			23 000	20 027	21 863	20 000	64 890
Nombre de patrouilles de sécurisation (lutte contre l'incivisme) organisées par la DGPN			16 149	15 100	15 310	15 000	46 559
Nombre d'actions de sécurisation menées dans les zones sensibles par la DGPN					3650	3720	3650
Opérations de contrôle							
Nombre d'opérations de contrôle de sociétés privées de sécurité effectuées			5	3	3	3	11
Nombre d'opérations de contrôle de sociétés de fabrication et de reproduction de clés et de tampons-cachets effectuées			2	4	3	3	09
Nombre d'opérations de contrôle de fabricants et commerçants d'armes à feu et munitions civiles effectuées				4	3	3	7
Enquêtes et interpellations criminelles							
Nombre d'enquêtes de lutte contre le terrorisme et la criminalité menées				223	102	100	325
Nombre d'enquêtes de lutte contre le blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et la prolifération des armes illicites menées				23	30	15	53
Taux d'exécution financière de missions d'intervention et d'interpellation effectuées (%)					100	92	96
Prévention contre la cybercriminalité							
Nombre de centres de formation professionnelle sensibilisés				9	10	10	19
Nombre de séances de sensibilisation sur la cybercriminalité organisées au profit des personnels des services déconcentrés de l'Etat				2	10	10	12
Nombre d'émissions radio et télé sur la cybercriminalité animées				35	30	30	65
Lutte contre le trafic et l'abus de drogue							
Nombre de campagnes de sensibilisation en milieu scolaire sur les méfaits de la drogue dans les régions organisées					6	6	6
Nombre d'activités de prévention de la consommation des drogues sur les médias organisées					35	25	35

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

65. En fin décembre 2025, sur les 16 produits programmés, un seul n'a pas atteint sa cible. Il s'agit du nombre d'actions de sécurisation menées dans les zones sensibles par la DGPN, dont la réalisation s'établit à 3 650 pour une prévision de 3 720.
66. Par ailleurs, en vue de soutenir la restauration de l'autorité normative de l'État, assurer une présence de proximité, une action éducative et une interpellation à visée corrective face aux manquements récurrents à l'ordre public, le Gouvernement a créé en 2025 la « Brigade Laabal ». L'objectif de la création de la brigade est de doter l'État d'un instrument civique de régulation sociale, capable de constater les manquements aux règles élémentaires de discipline, de civisme et de salubrité afin d'agir en complémentarité avec les autres forces déjà établies. Les domaines d'intervention de la Brigade Laabal sont entre autres : (i) l'ordre public, (ii) la salubrité publique, (iii) la tranquillité publique, (iv) la discipline dans les espaces publics, (v) le civisme et la citoyenneté, (vi) le respect des symboles nationaux et de l'autorité de l'État et (vii) la sécurité routière.
67. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme » sont respectivement de 99,5% et de 98,4%.
68. Sur la période 2021-2025, les avancées majeures concernent entre autres : (i) l'organisation de 285 103 patrouilles dissuasives de protection des zones sensibles et de sécurisation de massifs forestiers par la Police nationale, la Gendarmerie nationale et les Eaux et Forêts ; (ii) l'organisation de 11 opérations de contrôle de sociétés privées de sécurité ; (iii) l'organisation de 325 enquêtes de lutte contre le terrorisme et la criminalité ; (iv) l'animation de 65 émissions radio et télé sur la cybercriminalité et (v) l'organisation de 35 activités de prévention de la consommation de la drogue sur les médias.
69. L'action portant sur **la réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des terroristes** est mesurée par le nombre de nouveaux services réinstallés et le nombre de localités libérées et dont les services publics sont fonctionnels. Au 31 décembre 2025, le TGI de Nouna a été réinstallé, 73 préfectures ont été réouvertes et 871 localités ont été libérées de l'emprise des terroristes.
70. Les taux d'exécution physique et financières de l'action sont respectivement de 50,0% et 38,0%.
71. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs portent, entre autres, sur (i) la réinstallation de 5 TGI (Dori, Kongoussi, Tougan, Bogandé et Nouna), (ii) la réouverture de 150 préfectures, (iii) la libération de 871 localités et (iv) la réinstallation de 2 postes de douanes (Kanyiré-Sangabouli et Tougan).
72. En ce qui concerne l'action « **opérationnalisation de la Politique de Sécurité Nationale** », elle est évaluée à travers la disponibilité des stratégies sectorielles et spécifiques de sécurité. En fin décembre 2025, deux stratégies ont été élaborées sur une cible de 2.
73. Les 2 produits programmés dans le cadre de la mise en œuvre de cette action ont été entièrement réalisés. Il s'agit des produits en lien avec la finalisation de la stratégie de sécurité intérieure et l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité routière.

74. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont de 100%.
75. Sur la période 2021-2025, 5 stratégies ont été adoptées. Il s'agit de : (i) la Stratégie nationale de lutte contre la drogue (2026-2030), (ii) la Stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité (2026-2030), (iii) la Stratégie nationale de lutte contre la fraude de l'or et les autres substances précieuses, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des mines (2024-2028), (iv) la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés (2023-2027) et (v) la Stratégie de résilience des collectivités territoriales face aux défis sécuritaires.
76. L'action concernant l'**amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte contre le terrorisme** est mesurée par la proportion de communes à forts défis sécuritaires disposant de cellules VDP. Cet indicateur est ressorti à 95,3% au 31 décembre 2025 contre 89,7% en 2024. En effet, 19 nouvelles communes ont bénéficié de cellules VDP en 2025 sur une cible de 15, portant ainsi le nombre de communes disposant de cellules VDP à 325 sur un total de 341.
77. Cinq produits ont été programmés en lien avec l'amélioration de la participation des VDP à la lutte contre le terrorisme. Le bilan de l'évolution des indicateurs de produits est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'amélioration de la participation des VDP dans la lutte contre le terrorisme

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de VDP ayant bénéficié de la prise en charge financière		56725	63 699	74523	70 911	75 000	70 911
Proportion des VDP victimes du terrorisme bénéficiaires d'une prise en charge sanitaire (%)		100	100	100	100	100	100
Proportion des ayants droit des VDP décédés au combat bénéficiaires d'une prise en charge financière (%)		100	100	30%	100	100	83
Nombre de groupes de VDP ayant bénéficié de renforcement de capacités				450	465	500	915
Nombres de VDP encadrés par les agents des Eaux et Forêts			2 500	4 721	2 500	2 500	9 721

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

78. Trois indicateurs de produits sur les 5 ont atteint leur cible à fin décembre 2025. Les 2 indicateurs qui n'ont pas atteint leur cible, enregistrent des progrès importants. Ces indicateurs concernent le nombre de VDP ayant bénéficié de la prise en charge financière et le nombre de VDP ayant bénéficié de renforcement des capacités.
79. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 97,5% et de 100%.
80. Sur la période 2021-2025, les principaux acquis portent, entre autres, sur la prise en charge financière et sanitaire des VDP, la prise en charge des ayants droit des VDP décédés au

combat et le renforcement des capacités de 915 groupes de VDP. En outre, des cellules VDP ont été installées dans 325 communes.

81. Concernant l'action sur **l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre**, elle est suivie à travers le nombre de cas de financement du terrorisme identifiés et supprimés. Au 31 décembre 2025, la valeur de l'indicateur n'était pas disponible.
82. La situation des indicateurs de produits relatifs à l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos organisées	na	na	7	7	16	4	30
Nombre d'opérations de contrôle des cycles et cyclomoteurs	na	na	21	26	26	26	73
Nombre de commerçants de cycles et cyclomoteurs et tricycles contrôlés	-	-	340	317	252	411	909
Nombre d'opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des produits pétroliers	na	0	7	7	16	4	30
Nombre de circuits informels de commercialisation des produits pétroliers démantelés	na	12	13	3	0	ND	28
Disponibilité du répertoire actualisé de réseaux de transfert informel d'argent	na	na	1	1	1	1	3
Nombre d'acteurs des produits pétroliers liquides et gazeux contrôlés	-	-	-	662	813	600	1 475
Nombre d'unités de montage de cycles et cyclomoteurs contrôlés				34	27	30	61
Nombre d'acteurs sensibilisés sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	-	-	-	-	150	250	150

Source : rapports de performance 2025 des CSD-GE et CSM, mars 2026

83. Quatre indicateurs de produit sur les 9 programmés dans le cadre de cette action ont atteint leur cible à fin décembre 2025. Les acquis obtenus sont entre autres : (i) l'organisation de 16 opérations conjointes de démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos ; (ii) l'organisation de 16 opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des produits pétroliers et (iii) le contrôle de 813 acteurs des produits pétroliers liquides et gazeux.

84. Les 5 autres indicateurs ont connu des avancées majeures avec, entre autres, le contrôle de 252 commerçants de cycles et cyclomoteurs et tricycles et la sensibilisation de 150 acteurs sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
85. Les taux d'exécution physique et financière de l'action relative à l'« **assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre** » en 2025 sont respectivement de 81,1% et 82,1%.
86. Les acquis majeurs obtenus, sur la période 2021-2025, sont les suivants : (i) l'organisation de 30 opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos ; (ii) la réalisation de 45 opérations de contrôle des produits pétroliers liquides et gazeux ; (iii) le démantèlement de 28 circuits informels de commercialisation des produits pétroliers ; (iv) le contrôle de 1475 acteurs des produits pétroliers, liquides et gazeux ; (v) la sensibilisation de 150 acteurs sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et (vi) l'actualisation du répertoire de réseaux de transfert informel d'argent.
87. L'action « **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** » s'apprécie à travers la proportion des personnes suspectées de terrorisme dont les avoirs ont été gelés. Au 31 décembre 2025, ladite proportion est de 11,35%.
88. La situation des indicateurs des produits de l'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de listes périodiques nationales des personnes suspectées de terrorisme	-	2	2	3	3	2	
Disponibilité du rapport de l'ENR/BC-FT	-	0	0	0	1	1	
Disponibilité du plan d'action de mitigation des risques de l'ENR/BC-FT	-	0	0	0	1	1	
Disponibilité du rapport de dissémination de l'évaluation nationale des risques de l'ENR/BC-FT et son plan d'action de mitigation des risques	-	0	0	0	1	1	

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

89. A fin décembre 2025, tous les 4 indicateurs de produits ont atteint leur cible.
90. Sur la période de 2021 à 2025, les avancées majeures concernent : (i) l'actualisation, à 10 reprises, de la liste nationale des personnes suspectées de terrorisme en vue du gel de leurs avoirs ; (ii) l'élaboration de 5 rapports d'évaluation sectoriels des risques de financement du terrorisme et 14 rapports sectoriels d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme ; (iii) la sortie du Burkina Faso de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) intervenue le 24 octobre 2025.
91. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 100% et de 55,9%.

92. L'action portant sur le **renforcement de la supervision de l'infrastructure et la mise à disposition de capacités de stockage et de puissance de calcul dans un datacenter normalisé au profit de l'Administration** est mesurée par la disponibilité du datacenter normalisé.
93. Quatre produits concourant à la réalisation de l'action ont été programmés en 2025. Le niveau d'atteinte des indicateurs desdits produits est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Situation des indicateurs de produits de l'action sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité du rapport de l'étude de faisabilité pour la mutualisation des datacenters	-	-	-	-	1	1	1
Disponibilité du rapport de l'étude d'opportunité de la construction d'un datacenter national et la délégation de sa gestion au privé	-	-	-	-	1	1	1
Nombre de mini datacenters mis en place	-	-	-	-	2	2	2
Taux d'exécution des travaux de construction du NOC de Ouaga (%)					42	50	42

Source : rapport de performance 2025 du CSD ITCH, mars 2026

94. Au 31 décembre 2025, ce sont 3 des 4 indicateurs qui ont atteint leur cible.
95. Quant au dernier indicateur de produit, il affiche une réalisation de 42% pour une cible de 50. Ce niveau de performance correspond à la réalisation de l'étude géotechnique, la signature du contrat d'exécution des travaux de construction et de suivi-contrôle, ainsi que le début des travaux de construction du NOC.
96. Les taux d'exécution physique et financière de l'action portant sur le renforcement de la supervision de l'infrastructure et la mise à disposition de capacités de stockage et de puissance de calcul dans un datacenter normalisé au profit de l'Administration sont respectivement de 96,0% et de 91,1%.
97. L'action « **encadrement des sites miniers artisanaux et promotion de l'exploitation semi-mécanisée** » est appréciée à travers le pourcentage des sites miniers artisanaux semi-mécanisés contrôlés. Au 31 décembre 2025, ce pourcentage était de 100%.
98. Deux produits ont été programmés dans le cadre de la mise en œuvre de cette action. Au 31 décembre 2025, les 2 indicateurs de produits ont dépassé leur cible.
99. En effet, 4 429 cartes d'artisans miniers ont été délivrées pour une prévision de 1 500 et 23 sites miniers actifs ont été couverts par les Autorisations d'exploitation artisanale (AEA)/conventions, pour une cible de 5. Ce dépassement de la cible est dû à l'organisation des acteurs miniers artisanaux en coopératives, à l'encadrement des artisans miniers et aux réformes introduites par le nouveau code minier.
100. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 100% et de 59,4%.

101. Sur la période 2021-2025, les avancées majeures obtenues en matière d'encadrement des sites miniers artisanaux et de promotion de l'exploitation minière semi-mécanisée sont entre autres : (i) le recensement et la délivrance des cartes d'artisans miniers ; (ii) la couverture de 70 sites miniers actifs par les AEA/conventions et (iii) la délivrance de 10 750 cartes d'artisans miniers.
102. L'action « **sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires** » est appréciée par la proportion de juridictions ayant une Unité spéciale judiciaire (USJ). En fin décembre 2025, la cible attendue de 90% n'a pas été atteinte car la proportion des juridictions ayant des USJ s'établissait à 86,21%.
103. Les résultats engrangés se rapportent entre autres à : (i) la création des USJ de Ziniaré et de Nouna portant le nombre total d'USJ à 25, (ii) la formation de 30 membres des USJ, dont 06 femmes sur la prise en compte des droits humains dans la lutte contre le terrorisme, (iii) l'installation d'un poste de base à la MACO, (iv) la dotation de 10 structures de l'administration judiciaire (UPCO, DGAP, USJ Ouaga I, USJ Ouaga II, MACO, Tougan, Nouna, Bogandé, Djibo et PHS) en moyens de transmission (talkies-walky, radio de transmission, etc.), (v) la dotation de 28 structures et unités spéciales d'intervention dont 17 EP en matériels spécifiques de sécurité, (vi) l'acquisition de 3 Pick-up et de 7 motocyclettes pour les structures de l'administration pénitentiaire et (vii) l'acquisition d'un fourgon et d'une ambulance respectivement au profit de la prison pour femmes et de la MAC-Bobo.
104. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 79,3% et de 143,2%.
105. Au cours de la période 2021-2025, les acquis importants concernent la création et l'opérationnalisation de 18 USJ et la dotation des 28 MAC, de la PHS, du CERMICOL Bobo-Dioulasso, du CEPF de Fada N'Gourma et du centre pénitentiaire agricole de Baporo en matériel spécifique de sécurité.
106. L'action relative à **l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent** est appréciée par : (i) le taux annuel de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie et (ii) le nombre de détenus ayant bénéficié d'au moins une mesure de déradicalisation. Au 31 décembre 2025, la valeur du taux annuel de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie n'était pas disponible. Cependant, il ressort que 187 détenus ont bénéficié d'au moins une mesure de déradicalisation sur une prévision de 200.
107. Les actions de déradicalisation ont été mises en œuvre au profit des détenus de la PHS et ont concerné : (i) la prise en charge psychologique et l'enseignement religieux dispensé au profit de 187 détenus et (ii) la sensibilisation de l'ensemble des détenus sur la citoyenneté.
108. En fin décembre 2025, les 3 produits programmés dans le cadre de cette action n'ont pas connu de début de mise en œuvre, en raison de nouvelles orientations et de la reprogrammation de certains produits en 2026.

109. Les taux d'exécution physique et financière de l'action relative à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent sont respectivement de 0% et de 60,0%.
110. Sur la période 2024-2025, 372 détenus de la PHS ont bénéficié d'au moins une mesure de déradicalisation.
111. Concernant l'action portant sur **la mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour le rétablissement des réseaux et services de communications électroniques impactés par l'insécurité**, elle est mesurée par le nombre de localités où les services de communications électroniques sont rétablis et dont la valeur au 31 décembre 2025 est de 4 pour une cible de 6. En effet, les services de communications électroniques ont été rétablis à Bourzanga, Djibo, Titao et Solé.
112. En plus du rétablissement des services de communication, il était attendu en 2025, la couverture d'autres localités en réseau mobile haut débit. En fin décembre 2025, ce sont 134 localités qui ont été couvertes sur une cible de 138. La non-atteinte des cibles des indicateurs de produit est liée aux difficultés rencontrées dans le transport des équipements vers les sites en raison de l'insécurité.
113. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 81,9% et de 77,3%.
114. Sur la période 2021-2025, les acquis engrangés concernent le rétablissement des services de communications électroniques dans 4 localités et la couverture de localités des zones blanches par le réseau mobile haut débit.
115. S'agissant de l'action « **soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité** », elle s'apprécie à travers le nombre de nouveaux partenariats en matière de défense et de sécurité signés. Au 31 décembre 2025, les 2 accords de défense et sécurité prévus ont été signés.
116. La situation d'exécution des produits concourant à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Situation des indicateurs des produits en lien avec le soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et de sécurité

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de FDS (personnel militaire et paramilitaire) bénéficiaires des documents de voyage pour les stages de formation et de perfectionnement avec les nouveaux partenaires		300	200	311	685	250	1 496
Nombre d'ateliers d'information et de sensibilisation organisés sur le protocole sur la libre circulation des personnes et des biens		9	3	4	2	2	18

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de formations organisées sur la coopération internationale			1	2	1	1	4
Nombre de conférences organisées au profit des écoles de police et de gendarmerie	0				2	2	2
Nombre d'accords signés en matière de défense et de sécurité	-				2	2	2
Taux de participation aux rencontres de lutte contre le terrorisme dans le Sahel et la réforme de la gouvernance sécuritaire (%)					100	100	100
Taux de participation aux sessions du collège des Chefs d'Etats de la Confédération AES (%)					100	100	100
Taux de participation aux sessions confédérales du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de la Confédération AES (%)						100	100
Taux de participation aux réunions des hauts fonctionnaires de la Confédération AES (%)						100	100
Nombre de projets d'arrêtés sur les comités de suivi des accords de coopération impliquant le MSECUC élaborés	0					1	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026.

117. Au 31 décembre 2025, les 7 indicateurs dont la réalisation est connue ont tous atteint leur cible et les acquis majeurs concernent : (i) le renforcement de capacités de 693 FDS, (ii) la signature de 2 nouveaux accords en matière de défense et de sécurité et (iii) la participation du Burkina Faso à l'ensemble des rencontres statutaires de la Confédération AES. Toujours dans le cadre de l'AES, l'année 2025 a été marquée par la prise du Commandement de la Force unifiée de l'AES (FU-AES) par un officier des forces de défense et de sécurité du Burkina Faso. La FU-AES rassemble des unités combattantes des armées burkinabè, malienne et nigérienne dans le cadre d'une coopération militaire renforcée pour faire face aux menaces sécuritaires dans le Sahel.
118. Les taux d'exécution physique et financière de l'action relative à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité sont respectivement de 100% et de 150,5%.
119. Entre 2021-2025, les acquis majeurs concernent, entre autres, la délivrance de documents de voyage au profit de 1 496 FDS pour les stages de formation et de perfectionnement, l'organisation de 18 ateliers d'information et de sensibilisation sur le protocole de libre circulation des personnes et des biens ainsi que la signature de 2 accords de coopération en matière de défense et de sécurité.
120. L'action portant sur **l'amélioration de la gestion du système pénitentiaire** est appréciée à travers le taux d'occupation carcérale et le nombre d'évadés sous-garde. Au 31 décembre 2025, les niveaux des 2 indicateurs ressortent respectivement à 145,7% et 12 pour des cibles respectives de 161% et 0.

121. Sur la période 2021-2025, le taux d'occupation carcérale a connu des dégradations successives durant les 3 premières années en passant de 160,1% en 2021 à 178,7% en 2024 pour s'établir à 145,7% en 2025. Le nombre total d'évadés sous garde sur la même période est de 78.
122. Le tableau suivant présente le niveau de réalisation des indicateurs de produits de l'action portant sur l'amélioration de la gestion du système pénitentiaire.

Tableau 13 : Situation des indicateurs de produits de l'action « Amélioration de la gestion du système pénitentiaire » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité du rapport d'étude architecturale de la construction de la maison d'arrêt et de correction de Sourgoubila	-	-	-	-	1	1	1
Nombre d'EP normalisés/réhabilités	5	1	5	2	3	1	16
Taux de couverture sanitaire des détenus (%)	32,8	37,4	45,2	48,4	49,6	50	49,6
Quantité de céréales produites (en Tonnes)	80	47,4	59,2	112,5	350	250	649,1
Taux de couverture des besoins alimentaires des détenus par la production pénitentiaire (%)	10	5	2,5	2	ND	5	ND
Nombre de détenus bénéficiaires des mesures de réinsertion sociale	380	2 497	1 458	3 004	1 531	1 250	8 870
Proportion de femmes ayant bénéficié d'une mesure de réinsertion sociale (%)	100	100	100	100	100	100	100

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

123. Sur les 6 indicateurs de produits dont les valeurs sont disponibles, 5 ont atteint leur cible en fin 2025. Les acquis majeurs obtenus sont entre autres : (i) la disponibilité du rapport d'étude architecturale de la construction de la maison d'arrêt et de correction de Sourgoubila, (ii) la normalisation /réhabilitation de 3EP (MAC de Boromo et de Nouna, Centre pénitentiaire agricole de Baporo), (iii) la production de 350 tonnes de céréales et (iv) la mise en œuvre de mesures de réinsertion sociale au profit de l'ensemble des femmes détenues. Aussi, 916 condamnés issus de 22 MAC ont bénéficié d'une mesure alternative à l'emprisonnement, à savoir le travail d'intérêt général (TIG).
124. Les taux d'exécution physique et financière de l'action relative à l'amélioration de la gestion du système pénitentiaire sont respectivement de 91,7% et de 112,7%.
125. Sur la période 2021-2025, les principaux acquis concernent la normalisation/réhabilitation de 16 EP, la production de 649 tonnes de céréales et la mise en œuvre de mesures de réinsertion sociale au profit de 8 870 détenus.

II.1.2. Contribution des collectivités territoriales au renforcement de la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme

126. Dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure et de la lutte contre le terrorisme, la contribution des collectivités territoriales a porté en 2025 sur la mise en œuvre des actions

relatives : (i) à la réinstallation des services de l'Etat et des CT dans les localités libérées de l'emprise des terroristes et (ii) au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes.

127. S'agissant de **la réinstallation des services de l'État et des CT dans les localités libérées de l'emprise des terroristes**, les principales interventions des CT ont porté sur la réouverture d'une préfecture et d'une mairie, la réhabilitation et l'équipement d'un siège et d'une résidence de Chef de circonscription administrative (CCA) ainsi que la construction/réhabilitation de 29 bâtiments administratifs des mairies.
128. Concernant le **renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes**, les extraits obtenus de la mise en œuvre des plans locaux de développement ont trait à l'acquisition de 638 motos, la construction/réhabilitation de 11 bâtiments ainsi que l'acquisition de 16 drones de surveillance au profit des FDS.

II.1.3.Synthèse du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

129. En 2025, le taux d'exécution physique des actions du Pilier 1 ressort à 92,3% pour une exécution financière de 91,9%. Les principaux résultats en 2025 sont présentés comme suit.
130. Au titre de **l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme**, les principaux acquis portent sur la commémoration de la journée internationale du vivre-ensemble en paix et la sensibilisation de 1 076 PDI et acteurs communautaires sur la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et le renforcement de la résilience.
131. Concernant le **renforcement des capacités opérationnelles des FDS en vue de libérer les localités occupées par les terroristes**, les principaux acquis se rapportent entre autres : (i) à l'apurement de 10 aires classées et l'immatriculation de 5 autres, (ii) à la sécurisation de 4 plans d'eau, (iii) à l'opérationnalisation de 2 UPCO, (iv) à l'acquisition de 350 moyens de protection individuelle au profit de l'EMGN, (v) à l'acquisition de 1 019 moyens roulants à 2 roues et de 35 moyens roulants à 4 roues au profit des FDS et (vi) au recrutement de 15 810 militaires.
132. S'agissant de **l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme**, les acquis majeurs sont entre autres : (i) l'organisation de 20 312 patrouilles dans les massifs forestiers, (ii) l'organisation de 21 863 patrouilles dissuasives par la Gendarmerie nationale, (iii) l'organisation de 35 250 patrouilles dissuasives et de 18 960 patrouilles de sécurisation dans les zones sensibles et criminogènes par la Police nationale, (iv) la conduite de 102 enquêtes de lutte contre le terrorisme et la criminalité, (v) l'animation de 30 émissions radio et télé sur la cybercriminalité et (vi) l'organisation de 35 activités de prévention de la consommation des drogues sur les médias.
133. Pour ce qui est de **la réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des terroristes**, au 31 décembre 2025, le TGI de Nouna a été réinstallé, 73 préfectures ont été réouvertes et 871 localités ont été libérées de l'emprise des terroristes.

134. Au titre de l'**amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte contre le terrorisme**, les résultats concernent entre autres : (i) la prise en charge financière de 70 911 VDP, (ii) la prise en charge sanitaire de tous les VDP victimes du terrorisme, (iii) la prise en charge financière des ayants droit des VDP décédés au combat et ((iv) le renforcement des capacités de 465 groupes de VDP.
135. Concernant l'**assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre (1007)**, les acquis portent entre autres sur : (i) l'organisation de 16 opérations conjointes de démantèlement des circuits informels de commercialisation de motos, (ii) l'organisation de 16 opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation de produits pétroliers et (iii) le contrôle de 813 acteurs de produits pétroliers liquides et gazeux.
136. S'agissant de la **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**, les avancées majeures se rapportent à la sortie du Burkina Faso de la liste grise du GAFI, à l'actualisation périodique de la liste nationale des personnes suspectées de terrorisme et à la disponibilité du rapport de l'ENR/BC-FT ainsi que de son plan d'action de mitigation des risques.
137. Pour ce qui est de l'**encadrement des sites miniers artisanaux et la promotion de l'exploitation semi-mécanisée**, l'année 2025 a été marquée notamment par la délivrance de 4 429 cartes d'artisans miniers.
138. En matière de **sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires**, les résultats engrangés se rapportent entre autres à : (i) à la création des USJ de Ziniaré et de Nouna, (ii) la formation de 30 membres des USJ, dont 06 femmes sur la prise en compte des droits humains dans la lutte contre le terrorisme, (iii) l'installation d'un poste de base à la MACO, (iv) la dotation de 10 structures de l'administration judiciaire en moyens de transmission, (v) la dotation de 17 EP en matériels spécifiques de sécurité, (vi) l'acquisition de 3 Pick-up et de 7 motocyclettes pour les structures de l'administration pénitentiaire et (vii) l'acquisition d'un fourgon et d'une ambulance au profit de la prison pour femmes et de la MAC-Bobo.
139. S'agissant de l'**amélioration de la gestion du système pénitentiaire**, les acquis majeurs sont entre autres à : (i) la disponibilité du rapport d'étude architecturale de la construction de la maison d'arrêt et de correction de Sourgoubila ; (ii) la normalisation /réhabilitation de 3 EP, (iii) la production de 350 tonnes de céréales et (iv) la mise en œuvre de mesures de réinsertion sociale au profit de l'ensemble des femmes détenues. Aussi, 916 condamnés issus de 22 MAC ont bénéficié d'une mesure alternative à l'emprisonnement, à savoir, le TIG.
140. Au titre du **soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité**, les acquis majeurs concernent : (i) le renforcement des capacités de 693 FDS, (ii) la participation du Burkina Faso à l'ensemble des rencontres statutaires de la Confédération AES et (iii) la signature de 2 nouveaux accords en matière de défense et de sécurité.

II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire

141. Ce pilier porte 2 axes de la PND, à savoir, consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix (Axe 1) et dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (Axe 4).

II.2.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

142. Cet axe s'opérationnalise à travers deux objectifs stratégiques à savoir l'OS 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent et l'OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.

II.2.1.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent

143. Cet OS s'opérationnalise à travers les 6 actions suivantes.
144. L'action portant sur le « **soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité** » est évaluée à travers le nombre de Personnes déplacées internes (PDI) volontairement retournées, intégrées ou réinstallées qui est de 1 969 295 au 31 décembre 2025 pour une cible de 1 820 000. L'analyse de la performance enregistrée de la mise en œuvre de cette action est présentée suivant les domaines de l'humanitaire, du relèvement des PDI et des personnes hôtes et de la continuité du système éducatif.
145. **Dans le domaine de l'humanitaire**, l'action est mise en œuvre à travers 5 produits dont la situation de réalisation à fin décembre 2025 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de Personnes Déplacées Internes bénéficiaires d'assistance alimentaire	2 000 000	3 038 542	3 327 721	1 951 486	1 910 658	1 820 000	>3 327 721
Nombre de ménages déplacés internes retournés bénéficiaires d'assistance en AME	441 000	492 947	16 998	20 000	58 637	20 000	1 029 582
Nombre de bénéficiaires des non vivres (kits AME)		16 320	38 118	11 900	500	500	66 838

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de ménages PDI retournés bénéficiaires d'appui à la reconstruction	-	75 514	14 567				90 081
Nombre de ménages PDI bénéficiaires de transferts monétaires pour leur autonomisation	-	75 514	11 975				87 489

Source : rapports de performance 2025 des CSD DS et GE, mars 2026

146. Au 31 décembre 2025, trois indicateurs des produits ont atteint ou dépassé leur cible. Il s'agit de l'assistance alimentaire à 1 910 658 PDI sur une cible de 1 820 000, de l'assistance en AME à 58 637 ménages déplacés internes retournés sur une prévision de 20 000 et de la mise à disposition en non vivres (kits AME) à 500 bénéficiaires. Les dépassements s'expliquent par la mise à disposition du Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR) de kits supplémentaires AME par le Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS).
147. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du CONASUR, 66 camions de ravitaillement ont été acquis pour un montant de 5 487 282 199 F CFA. Les camions se composent de 60 camions utilitaires (40 camions de 40 tonnes, 10 camions de 10 tonnes et 10 camions bennes) et de 6 camions d'appui (2 citernes à carburant, 2 camions grue et 2 porte-chars).
148. Sur la période 2021 à 2025, au moins 3,3 millions de PDI ont bénéficié d'assistance alimentaire. Par ailleurs, plus d'un million de ménages déplacés internes retournés ont bénéficié d'assistance en AME, 66 938 ménages déplacés internes et populations hôtes vulnérables ont bénéficié de kits AME et 90 081 ont bénéficié d'un appui à la construction.
149. Concernant **le relèvement des PDI et des personnes hôtes**, la situation d'exécution des produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Nombre d'infrastructures hydrauliques réalisées				45	69	179	114
Nombre de personnes bénéficiant de formation pour leur AGR			ND	1 302	113	113	1 415
Nombre d'infrastructures agricoles (magasins de stockage) réalisées			0	10	34	34	44
Nombre de projets d'entrepreneuriat de PDI financés	300	ND	162	441	137	100	1 040

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Quantité de semences améliorées de céréales et maraichères mises à la disposition de personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes)	3 632	3 096,0	194	289	263,65	100	3 887,3
Quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes)	1 786,1	3 624	227	2 336	144	7 973	29 000
Nombre de jeunes éleveurs PDI ayant leurs capacités de production renforcées par la dotation de noyaux d'animaux reproducteurs	1 714	3 015	5 568	17 397	5 200	27 694	1 820 000

Source : rapports de performance 2025 des CSD-GE, TEPS et PASP, mars 2026

150. Au 31 décembre 2025, trois indicateurs n'ont pas atteint leur cible. Il s'agit du nombre d'infrastructures hydrauliques réalisées, de la quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI et du nombre de jeunes éleveurs PDI ayant leurs capacités de production renforcées par la dotation de noyaux d'animaux reproducteurs.
151. Au cours de la période 2021-2025, les acquis concernent la réalisation de 114 infrastructures hydrauliques, la formation de 1 415 PDI et membres des communautés hôtes vulnérables et la réalisation de 44 magasins de stockage de produits agricoles. Par ailleurs, 3 887,3 tonnes de semences améliorées de céréales et maraichères et 29 000 tonnes d'engrais ont été mises à la disposition de personnes vulnérables y compris les PDI ainsi que 1 820 000 jeunes éleveurs PDI ont vu leurs capacités de production renforcées par la dotation de noyaux d'animaux reproducteurs.
152. **Dans le domaine de la continuité éducative**, le bilan des produits mis en œuvre figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Situation des indicateurs de produits portant sur la continuité éducative sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Proportion des élèves du primaire déplacés internes chefs de ménage identifiés bénéficiaires de subventions (%)					100	100	100
Nombre d'élèves du primaire, du post-primaire et du secondaire déplacés internes chefs de ménage identifiés bénéficiaires de subventions	NA	470	750	1 500	2 625	2 250	5 325
Proportion des élèves des zones de repli des populations déplacées internes bénéficiaires en kits scolaires (en %)	100	100	100	100	100	100	100

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'enfants vulnérables déplacés ¹ bénéficiaires de subventions	430	430	250	1 500	3 681	4 500	7 591
Nombre d'acteurs de l'éducation formés sur les thématiques de l'ESU	1 900	1 650	2 014	2 300	1 569	1 450	9 433

Sources : rapport de performance 2025 du CSD EF, mars 2026.

153. A l'exception du nombre d'enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de subventions, tous les autres produits ont enregistré un taux supérieur à 100% au 31 décembre 2025 expliqué par la mise en œuvre de plusieurs actions spécifiques, notamment la contribution des PTF à travers des appuis en nature et des appuis numéraires pour favoriser l'accès et le maintien à l'école des élèves chefs de ménage, des filles et des enfants vulnérables issus des communautés hôtes et déplacées internes. Les appuis en nature concernent la dotation en vivres sous forme de ration sèche à emporter (5 750 bénéficiaires) et la distribution de kits scolaires (295 700 bénéficiaires). Les appuis numéraires portent sur les subventions octroyées à 1 856 bénéficiaires sur 1 000 prévus.
154. Sur la période 2021-2025, l'ensemble des produits ont connu une mise en œuvre permanente de 2022-2025. Il s'agit de la subvention accordée aux élèves chefs de ménages, de l'octroi des kits scolaires aux élèves, de la subvention des filles et enfants vulnérables déplacés et de la formation des acteurs de l'éducation sur les thématiques de l'Education en situation d'urgence (ESU). Les résultats enregistrés ont connu pour la plupart une évolution en dents de scie. La meilleure performance est enregistrée au niveau de l'octroi de kits scolaires aux élèves qui totalise 564 800 bénéficiaires, due essentiellement à la contribution des PTF et aux apports de diverses ONG-AD intervenant dans les zones de repli des populations.
155. Toutes ces actions menées ont contribué à améliorer non seulement, les conditions de vie des filles et enfants victimes du terrorisme, mais aussi, les conditions d'apprentissage et le maintien des élèves déplacés internes particulièrement les filles.
156. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 93,6% et 129,9%.
157. L'action relative à la **prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme** est appréciée par la proportion de victimes et personnes affectées par le terrorisme bénéficiaires d'une prise en charge psycho-sociale. Sa réalisation au 31 décembre 2025 est de 100% pour une cible de la même valeur.
158. La situation des indicateurs des 4 produits de l'action est présentée dans le tableau ci-après.

¹ Les données concernaient le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire.

Tableau 17 : Situation des indicateurs de la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de PDI et victimes des catastrophes prises en charge au plan psychosocial	-	-	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Nombre de femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences prises en charge	-	6 000	35 442	5 836	9 811	5 836	51 253
Nombre des agents des Eaux et Forêts blessés pris en charge au plan psychosocial	-	1	2	63	2		66
Nombre de familles des agents des Eaux et Forêts portés disparus prises en charge	-	0	3	3	3	3	3

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

159. L'ensemble des indicateurs de produits qui concourent à la réalisation de l'action ont atteint leur cible. Le nombre d'agents des Eaux et Forêts blessés pris en charge au plan psychosocial s'élève à 63 pour une cible de 2. Le dépassement de la cible est dû à la multiplication de déploiement des unités dans le processus de reconquête du territoire national.
160. Sur la période 2021 à 2025, au total 51 253 femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences ont été prises en charge. Le nombre de PDI et victimes des catastrophes prises en charge au plan psychosocial est de 2 000 000 sur la même période. Pour ce qui est du nombre d'agents des Eaux et Forêts blessés pris en charge au plan psychosocial, 69 agents ont été pris en charge entre 2021 et 2025. Ces chiffres se justifient par le nombre croissant de positions dans les zones à fort défis sécuritaires occupées par les unités des Eaux et Forêts.
161. Au titre du CSD TEPS, le seul produit devant contribuer à la réalisation de cette action, dont l'indicateur porte sur le nombre de veuves et ayants droit de FDS disparus formés et insérés, enregistre un taux d'exécution physique de 100%, avec 190 veuves et ayants droit formés. Sur la période 2021-2025, c'est ce même nombre qui a été formé car l'indicateur n'a pu être renseigné qu'en 2025.
162. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 98,5% et 199,3%.
163. L'action portant **sur la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires** est mesurée par la proportion des ménages victimes de catastrophes et/ou de crises humanitaires pris en charge ». Au 31 décembre 2025, son niveau de réalisation est de 100% pour une cible de la même valeur.
164. La situation des indicateurs des 4 produits de l'action est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Situation des indicateurs en lien avec la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Les plans ORSEC dans les provinces sont mis en place	3	2	3	4	6	4	18
Nombre de rencontres de concertation avec les partenaires organisées		3	1	1	1	1	6
Nombre de compagnies d'incendies et de secours construites dans les chefs lieu de région		3	1				4
Nombre de compagnies d'incendies et de secours équipées dans les chefs lieu de région		3	1				4

Source : rapport de performance 2025 du CSD-DS, mars 2026

165. Le tableau montre que les 2 indicateurs de produits ont atteint leur cible en 2025 avec notamment la mise en place de 6 plans d'Organisation des secours (ORSEC) sur une cible de 4 et la tenue de la rencontre de concertation avec les partenaires.
166. Sur la période 2021-2025, les principaux résultats concernent la mise en place de 18 plans ORSEC, la construction et l'équipement de 4 compagnies d'incendie et de secours et la tenue de 6 rencontres de concertation avec les partenaires humanitaires.
167. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 100% et 95,3%.
168. L'action relative à **la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des Personnes déplacées internes et autres personnes affectées par le terrorisme** est évaluée par le nombre de personnes bénéficiaires d'un soutien à la réinstallation et à l'accès aux filets sociaux. Au 31 décembre 2025, la valeur de l'indicateur n'a pas été renseignée, le projet filets sociaux « BNS » ayant pris fin en décembre 2022.
169. Au 31 décembre 2025, le niveau d'exécution physique du plan d'actions opérationnel 2023-2025 de la stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil n'était pas disponible.
170. Entre 2021 et 2025, les principaux acquis capitalisés portent entre autres sur l'assistance humanitaire à 5 304 549 PDI et communautés hôtes vulnérables, l'appui pour la réalisation d'AGR à 577 131 PDI et personnes hôtes vulnérables, l'octroi de 322 958 kits d'installation aux centres principaux d'état civil et aux TD/TA, l'octroi de terrains aménagés à 22 929 ménages et l'appui au logement à 22 998 PDI.
171. Sur la même période, 359 250 ménages pauvres et vulnérables ont bénéficié de transferts monétaires.
172. Au 31 décembre 2025, l'ensemble des indicateurs relatifs à l'octroi de subvention aux filles et enfants vulnérables déplacés, à l'insertion des veuves et ayants droit de FDS disparues et à la prise en charge des animateurs communautaires ont atteint ou dépassé leur cible.

173. S'agissant des indicateurs de produits qui saisissent l'amélioration des conditions de vie des veuves, des orphelins et des victimes de guerre, ils ont été renseignés seulement en 2025.

Tableau 19 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de la subvention	0	430	250	750	5 000	1 500	
Nombre d'animateurs communautaires pris en charge	0	0	395	644	875	875	1 914
Nombre de veuves et ayants droit de FDS disparues insérés	0	0	0	190	190	190	76 000

Source : rapports annuels de performance 2025 des CSD DS et TEPS, mars 2026.

174. L'état de mise en œuvre des produits programmés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'économie verte est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Situation des indicateurs de produits des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'économie verte en rapport avec le soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme sur la période 2021-2025

Indicateurs	Real 2021	Real 2022	Real 2023	Real 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025	Cible. 2021- 2025
Approvisionnement en eau potable et assainissement								
Nombre de forages équipés de PMH réalisés dans les zones d'origine des PDI	206	62	99	217	48	43	632	577
Nombre de forages réalisés au profit des PDI et leurs hôtes	-	-	-	-	92	114	92	114
Nombres de PEA réalisés dans les zones d'origine des PDI	-	-	-	-	25	38	154	25
Nombre de nouvelles AEPS réalisées dans les zones d'origine des PDI	-	-	-	-	20	10	77	85
Nombre de forages équipés de PMH réhabilités dans les zones d'origine des PDI	-	-	-	-	8	10	420	217
Nombre de latrines familiales réalisées dans les ménages d'accueil des PDI	0	0	3 158	2 983	1 646	1 600	27 031	1 646
Nombre de blocs de latrines réalisés dans les sites d'accueil des PDI	0	791	473	689	145	80	2 010	145
Economie verte et changement climatique								
Nombre de foyers améliorés acquis au profit des PDI	0	350	1 408	1 100	250	500	3 108	1 000

Indicateurs	Real 2021	Real 2022	Real 2023	Real 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025	Cible. 2021- 2025
Nombre de jardins nutritifs créés au profit des PDI	0	10	16	9	5	5	40	15

Source : rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

175. Dans le domaine de l’approvisionnement en eau potable et l’assainissement, au 31 décembre 2025, quatre produits sur les 7 ont enregistré des performances de plus de 100% expliquées par les réalisations hors programmation de certains acteurs non étatiques (ONG, secteur privé). Il s’agit de la réalisation de 48 PMH, 20 AEPS, 1 646 latrines familiales et 145 blocs de latrines sur des prévisions annuelles respectives de 43 PMH, 10 AEPS, 1 600 latrines familiales et 80 blocs de latrines. Les 3 autres produits affichent des niveaux de réalisation compris entre 66% et 80,7%.
176. S’agissant de l’économie verte et du changement climatique, 250 foyers améliorés ont été acquis sur 500 prévus et 5 jardins nutritifs ont été créés au profit des PDI sur une prévision de 5.
177. Sur la période 2021-2025, des résultats majeurs ont été engrangés dans le cadre du soutien à la réinstallation des PDI. Il s’agit de la réalisation de (i) 632 PMH, (ii) 154 PEA, (iii) 27 031 latrines familiales et (iv) 2 010 blocs de latrines. En outre, 3 108 foyers améliorés et 40 jardins nutritifs ont été mis à la disposition des PDI.
178. Les taux d’exécution physique et financière de l’action en 2025 sont respectivement de 85,0% et 69,0%.
179. L’action concernant **la mise en œuvre de la Stratégie nationale de reconfiguration urbaine (SNRU)** est mesurée par le niveau de mise en œuvre du Plan d’action de la stratégie. La valeur de l’indicateur n’était pas disponible en fin décembre 2025. Cependant, la tranche annuelle du plan d’action était mise en œuvre à 95% au niveau du ministère en charge de l’urbanisme.
180. Pour l’année 2025, deux produits étaient attendus. Au 31 décembre 2025, l’étude de catégorisation des centres urbains et autres localités enregistre un taux de réalisation de 100%. Concernant la mobilisation des sites des trames d’accueil (sites de relocalisation), le taux de réalisation est de 23,5%. La suspension de la mobilisation foncière pour les trames d’accueil a ralenti le processus.
181. Sur la période de 2021 à 2025, les principaux acquis portent sur l’élaboration et l’adoption de la stratégie, la réalisation d’une étude de catégorisation des centres urbains et autres localités au niveau national assortie d’un plan d’intervention dans le cadre de la SNRU, l’élaboration d’un schéma de reconfiguration de la région des Koulsé et le plan opérationnel de reconfiguration de la ville de Pissila. Par ailleurs, les sites des trames d’accueil des zones concernées par l’apurement du passif du foncier urbain des arrondissements 7 de Ouagadougou et 5 de Bobo-Dioulasso ont été mobilisés dans le cadre du Programme de restructuration des zones d’habitat spontané et de l’apurement du passif du foncier urbain.

182. Les taux de réalisation physique et financière de l'action sont respectivement de 61,8% et de 29,2%.
183. Au titre de l'action relative au **renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence, de base et de nutrition, au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI**, en 2025, ce sont 38 formations sanitaires qui ont été réouvertes et remises en fonction dans les zones à fort défi sécuritaire.
184. Concernant les produits de l'action, 61,7% des enfants malnutris et 116 669 enfants de moins de 5 ans malades du paludisme sur des prévisions respectives de 65% et 440 574 ont été pris en charge par les ASBC dans les zones à défi sécuritaire. Ce niveau de prise en charge des enfants malades du paludisme s'explique, entre autres, par la baisse globale du nombre de cas de paludisme enregistrés à l'échelle du pays en 2025.
185. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 84,5% et 43,3%.

II.2.2.Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

L'axe s'opérationnalise à travers l'OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.

II.2.2.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

186. L'action « **prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation** » est retenue dans le cadre de la réalisation de cet objectif stratégique. Trois indicateurs mesurent la réalisation de l'action. Leur situation au 31 décembre 2025 est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Situation des indicateurs de l'action « prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025
Nombre de commerçants contrôlés	12 141 ²	13 443	15 313	20 023	33 928	14 000
Taux d'inflation (%)	4	14,1	0,7	4,2	-0,5	<=3
Nombre de mesures urgentes prises pour contenir la crise alimentaire et l'inflation	-	11	7	7	19	7

Source : rapports de performance 2025 des CSD GE et CSM, mars 2026

187. Les 3 indicateurs de l'action ont tous atteint leur cible annuelle. La situation des indicateurs des produits ayant contribué à cette performance est présentée dans le tableau ci-dessous.

² Rapport de la BMCRF

Tableau 22 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'action « prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation »

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité des textes régissant le fonctionnement des organes de pilotage et de suivi de la Stratégie nationale de résilience et de stabilisation des territoires				0	2	2	2
Nombre de sessions du comité de pilotage de la Stratégie nationale de résilience et de stabilisation des territoires tenues				0	0	1	1
Nombre de sorties sur le terrain de contrôle de prix des produits de grande consommation	52	52	52	52	52	52	260
Nombre d'acteurs contrôlés dans la lutte contre la fraude et les pratiques restrictives de la concurrence	-	-	15 313	20 023	33 928	20 000	69 264
Nombre d'entreprises industrielles contrôlées sur l'application de la réglementation en matière de commerce et d'industrie	-	-	396	439	478	420	1 313
Proportion des communes bénéficiant de points de vente à prix social (%)	0	20,2	100	100	100	80	100
Quantité d'engrais mobilisée par la SOBIMAP (Tonnes)	15 000	75 000	3 427	75 750	192 746	500 000	361 923
Taux d'exécution physique annuel du Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (%)	0	58	65	100	94	75	94
Montant des subventions (en millions F CFA) accordées aux acteurs de la filière coton	3 500	3 500	80 154	10 000	10 000	10 000	107 154

Source : rapports de performance 2025 des CSD-GE, CSM et PASP-EEA, mars 2026

188. Au 31 décembre 2025, sur les 9 indicateurs de produits renseignés, 7 ont atteint leur cible annuelle-*/. Il s'agit des indicateurs relatifs au contrôle de prix des produits de grande consommation, aux contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude et les pratiques restrictives de la concurrence, aux contrôles sur l'application de la réglementation en matière de commerce et d'industrie, à la mise en place de points de vente à prix social dans les communes, à l'exécution du PRSPV et aux subventions accordées aux acteurs de la filière coton.
189. Les 2 indicateurs n'ayant pas atteint leur cible sont relatifs à la mobilisation d'engrais par la SOBIMAP et à la tenue des sessions du comité de pilotage de la Stratégie nationale de résilience et de stabilisation des territoires. En effet, sur une cible de 500 000 tonnes d'engrais à mobiliser, seulement 192 746 tonnes ont été mobilisées, soit 38,5%. Cette

situation s'explique par la faible mobilisation des ressources financières. En outre, la session prévue du comité de pilotage de la Stratégie nationale de résilience et de stabilisation des territoires n'a pas pu se tenir en 2025.

190. Les taux d'exécution physique et financière de l'action s'établissent respectivement à 84,2% et 43,1%.

II.2.3. Contribution des collectivités territoriales à la réponse à la crise humanitaire

191. En réponse à la crise humanitaire, les CT ont participé en 2025 : (i) au soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité et (ii) à la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme.
192. Concernant le **soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité**, les efforts des CT dans le domaine humanitaire ont porté sur l'acquisition de 277,7 tonnes de vivres au profit des PDI et personnes vulnérables.
193. Dans le domaine du **relèvement des PDI et des personnes hôtes**, les acquis concernent la mise à disposition de 15 822 tonnes d'engrais et de 15 102,5 tonnes de semences améliorées de céréales et maraichères aux personnes vulnérables y compris les PDI. Par ailleurs, 60 ménages hôtes et PDI ont été dotés en aliments de bétail, 425 ménages en semences maraichères et 246 ménages en animaux d'embouche. Aussi, 110 jeunes éleveurs PDI ont bénéficié d'animaux reproducteurs et 1 335 unités d'équipements de production ont été acquis au profit des personnes vulnérables y compris les PDI.
194. Dans le cadre de la **mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme**, 18 jardins nutritifs ou scolaires ont été aménagés.

II.2.4. Synthèse du Pilier 2 : répondre à la crise humanitaire

195. Dans le cadre de la réponse à la crise humanitaire, les interventions du Gouvernement en 2025, avec l'appui de ses partenaires au développement, ont permis d'enregistrer des résultats probants.
196. Le niveau d'exécution physique des actions du pilier 2 ressort à 89,8% pour une exécution financière de 61,8% au 31 décembre 2025.
197. Au titre du **soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité**, les principaux résultats concernent, entre autres : (i) l'assistance alimentaire à 1 910 658 PDI, (ii) la réalisation de 69 infrastructures hydrauliques et (iii) l'assistance en AME à 58 637 ménages déplacés internes retournés.
198. Pour ce qui est de la **prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme**, les principaux résultats obtenus se rapportent à la prise en charge

psychosociale de 2 millions de PDI et victimes des catastrophes, de 9 811 femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences et de 63 agents des Eaux et Forêts blessés.

199. S'agissant de la **prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires**, les acquis engrangés se rapportent à la mise en place de 6 plans ORSEC et à l'organisation d'une rencontre de concertation avec les partenaires humanitaires.
200. Concernant la **mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme**, les principaux extrants obtenus se rapportent à : (i) la prise en charge de 87 animateurs communautaires, (ii) l'insertion socio-économique de 190 veuves et ayants droit de FDS disparues, (iii) la réalisation de 56 forages équipés de PMH dans les zones d'origine des PDI, de 92 forages au profit des PDI et leurs hôtes, de 25 PEA dans les zones d'origine des PDI, de 20 nouvelles AEPS dans les zones d'origine des PDI, (iv) la construction de 1 646 latrines familiales dans les ménages d'accueil des PDI et de 145 blocs de latrines dans les sites d'accueil des PDI et (v) la création de 5 jardins nutritifs au profit des PDI.
201. Pour ce qui est du **renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence, de base et de nutrition, au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI**, les avancées majeures ont porté sur : (i) la réouverture et la remise en fonction de 38 formations sanitaires dans les zones à fort défi sécuritaire et (ii) la prise en charge de 61,7% des enfants malnutris et 116 669 enfants de moins de 5 ans malades du paludisme par les ASBC dans les zones à défi sécuritaire.
202. Au titre de la **prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation**, l'année 2025 a été marquée par : (i) l'organisation de 52 sorties terrain de contrôle des prix des produits de grande consommation, (ii) le contrôle de 439 entreprises industrielles sur l'application de la réglementation en matière de commerce et d'industrie et (iii) la mobilisation de 75 750 tonnes d'engrais par la SOBIMAP.

II.3. Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance

203. Ce pilier est opérationnalisé par 4 axes de la Politique nationale de développement. La situation de mise en œuvre des actions programmées se présente comme suit par axe stratégique.

II.3.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

204. A travers cet axe, le PA-SD a mis en œuvre les actions liées à l'OS 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.

II.3.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national

205. Cet objectif stratégique est porté par 3 secteurs de planification, à savoir DS, JDH et CSM. Il s'opérationnalise à travers 04 actions déclinées dans le PA-SD.
206. La première action porte sur la **consolidation de l'accès aux documents d'identité et aux données de l'ONI**. Elle est évaluée à travers le niveau d'accès aux données de l'ONI qui s'est établi à 100% et le nombre de documents d'identification délivrés qui ressort à 1 646 035 pour une cible de 1 590 000 à fin décembre 2025.
207. Deux produits concourent à l'atteinte des résultats de cette action, à savoir les CNIB sont produites et délivrées et les passeports ordinaires sont produits et délivrés.
208. Au 31 décembre 2025, sur une prévision de 1 500 000 CNIB à délivrer, 1 531 104 CNIB ont été produites et mises à la disposition des populations. Quant aux passeports ordinaires, sur une prévision de 90 000 passeports ordinaires à produire, 114 931 ont été délivrés.
209. Les taux d'exécution physique et financière de l'action s'établissent respectivement à 100% et 102,1%.
210. Au cours de la période 2021 à 2025, ce sont au total 5 617 801 CNIB et 357 739 passeports ordinaires qui ont été délivrés aux populations. Sur la période, les cibles pour la production des CNIB et des passeports ont été largement dépassées.
211. La deuxième action concerne la **modernisation et sécurisation des documents d'état civil**. Elle est appréciée à travers la proportion de centres d'état civil informatisés et mis en réseau qui ressort au 31 décembre 2025 à 35,95% sur une prévision de 27,02%.
212. Le niveau de réalisation de l'indicateur est resté constant de 2021 à 2023 à 21% puis a connu une amélioration à 22% à partir de 2024 et 35,95% en 2025.
213. La situation des indicateurs de produits de l'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Situation des indicateurs de la modernisation et sécurisation des documents d'état civil sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal 2024	Réal 2025	Cible 2025	Réal 2021-2025
Nombre de communes dont les antériorités des registres de l'état civil sont numérisées				44	30	54	74
Nombre de centres principaux mis en réseau à travers le RESINA	-	27	15	22	70	28	134
Nombre d'acteurs formés sur la gestion de l'état civil	-	0	536	110	292	84	938
Nombre de centres principaux d'état civil supervisés	-	32	43	40	18	40	133
Nombre de centres principaux d'état civil dont les acteurs ont bénéficié de formation	14	22	70	14	30	28	150
Nombre d'actes d'état civil délivrés	45 000	47 600	76 263	102 921	128 051	65 000	399 835

Source : rapports de performance 2025 des CSD DS et JDH, mars 2026

214. Sur les 6 indicateurs de produits, 4 ont atteint leur cible. Il s'agit du nombre de centres principaux mis en réseau à travers le RESINA, du nombre d'acteurs formés sur la gestion

de l'état civil, du nombre de centres principaux d'état civil dont les acteurs ont bénéficié de formation et du nombre d'actes d'état civil délivrés. Concernant la délivrance des actes d'état civil, sur une cible de 65 000 actes à délivrer, 128 051 jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance ont été délivrés au 31 décembre 2025 à l'occasion d'opérations de délivrance d'actes de naissance. Ces opérations ont eu lieu dans les régions du Nakambé, des Koulsé, du Guiriko, de Yaadga, de Djôrô, des Tannounyan et du Goulmou.

- 215. S'agissant de la formation des acteurs de gestion de l'état civil, elle a concerné 684 acteurs des services d'état civil des régions du Kadiogo, des Tannounyan et de Nando et a porté sur le manuel harmonisé des procédures d'enregistrement des faits d'état civil et à l'utilisation de la solution de gestion de l'état civil.
- 216. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 83,4% et 121,8%.
- 217. Sur la période 2021-2025, les principaux extrants en rapport avec la modernisation et la sécurisation des documents d'état civil concernent entre autres : (i) la numération des antériorités des registres de l'état civil de 74 communes, (ii) la mise en réseau de 134 centres principaux à travers le RESINA, (iii) la formation de 938 acteurs sur la gestion de l'état civil, (iv) la délivrance de 399 835 actes d'état civil.

II.3.1.2.Synthèse de la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

- 218. Au 31 décembre 2025, la synthèse des résultats obtenus en lien avec la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix se présente comme suit.
- 219. S'agissant de la **consolidation de l'accès aux documents d'identité et aux données de l'ONI**, les acquis majeurs ont porté sur la délivrance de 1 531 104 CNIB et de 114 931 passeports ordinaires.
- 220. Au titre de la **modernisation et sécurisation des documents d'état civil**, les avancées se rapportent à : (i) la numérisation des antériorités des registres de l'état civil de 30 communes, (ii) la mise en réseau à travers le RESINA de 70 centres principaux d'état civil, (iii) la formation de 292 acteurs de 30 centres principaux d'état civil sur la gestion de l'état civil et (iv) la délivrance de 128 051 actes d'état civil.

II.3.2.Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique

- 221. L'Axe 2 du Pilier 3 se met en œuvre à travers 4 OS de la PND. La situation de mise en œuvre des actions programmées se présente comme suit.

II.3.2.1.Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique

- 222. La promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance couvre les domaines de la gestion des libertés publiques et des affaires politiques, de la justice et des droits humains,

de la coopération, de la démocratie, de la gouvernance des sociétés d'Etat et des établissements publics de prévoyance sociale, ainsi que de l'accès à l'information.

223. **S'agissant de la gestion des libertés publiques et des affaires politiques**, 3 actions étaient programmées en 2025.
224. La première action porte sur la **révision du code électoral**. Elle est évaluée par la disponibilité d'un nouveau code électoral.
225. Deux produits sont attendus de la mise en œuvre de l'action en 2025, à savoir : le guide de gestion de la police administrative des élections est actualisé et un annuaire statistique des processus électoraux au Burkina Faso est élaboré. Les produits sont appréciés à travers la disponibilité du guide actualisé et la disponibilité de l'annuaire statistique.
226. Au 31 décembre 2025, un seul indicateur a atteint sa cible. Il s'agit de la disponibilité de l'annuaire statistique des processus électoraux.
227. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 57,5% et de 52,1%.
228. Sur la période 2021-2025, les acquis enregistrés portent sur l'élaboration du guide de gestion de la police administrative des élections pour les communes, la révision à minima du code électoral et la disponibilité de l'annuaire statistique des processus électoraux au Burkina Faso.
229. La deuxième action est relative à la **relecture de la loi sur les libertés d'association**. Elle est mesurée par la disponibilité de la nouvelle loi sur les libertés d'association. En 2025, une nouvelle loi portant sur les libertés d'association a été adoptée le 17 juillet. Les principales innovations introduites par la loi sont entre autres : (i) l'interdiction faite aux ministres, aux présidents d'institutions, aux chefs des circonscriptions administratives et aux présidents des conseils des collectivités en fonction d'être membre dirigeant d'association, (ii) la clarification du concept d'association pour faire la distinction entre les associations et les organisations syndicales, politiques ou commerciales, (iii) l'interdiction d'être membre dirigeant dans plus de 2 associations et (iv) l'obligation pour toutes les associations de fournir leurs budgets, leurs comptes annuels et leurs rapports financiers aux ministères en charge des libertés publiques, de l'économie et des finances et du domaine d'intervention.
230. En plus de la loi, il était attendu l'adoption de 4 décrets d'application en 2025. En fin décembre, les projets des 4 décrets sont disponibles.
231. Les taux de réalisation physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 80,0% et de 0%.
232. La troisième action concerne le **renforcement de la supervision des activités politiques et associatives**. La mise en œuvre de l'action est évaluée à travers la proportion d'associations suivies et la proportion des partis et formations politiques suivis. Au 31 décembre 2025, les 2 indicateurs ont atteint leur cible. Le suivi des partis et formations politiques a consisté à s'assurer du respect des mesures de suspension des activités des partis et formations politiques.

233. Sur la période 2021-2025, la proportion des associations suivies est passée de 40,8% en 2021 à 100% à partir de 2023. Quant à la proportion des partis et formations politiques suivis, la réalisation s'est établie à 100% à partir de 2023.
234. La situation des indicateurs de produits attendus de la réalisation de l'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le renforcement de la supervision des activités politiques et associatives sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'OBNL suivis	108	108	400	1 900	2 006	2 000	4 522
Proportion de partis et formations politiques respectant la mesure de suspension (en %)	-	-	100	100	100	100	100
Disponibilité du programme	-	-	-	-	1	1	1
Nombre de dossiers de reconnaissance des OSC traités	-	-	1 875	2 271	2 055	1 800	6 201
Disponibilité du guide de création	-	-	-	1	-	-	1
Disponibilité du guide	1	-	-	-	-	-	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

235. Au 31 décembre 2025, le nombre d'Organismes à but non lucratif (OBNL) suivis, la proportion de partis et formations politiques respectant la mesure de suspension, la disponibilité du programme de suivi et de renforcement des capacités des OSC et le nombre de dossiers de reconnaissance d'OSC traités ont atteint leur cible.
236. Les taux de réalisation physique et financière de l'action sont respectivement de 100% et de 16,5%.
237. Sur la période 2021-2025, les principales réalisations portent sur le suivi de 4 522 associations et de 210 partis et formations politiques, l'élaboration d'un guide de création d'association ainsi que le traitement de 6 201 dossiers de reconnaissance d'OSC. A cela s'ajoute l'élaboration d'un guide d'identification des bénéficiaires effectifs des ONNL.
238. *En matière de justice et droits humains*, 5 actions ont été planifiées pour l'année 2025.
239. La première action concerne **l'amélioration du fonctionnement des juridictions**. Elle est évaluée par le temps moyen de traitement des affaires de flagrant délit dont la valeur au 31 décembre 2025 n'est pas disponible.
240. Sur la période 2021-2025, sa réalisation est passée de 62 jours en 2021 à 52 jours en 2022 et à 48 jours en 2023. En 2024, il était à 57 jours.
241. Le niveau de réalisation des indicateurs de produits de l'action est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Situation des indicateurs de l'amélioration du fonctionnement des juridictions sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux d'exécution du programme d'équipement des juridictions (%)	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de bureaux d'accueil des juridictions fonctionnels	18	18	20	21	24	24	24
Nombre de nouvelles applications développées	1	5	1	1	4	2	12
Nombre de nouvelles applications métiers fonctionnelles	-	-	1	1	4	2	6
Nombre de structures contrôlées	24	17	13	14	14	14	82
Nombre d'études contrôlées	-	-	29	61	83	65	173
Taux d'exécution du programme de recrutement autorisé (%)	100	100	89	100	100	100	97,8
Nombre de TD/TA dont les capacités techniques ont été renforcées	50	69	29	70	82	50	300
Proportion des structures ayant obtenu la moyenne (%)	72,5	89,5	69,5	78,5	88,0	85	79,5
Nombre de manuels élaborés	0	1	2	3	1	1	7
Nombre de structures dont les archives sont organisées	1	2	3	3	3	3	12
Taux de recouvrement des amendes (%)	35	63,1	84,5	128,1	435,1	100	149
Nombre de juridictions dont les avoirs saisis ou confisqués ont fait l'objet d'inventaire	-	-	-	2	25	9	27
Montant recouvré dans le cadre des avoirs saisis ou confisqués (en millions)	-	-	-	883,3	5 315,1	5 000	6 198,4

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

242. Tous les 14 indicateurs de produits ont atteint leur cible avec notamment le développement de 4 nouvelles applications, le contrôle de 14 structures, le renforcement des capacités techniques de 82 TD/TA sur une cible de 50, l'inventaire des avoirs saisis ou confisqués de 25 juridictions.
243. Durant la période 2021-2025, les principaux résultats concernent entre autres : (i) l'opérationnalisation de 9 nouveaux bureaux d'accueil et de renseignements portant à 24 le nombre total de bureaux d'accueil fonctionnels depuis 2020, (ii) le développement de 12 applications métiers en vue de faciliter davantage l'accès des populations aux services publics de la justice, (iii) le contrôle de 82 structures par l'inspection technique des services du ministère en charge de la justice, (iv) le contrôle de 173 études qui ont contribué à la sortie du Burkina Faso de la liste grise du GAFI, (v) le renforcement des capacités de 300 TD/TA, (vi) l'opérationnalisation de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) à travers le décret portant sa création, l'installation de ses membres et de la Présidente du Conseil d'administration et (vii) l'exécution du programme de recrutement des personnels de la justice à 97,8%.

244. Parmi les applications métiers développées, 6 sont fonctionnelles et ont permis de délivrer 46 966 certificats de nationalité en ligne sur 47 856 demandes, 285 968 casiers judiciaires en ligne sur 286 475 demandes sur la période 2023-2025.
245. Concernant les recrutements, sur une cible prévisionnelle de 786 personnels à recruter, composé de 500 greffiers et 286 auditeurs de justice, 713 personnels dont 500 greffiers et 213 auditeurs de justice ont effectivement été recrutés.
247. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « amélioration du fonctionnement des juridictions » sont respectivement de 99,4% et de 103,6%.
248. La deuxième action porte sur « **l'amélioration de l'accès à la justice** ». Elle est appréciée à travers la proportion de personnes éligibles assistées et le rayon moyen d'accès à un TGI.
249. Au 31 décembre 2025, les indicateurs ont atteint leur cible qui était de 100% et 59,08 km. En outre, selon le rapport de l'enquête sur le calcul des indicateurs de la politique sectorielle (ECI PS-JDH) de 2023, la proportion de la population qui juge la justice accessible est de 60,9% contre 51,6% en 2019.
250. L'action a 3 produits programmés en 2025 et le niveau de réalisation de leurs indicateurs est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 26 : Situation des indicateurs de produits en lien avec « l'amélioration de l'accès à la justice » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de personnes assistées	562	787	1 233	1 683	1 870	1 600	6 135
Taux d'exécution des travaux de la Cour d'Appel de Ouagadougou (%)	-	-	36	56,2	56,2	60	56,2
Nombre de personnes sensibilisées	400	238	600	1005	340 587	302 300	342 830

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

251. En fin décembre 2025, deux indicateurs sur les 3 ont atteint leur cible. Il s'agit de l'assistance judiciaire à 1 870 personnes dont 452 femmes et 43 mineurs sur une cible de 1 600 personnes et la sensibilisation de 340 587 personnes sur les procédures judiciaires pour une prévision de 302 300.
252. L'indicateur en lien avec le taux d'exécution des travaux de la Cour d'Appel de Ouagadougou n'a pas connu une évolution en 2025 par rapport à sa valeur de 2024 (56,16%). Les travaux sont toujours au stade de dallage du cinquième niveau. Cela s'explique par des difficultés financières rencontrées par l'entreprise pour achever les travaux de la première phase.
253. Sur la période 2021-2025, les actions de sensibilisation sur les procédures judiciaires ont permis de sensibiliser 342 830 personnes sur une cible 304 500. Par ailleurs, 6 135 personnes vulnérables dont 1 676 femmes et 226 mineurs ont bénéficié de l'assistance judiciaire.

255. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « amélioration de l'accès à la justice » sont respectivement de 97,9% et de 35,9%.
256. La troisième action porte sur le **renforcement de l'indépendance de la justice**. Elle est appréciée à travers la proportion de sessions tenues par les instances du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dont la réalisation en 2025 est de 100% pour une cible de la même valeur. En effet, le CSM a tenu 9 sessions en 2025 sur une prévision de 7. La proportion de sessions tenues a gardé sa valeur de 100% depuis 2021.
257. Le tableau suivant présente le niveau de réalisation des indicateurs de produits de l'action.

Tableau 27 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le renforcement de l'indépendance de la justice sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de sessions de Chambres disciplinaires tenues	1	3	3	2	3	2	12
Nombre de sessions des instances statutaires du CSM tenues	6	6	8	6	6	5	32
Proportion de postes pourvus par appel à candidature (en %)	82	100	100	100	100	100	100

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

258. En fin décembre 2025, toutes les 3 cibles ont été atteintes dans le cadre du renforcement de l'indépendance de la justice.
259. Sur la période 2021-2025, le CSM a tenu 12 sessions de conseil de discipline. Au cours de ces sessions, 11 dossiers concernant 10 magistrats ont été traités. De ces délibérations, 5 blâmes, 2 abaissements d'échelons, 2 rétrogradations, 1 mise à la retraite d'office et 1 révocation ont été prononcés. Aussi, 32 sessions ont été tenues au titre des instances statutaires du CSM et 147 postes de responsabilité vacants ont tous été pourvus par appel à candidature.
260. Enfin, 3 textes ont été adoptés pour renforcer l'indépendance de la justice sur la période. Il s'agit : (i) de la loi constitutionnelle n°045/ALT du 30 décembre 2023 portant révision de la Constitution prévoyant l'ouverture du CSM au personnel non magistrat, (ii) de la loi organique n°007-2024/ALT du 26 avril 2024 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du CSM et (iii) de la loi organique n°006-2024/ALT du 26 avril 2024 portant modification de la loi n°050-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature.
261. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « renforcement de l'indépendance de la justice » est de 100% et de 57,9%.
262. La quatrième action concerne le **renforcement de l'effectivité des droits humains**. Elle est mesurée par le taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) du 4^e cycle qui est ressorti à 63% au 31 décembre 2025 pour une cible

annuelle de 50%. Le taux de mise en œuvre des recommandations du 3^e cycle de l'EPU s'est établi à 88,4% en 2023 qui correspond à la fin dudit cycle.

263. Le tableau suivant présente le niveau d'atteinte des indicateurs des produits de l'action.

Tableau 28 : Situation des indicateurs de produit en lien avec le renforcement de l'effectivité des droits humains sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de PDI écoutés	-	-	243	880	788	300	1 911
Nombre de FDS formées en droits humains et en droit international humanitaire	223	230	797	1527	849	870	3 626
Nombre de rapports dus aux organes de traités transmis	3	4	3	4	1	1	15
Nombre d'acteurs des groupes socio-professionnels sensibilisés sur le DIH et les droits humains	500	2438	15 302	6 919	37 272	8 056	62 431
Proportion des cas de violation traités et suivis (%)	100	100	100	100	100	100	100
Proportion de cas de violation ayant fait l'objet d'investigation (%)	100	100	40	100	100	100	88
Nombre de lieux de détention visités	25	61	50	81	33	10	250
Nombre de missions de suivi	3	10	15	13	27	9	68

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

264. Sur les 8 indicateurs de produits de cette action, 7 ont atteint leur cible. L'indicateur qui n'a pas atteint sa cible est le nombre de FDS formées en Droits humains (DH) et en Droit international humanitaire (DIH). En effet, sur une prévision de 870 FDS à former, ce sont 849 FDS dont 47 femmes qui ont été effectivement formées au 31 décembre 2025.
265. Sur la période 2021-2025, les principaux résultats en lien avec le renforcement de l'effectivité des droits humains sont entre autres : (i) l'écoute de 1 911 PDI pour s'assurer du respect des droits humains, (ii) la formation de 3 626 FDS sur les DH et le DIH dans un contexte de lutte contre le terrorisme, (iii) la sensibilisation de 1 255 chefs de groupes de VDP et plus de 47 000 VDP sur la prise en compte des DH et du DIH dans les opérations de sécurisation du territoire, (iv) la transmission de 15 rapports dus aux organes de traités, (v) la sensibilisation de 62 431 acteurs des groupes socio-professionnels sur le DIH et les DH, (vi) le traitement de 331 plaintes en lien avec les DH, (vii) l'organisation de visites dans 250 lieux de privation de liberté, (viii) l'organisation de 68 missions de suivi du respect des droits humains dans 78 structures.
266. Les taux d'exécution physique et financière des produits de l'action « renforcement de l'effectivité des droits humains » sont respectivement de 99,7% et de 100,1%.
267. La cinquième action concerne le **suivi des relations avec le Parlement**. Elle est évaluée à travers la proportion de projets de lois suivis dont la réalisation en 2025 est de 100%.

- 268. Deux produits participent à la réalisation de l'action. Ils sont liés au suivi des activités du Parlement et à l'organisation de la légistique et les procédures législatives.
- 269. Concernant le suivi des activités parlementaires, la proportion de projets de lois suivis affiche un taux de 100% au 31 décembre 2025. En effet, tous les 24 projets de loi programmés à l'ALT ont été suivis. En outre, 24 rapports de suivi des travaux en commissions et en plénière ont été élaborés.
- 270. Au titre de la légistique, la proportion de projets de loi vérifiés avant leur dépôt à l'ALT ressort à 100% au 31 décembre 2025. En effet, 34 projets de loi reçus ont été vérifiés avant leur dépôt à l'ALT. Ces vérifications portent essentiellement sur la forme et le nombre d'exemplaires de projets de loi à fournir.
- 271. Sur la période 2021-2025, les travaux d'examen et d'adoption de 169 projets de loi ont été suivis. Aussi, 214 projets de loi ont été vérifiés avant leur dépôt au Parlement. En outre, 190 cadres de l'administration ont bénéficié du renforcement de leurs capacités en légistique et en procédures législatives.
- 272. Le taux d'exécution physique de l'action « suivi des relations avec le Parlement » est de 100% pour un taux d'exécution financière de 97,0%.

II.3.2.2.Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique

- 273. La promotion de la bonne gouvernance administrative et la modernisation de l'administration publique se sont opérationnalisées à travers 7 actions. L'état de mise en œuvre de ces actions au 31 décembre 2025 se présente comme suit.
- 274. La première action porte sur l'**amélioration du fonctionnement des institutions**. Elle est mesurée par le nombre de projets de textes élaborés.
- 275. Pour l'année 2025, le seul produit programmé dans cette action concerne l'élaboration de projets de textes nécessaires au bon fonctionnement des institutions. Au 31 décembre 2025, 2 projets de loi ont été élaborés et adoptés à l'ALT. Il s'agit de la loi n°002-2025/ALT du 07 mars 2025 portant organisation et fonctionnement de la Présidence du Faso et de la loi n°019-2025/ALT du 21 novembre 2025 portant statut de l'Agent judiciaire de l'Etat.
- 276. Par ailleurs, d'autres textes concourant à l'atteinte du produit ont été adoptés. Il s'agit du décret n°2025-1169/PF/PRIM/MEF/MCCAT du 16 septembre 2025 portant autorisation de perception de redevances et taxes applicables dans le secteur de la communication au public au Burkina Faso, de l'arrêté conjoint n°2025-00557/MEF/MCCAT du 19 novembre 2025 portant tarification et modalités de perception et de répartition des redevances et taxes applicables dans le secteur de la communication au public au Burkina Faso et de l'arrêté n° 2025-003/CE/CAB du 17 juin 2025 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Etat.
- 277. En outre, dans le cadre du bon fonctionnement des institutions non parlementaires, une rencontre annuelle a été tenue avec la participation de représentants de 8 institutions.

278. Sur la période 2021-2025, au total 13 projets de textes ont été élaborés et 7 institutions non indispensables ont été supprimées. Il s'agit du Haut représentant du Chef de l'Etat, du Haut conseil du dialogue social (HCDS), du Médiateur du Faso, du Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), du Conseil économique et social (CES), de la Haute Cour de Justice et de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).
279. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « amélioration du fonctionnement des institutions » sont respectivement de 100% et 0%.
280. La deuxième action concerne **l'accélération du processus de redécoupage administratif du territoire**. En 2025, il était attendu la disponibilité de la loi sur le redécoupage du territoire. Au 31 décembre 2025, un nouveau redécoupage du territoire est disponible à travers l'adoption du décret n°2025-1012/PF/PRIM/MATM/MEF du 7 août 2025 portant réorganisation du territoire national en circonscriptions administratives.
281. L'adoption de ce décret consacre l'augmentation du nombre de régions à 17 avec la création des régions de la Sirba, du Soum, du Sourou et de la Tapoa et le nombre de provinces à 47 avec la création des provinces du Dyamongou et du Karo Peli. Ce décret consacre également le changement de dénomination de certaines provinces et de toutes les régions par des noms tirés de nos terroirs.
282. Trois produits concourent à la mise en œuvre de cette action, à savoir : (i) la loi portant orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire au Burkina Faso est adoptée, (ii) l'organisation du territoire est redéfinie et (iii) la stratégie nationale d'organisation et d'administration du territoire est adoptée.
283. Au 31 décembre 2025, en lieu et place d'une loi, c'est un décret qui a été adopté sur le redécoupage du territoire.
284. Concernant l'orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire au Burkina Faso, un avant-projet de loi a été examiné et validé par le COTEVAL. Quant à la stratégie nationale d'organisation et d'administration du territoire, les projets de stratégie et du plan d'action sont disponibles.
285. Au 31 décembre 2025, le taux d'exécution physique de l'action « accélération du processus de redécoupage administratif du territoire » se situait à 57,5% et le taux d'exécution financière à 52,1%.
286. Sur la période 2021-2025, seul le décret portant redécoupage du territoire national en circonscriptions administratives est disponible.
287. La troisième action est relative à la **gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique**. Elle est appréciée à travers la proportion des agents dont les actes de carrière (intégration, reclassement, retraite) sont signés dans les délais avec une réalisation de 96,4% pour une cible de 82% au 31 décembre 2025. En effet, 100% des actes d'intégration, 92,9% des actes de reclassement et 96,45% des actes de retraite ont été signés dans les délais. Le dépassement de la cible se justifie par le regroupement de l'ensemble des acteurs qui a permis d'élaborer un grand nombre d'actes.

288. L'état de mise en œuvre des produits qui ont concouru à la réalisation de l'action est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Situation des indicateurs de produits de la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique sur la période 2021-2025

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité de la stratégie de gestion des ressources humaines de l'Administration publique	-	-	-	0	0	1	0
Proportion d'agents publics dont l'avancement est à jour	58	89,0	69,2	51,6	64,3	100	-
Nombre d'agents publics dont l'avancement de classe est à jour	-	-	-	0	35 844	31 000	35 840
Proportion d'arrêtés d'ouvertures des concours directs et professionnels élaborés (%)	-	-	-	100	100	100	-
Proportion de concours professionnels dont les effectifs n'excèdent pas 500 candidats composés en ligne (%)	-	-	-	-	100	100	-
Proportion de concours directs dont les résultats sont disponibles au 30 septembre (%)	100	10	25,2	100	100	100	-
Proportion de concours professionnels dont les résultats sont disponibles au 31 juillet (%)	100	10	88,3	100	100	100	-
Disponibilité du texte de suspension des recrutements sur mesures nouvelles	0	1	-	-	-	-	1
Disponibilité d'un nouveau décret portant réglementation de la rémunération des membres du Gouvernement	0	1	-	-	-	-	1
Proportion des membres du Gouvernement dont la rémunération respecte le décret	-	100	-	-	-	-	100
Disponibilité d'un document d'évaluation de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015	-	-	1	-	-	-	1
Disponibilité du texte portant gestion des ressources humaines en période de crise	-	-	1	-	-	-	1
Proportion de concours professionnels composés en ligne (%)	-	75	89,1	-	-	-	-

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

289. Au 31 décembre 2025, cinq indicateurs ont atteint leur cible. Les 2 autres indicateurs à savoir la disponibilité de la stratégie de gestion des ressources humaines de l'Administration

publique et la proportion d'agents publics dont l'avancement d'échelon est à jour n'ont pas atteint leur cible.

290. Toutefois, concernant la stratégie de gestion des ressources humaines de l'Administration publique, un projet est disponible. S'agissant de l'avancement d'échelons des agents publics remplissant les conditions, 59 703 ont bénéficié d'un avancement sur un total de 92 826 agents au 31 décembre 2025, soit un taux de réalisation de 64,3%.
291. Le taux de réalisation physique de l'action « gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique » est de 92,9% et le taux d'exécution financière de 75,0%.
292. Sur la période 2021-2025, les principaux acquis en lien avec la gestion des ressources humaines sont entre autres : (i) la mise à jour des avancements d'échelons et de classe des agents publics, (ii) l'organisation régulière des concours directs et professionnels dans les délais, (iii) l'évaluation de la mise en œuvre de la loi n° 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'État et (iv) l'adoption du décret n°2024-0094/PRES-TRANS/PM/MFPTPS/MATDS/MEFP du 12 février 2024 portant modalités de gestion des agents publics de l'Etat en situation de crise sécuritaire.
293. La quatrième action porte sur la « **dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite** ». L'action est appréciée à travers la disponibilité de la loi et de son décret d'application. Au 31 décembre 2025, le décret n'est pas disponible.
294. Pour la mise en œuvre de l'action, 2 produits étaient attendus au titre de l'année 2025, à savoir des conférences sur l'appropriation des dispositions de la loi 002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique sont tenues et le décret portant conditions et modalités de nomination aux fonctions techniques est adopté.
295. Au 31 décembre 2025, les conférences sur l'appropriation des dispositions de la loi 002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique ont permis de toucher 2 470 apprenants des écoles de formation professionnelle et centres universitaires de 7 régions (Oubri, Koulsé, Nazinon, Bankui, Guiriko, Tannounyan et Kadiogo) sur une prévision de 800.
296. Pour ce qui est de l'adoption du décret portant conditions et modalités de nomination aux fonctions techniques, un projet est disponible.
297. Le taux de réalisation physique de l'action « dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite » est de 50% et le taux d'exécution financière de 95,3%.
298. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs concernent l'adoption de la loi 002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique et sa vulgarisation au profit de 5 164 personnes.
299. La cinquième action concerne la **modernisation et la performance de l'Administration publique**. L'action est appréciée à travers le niveau de performance de l'Administration publique dont la valeur n'est pas disponible au 31 décembre 2025, le processus d'évaluation de l'Administration s'étendant jusqu'à la fin du premier semestre de l'année N+1.

300. Sur la période 2021-2024, le niveau de performance de l'Administration publique a évolué passant de 67,4% en 2021 à 71,9% en 2024.
301. L'état de mise en œuvre des produits de l'action est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la modernisation et la performance de l'Administration publique sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de nouveaux e-services fonctionnels	-	-	-	-	2	3	2
Nombre de e-services intégrés dans le GVAP	19	14	2	6	65	30	106
Disponibilité du référentiel de qualité propre à l'administration publique	-	-	0	0	1	1	1
Disponibilité de la plateforme numérique des expressions des besoins en recrutement conforme aux postes de travail	-	-	-	-	0	1	0
Disponibilité de la plateforme numérique de gestion de la banque des items/sujets	-	-	-	-	0	1	0
Nombre de nouveaux e-services développés	-	14	2	-	-	-	16
Disponibilité du guide d'élaboration de manuel de procédures dans l'administration publique	-	-	1	-	-	-	1
Disponibilité du rapport d'étude pour la réforme du système d'évaluation de la performance des agents publics	-	-	1	-	-	-	1
Nombre de nouveaux e-services déployés	-	-	-	4	-	-	4

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

302. Au 31 décembre 2025, deux indicateurs ont atteint leur cible. Ces indicateurs sont relatifs à l'intégration de 65 e-services dans le Guichet virtuel de l'administration publique (GVAP) sur une prévision de 30 et à la disponibilité du référentiel de qualité propre à l'administration publique.
303. Les 3 autres indicateurs n'ont pas atteint leur cible. Il s'agit du nombre de nouveaux e-services fonctionnels, de la disponibilité de la plateforme numérique d'expression des besoins en recrutement conforme aux postes de travail et de la disponibilité de la plateforme numérique de gestion de la banque des items/sujets.

304. Relativement aux e-services, 2 sont fonctionnels pour une prévision de 3. Il s'agit de Alias³ et e-Notation⁴. Concernant le troisième e- service dénommé e-dac⁵, il devrait être opérationnalisé avec l'intégration du module de paiement des frais d'établissement des actes sur la plateforme « FASO ARZEKA ».
305. Concernant les plateformes numériques des expressions des besoins en recrutement conformes aux postes de travail et de gestion de la banque des items/sujets, les procédures ont été décrites à hauteur de 30%. L'écart de réalisation s'explique par l'indisponibilité de certains acteurs en charge de la mise en œuvre.
306. En outre, une loi portant jours chômés et payés et journées de commémoration et de recueillement au Burkina Faso a été adoptée en 2025. La loi consacre la réduction de 15 à 11 le nombre de jours fériés et devrait permettre de récupérer environ 16,88 milliards F CFA par an au profit du budget de l'Etat.
307. Les principales innovations de la loi sont : (i) la suppression de la disposition qui consacre chômé et payé le lendemain d'une fête légale célébrée un dimanche, (ii) le reclassement du soulèvement populaire du 3 janvier, de la proclamation de l'indépendance le 5 août et de la journée nationale des martyrs le 31 octobre, en journées de commémoration et de recueillement et (iii) la prise en compte de la journée du 15 mai consacrée aux coutumes et traditions pour maintenir la dynamique du Gouvernement à affirmer la laïcité de l'Etat.
308. Le taux de réalisation physique de l'action « **modernisation et la performance de l'Administration publique** » est de 65,3% pour une exécution financière de 7,0%.
- Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs de modernisation de l'Administration concernent entre autres : (i) l'adoption d'un référentiel qualité propre à l'administration publique, (ii) l'intégration de 106 e-services dans le GVAP, (iii) l'adoption d'un guide d'élaboration de manuel de procédures dans l'administration publique et (iv) la réalisation d'une étude pour la réforme du système d'évaluation de la performance des agents publics.
309. La sixième action est relative à la **promotion de la communication gouvernementale**. L'action est appréciée à travers 2 indicateurs, à savoir, la proportion des activités gouvernementales médiatisées et la proportion de productions audiovisuelles réalisées par le SIG dont les niveaux de réalisation au 31 décembre 2025 sont de 100%.
310. Sur la période 2021-2025, la proportion des activités gouvernementales médiatisées a régulièrement atteint sa cible de 100%. Quant à la proportion de productions audiovisuelles réalisées par le SIG, son niveau de réalisation est de 84%.
311. L'état de mise en œuvre des produits qui ont concouru à la réalisation de l'action est consigné dans le tableau ci-dessous.

³ Le système d'accès en ligne aux informations administratives et salariales est une plateforme qui met à la disposition des agents de l'Etat la consultation en ligne de leurs dossiers individuels, de leurs bulletins de salaire ainsi que le suivi de leurs actes en cours de traitement.

⁴ Plateforme de notation en ligne des agents de l'Administration publique.

⁵ Plateforme de demande d'actes de carrières en ligne

Tableau 31 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la communication gouvernementale sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Proportion des activités gouvernementales médiatisées	100	100	100	100	100	100	100
Proportion de points / conférences de presse du Gouvernement organisés (%)	-	60	100	100	100	100	90
Nombre de films documentaires/Gouv.actions réalisés	36	12	109	68	50	48	275
Nombre de conférences régionales organisées	0	0	0	0	1	2	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

312. Au 31 décembre 2025, trois indicateurs de produits ont atteint leur cible à savoir : la proportion des activités gouvernementales médiatisées, la proportion de points / conférences de presse du Gouvernement organisés et le nombre de films documentaires/Gouv.actions réalisés.
313. L'indicateur relatif au nombre de conférences régionales organisées n'a pas atteint sa cible. En effet, sur 2 conférences programmées, une seule a été tenue le 29 novembre 2025 à Tenkodogo.
314. Le taux de réalisation physique de l'action « **promotion de la communication gouvernementale** » est de 90,8% et de 103% pour le taux financier.
315. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs portent sur la médiatisation de l'action gouvernementale, l'organisation des points/conférences de presse du gouvernement ainsi que la réalisation de 275 films documentaires /Gouv.actions.
316. La septième action porte sur l'**amélioration du traitement administratif des affaires**. Elle est appréciée à travers le taux de conciliation des conflits de travail dont la réalisation au 31 décembre 2025 est de 62,4% pour une cible de 56%. Le taux de conciliation des conflits individuels est de 98,5% et celui des conflits collectifs est de 100%.
317. Deux produits en lien avec la résolution des conflits de travail et des recours non contentieux participent à la réalisation de l'action.
318. Concernant la proportion de conflits individuels de travail traités / proportion de conflits collectifs de travail traités, au 31 décembre 2025, sur 9 735 dossiers de conflits individuels enregistrés, 9 592 dossiers ont été traités. La proportion de conflits individuels de travail traités est de 98,53% pour une cible de 100%. Quant à la proportion de conflits collectifs de travail traités, la réalisation en 2025 est de 100%. En effet, 4 dossiers de conflits collectifs de travail ont été reçus et traités.
319. Pour ce qui est de la proportion de recours non contentieux traités, la valeur de l'indicateur au 31 décembre 2025 est de 88,5%, pour une cible de 98%. En effet, sur 927 dossiers reçus, 820 notes d'étude sur des dossiers de travailleurs ont été rédigées. Le traitement des recours administratifs non contentieux formulés par les agents de la fonction publique d'Etat a

permis d'apporter des réponses aux différentes requêtes relatives à la gestion de leurs carrières.

320. Le taux de réalisation physique et financière de l'action « amélioration du traitement administratif des affaires » sont respectivement de 96,3% et 0%.
321. Sur la période 2021-2025, au total, 32 066 conflits individuels de travail et 48 conflits collectifs de travail ont été traités par les services de l'inspection de travail. Aussi, 3 843 notes d'étude sur des dossiers de travailleurs ont été rédigées.

II.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionales et internationale

322. Cet OS a été opérationnalisé à travers 16 actions du PA-SD. Les actions couvrent les domaines de la gouvernance économique et financière, de la coopération économique et des relations internationales et de la gestion foncière et de l'urbanisme.
323. *Au titre de la gouvernance économique et financière*, 9 actions sont répertoriées dans le PA-SD.
324. La première action concerne l'**allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI**. Cette action est mesurée par l'existence de mesures de facilitation des conditions d'accès au financement des PME/PMI. Au 31 décembre 2025, aucune nouvelle mesure n'a été prise.
325. Cinq produits contribuent à la réalisation de cette action. La situation de leurs indicateurs est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 32 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de PME bénéficiaires de financement				214	172	160	
Montant de crédit octroyé (millions F CFA) aux PME/PMI	na	1 371	1 926,4	2 626,6	1 933,9	2 000	7 857,9
Nombre de PME ou coopératives de jeunes et de femmes financées à travers le Guichet "TEELBA"	0	0	na	151	216	125	151
Niveau d'opérationnalisation de la Caisse de dépôt et d'investissement (%)	0	0	0	100	na	na	100
Niveau d'opérationnalisation de la BDT (%)	0	0	0	85	95	90	95

Source : rapports annuels de performance 2025 des CSD-GE et TIA, mars 2026

326. En fin décembre 2025, sur les 5 indicateurs de produits programmés, un indicateur n'a pas atteint sa cible. Il s'agit de l'octroi de crédit aux PME/PMI à hauteur de 1,9 milliards F CFA sur une prévision de 2 milliards F CFA.
327. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI » en 2025 sont respectivement de 99,2% et de 92,9%.

328. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs portent sur l'octroi de crédits à court, moyen et long terme de 7,86 milliards F CFA à 367 coopératives de jeunes et de femmes à travers le guichet TEELBA, l'opérationnalisation de la Caisse de dépôt et d'investissement et la Banque de dépôt du Trésor.
329. La deuxième action, qui porte sur **l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat**, est appréciée à travers 3 indicateurs dont la situation au 31 décembre 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Situation des indicateurs d'action en lien avec l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	
Proportion des marchés publics exécutés selon les procédures de droit commun (%)	75,2	75,2	85,4	58,3	58,6	≥ 85	
Proportion des marchés publics exécutés selon les procédures exceptionnelles (%)	24,8	15,9	14,5	41,7	41,4	< 15	
Taux d'exécution du budget base LFI (%)	96,3	100,8	100,9	92,64	98,6	95-105	

Source : rapport annuel de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

330. Au 31 décembre 2025, sur les 3 indicateurs de l'action, seul le taux d'exécution du budget base LFI a atteint sa cible. Quant à la proportion des marchés publics exécutés selon les procédures de droit commun, elle est de 58,3 % pour une cible supérieure ou égale à 85%. Concernant la proportion des marchés exécutés selon les procédures exceptionnelles, la réalisation est de 41,4% pour une cible attendu inférieure à 15%.
331. Six produits concourent à la réalisation de cette action. La situation des indicateurs de ces produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 34 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité du budget citoyen	1	1	1	1	1	1	5
Nombre d'opérateurs (EPE, CT, SE) ayant bénéficié d'accompagnement pour l'élaboration de la maquette de leur budget programme	0	0	4	4	19	12	27
Nombre de textes (arrêtés) relatifs à la commande publique relus		0	5	5	9	9	19
Nombre de personnes certifiées en gestion des marchés publics				335	426	150	761
Nombre de dossiers standard nationaux d'acquisition relus				0	13	13	13
Taux de réduction du nombre de plaintes fondées dans la passation des marchés publics (%)	5,4	0,2	1,4	1,5	3,9	2	2,5

Source : rapport annuel de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

332. Au 31 décembre 2025, six indicateurs ont atteint leur cible dont 3 ont connu des performances exceptionnelles. Il s'agit du nombre d'opérateurs (EPE, SE, CT) ayant bénéficié d'accompagnement pour l'élaboration de la maquette de leurs budgets programmes dont la réalisation est de 19 sur une prévision de 12, de la certification de 426 personnes en gestion de marchés publics sur une prévision 150 et du taux de réduction du nombre de plaintes fondées dans la passation des marchés publics avec une réalisation de 3,9% sur une prévision de 2%.
333. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat » en 2025 sont respectivement de 100% et 93,2%.
334. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs ont concerné l'accompagnement de 27 opérateurs pour l'élaboration de la maquette de leur budget programme, la certification de 761 personnes en gestion des marchés publics et la réduction de 2,5% en moyenne annuelle des plaintes fondées dans la passation des marchés publics.
335. La troisième action est relative à **l'amélioration du climat des affaires**. Elle est appréciée à travers le taux de fonctionnalité du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration de l'environnement des affaires et le nombre de nouvelles entreprises créées.
336. Au 31 décembre 2025, le taux de fonctionnalité du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration de l'environnement des affaires est de 100%.
337. Quant au nombre de nouvelles entreprises créées, ce sont 25 269 entreprises qui ont été créées sur une cible annuelle de 20 412. Cette performance s'explique par les actions de sensibilisation au profit des acteurs de l'économie informelle et les nombreuses initiatives d'accompagnement des jeunes et des femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat.
338. Sept produits contribuent à l'atteinte des objectifs de cette action. Le tableau ci-dessous indique la situation de réalisation de leurs indicateurs.

Tableau 35 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration du climat des affaires sur la période 2021-2025.

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de fonctionnalité des instances et organes du CC-PP (en %)	100	95	100	100	100	100	100
Nombre d'événements organisés	4	1	2	4	02	03	13
Proportion de Certification Nationale de Conformité (CNC) délivrée (en %)	100	100	100	98,1	100	100	
Proportion d'instruments de mesure vérifiés ou étalonnés (en %)	100	100	100	100	100	100	
Proportion de produits certifiés NBF (en %)	100	91	76	100	100	100	
Nombre cumulé de produits labellisés ⁶	4	4	5	05	06	07	07

⁶ Les 7 produits labellisés : le Faso danfani (2019), le chapeau de SAPONE (2020), le koko dunda (2021), le beurre de karité (2021), le poulet bicyclette (2023), le miel (2025) et le babenda (2025). Il a été créé en 2022

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Proportion de labels exploités (en %)	50	50	40	40	66	66	
Nombre de demandes de titres de propriété industrielle déposées à l'OAPI par le Burkina Faso	336	276	311	306	312	310	1541
Disponibilité d'un nouveau code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'État	-	-	-	0	0	1	
Nombre d'arrêtés relus	-	-	-	0	02	02	
Nombre d'agréments de l'Expertise nationale délivrés	-	710	354	358	520	400	1 942

Source : rapport de performance 2025 du CSD-TIA, mars 2026

339. Au 31 décembre 2025, trois indicateurs de produits n'ont pas atteint leur cible. Il s'agit de l'organisation de 2 événements sur 3 prévus, de la non disponibilité du nouveau code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'État et le nombre cumulé de produits labellisés.
340. Les avancées notables ont porté notamment sur le fonctionnement des instances et organes du CC-PP, la Certification nationale de conformité, les instruments de mesure vérifiés ou étalonnés, le nombre de demandes de titres de propriété industrielle déposées à l'OAPI par le Burkina Faso, la proportion de labels exploités et la délivrance d'agréments de l'Expertise nationale.
341. Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par l'octroi de 210 autorisations d'implantation d'unités industrielles et de 133 agréments au code des investissements et en qualité de distributeurs de produits pétroliers ainsi que la formation de 4 717 acteurs de PME sur diverses thématiques.
342. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « amélioration du climat des affaires » en 2025 sont respectivement de 87,9% et 25,0%.
343. Sur la période 2021-2025, de nombreux progrès ont été engrangés. Il s'agit notamment du dialogue public-privé qui a permis d'engager des réformes structurelles comme la réhabilitation du marché de Sankariaré et l'adoption d'un nouveau cahier de charges pour les zones industrielles. Les efforts de promotion ont inclus des journées économiques (JPEC/JEB) et des forums B50, la labélisation de 6 produits locaux et 1 576 titres de propriété industrielle déposés auprès de l'OAPI. Par ailleurs, la période a été marquée par l'amélioration de la certification des instruments de mesure et la délivrance de 1 942 agréments.
344. La quatrième action porte sur l'**assainissement du marché intérieur** et est appréciée par le nombre de cas de fraude, d'usage de faux réprimés. A fin décembre 2025, il s'est établi à 280

le label « made in Burkina » qui concerne les produits fabriqués au Burkina Faso. Les labels en exploitation sont : Faso danfani (2020), le chapeau de SAPONE (2020), le label « made in Burkina » (2023), le poulet bicyclette (2025) le koko dunda (2025).

pour une cible annuelle de 331. La mise en œuvre de cette action se fait à travers la réalisation de 5 produits dont la situation des indicateurs est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 36 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'assainissement du marché intérieur sur la période 2021-2025.

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de cas de fraude, d'usage de faux réprimés	185	558	307	328	331	280	1 658
Nombre d'entreprises contrôlées sur l'application de la réglementation en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale	-	114	167	153	170	162	596
Nombre de sorties terrain pour le contrôle de la régularité, de la détention et de la destination des marchandises en circulation ou en transit effectuées	-	300	779	711	530	567	2 357
Nombre de spots ou films documentaires produits	-	-	2	2	2	2	6
Nombre de spots publicitaires radiophoniques ou télévisuels ou films documentaires en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale diffusés	-	-	2	2	2	2	6

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

345. Au 31 décembre 2025, sur les 5 indicateurs de produits, 3 ont atteint leur cible.
346. Les 2 autres indicateurs enregistrent des niveaux de performance satisfaisants. Le nombre de cas de fraude et d'usage de faux réprimés s'établit à 280 pour une cible de 331, tandis que 162 entreprises ont été contrôlées sur l'application de la réglementation douanière, sur un objectif de 170.
347. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « assainissement du marché intérieur » en 2025 sont respectivement de 80,0% et 95,7%.
348. Sur la période 2021-2025, la lutte contre la fraude a enregistré des résultats probants avec 1 658 cas de fraude et d'usage de faux réprimés. Le contrôle de la réglementation douanière, fiscale, commerciale et environnementale a concerné 596 entreprises. A cela s'ajoute la réalisation de 2 357 sorties de terrain de vérification de la régularité et de la destination des marchandises. Aussi, les actions de communication ont porté sur la production de 6 spots publicitaires et leur diffusion à 75 reprises dans les médias.
349. La cinquième action est relative à **l'élaboration d'une nouvelle Etude nationale prospective (ENP)**. Cette action est mesurée par la disponibilité du document de la nouvelle ENP. Au 31 décembre 2025, le document de la nouvelle ENP n'est pas disponible.
350. Cinq produits concourent à la réalisation de cette action. La situation des indicateurs des produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 37 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'élaboration d'une nouvelle Etude nationale prospective sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité du rapport de l'étude rétrospective sécuritaire pour l'ENP post 2025	NA	NA	NA	NA	1	1	1
Disponibilité du rapport de l'analyse structurelle	NA	NA	NA	NA	1	1	1
Disponibilité du rapport général de l'ENP post 2025	NA	NA	NA	NA	0	1	0
Disponibilité du rapport sur les scénarii de l'ENP	NA	NA	NA	NA	1	1	1
Disponibilité du rapport sur la vision pour l'ENP	NA	NA	NA	NA	1	1	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

351. Au 31 décembre 2025, sur les 5 produits, seul un n'a pas atteint sa cible. Il s'agit de l'indicateur relatif à la disponibilité du rapport général de l'ENP post 2025. Toutefois, un projet de rapport général de l'ENP post 2025 est élaboré et est en cours d'examen par le Groupe opérationnel des experts en prospective.
352. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « élaboration d'une nouvelle Etude nationale prospective » en 2025 sont respectivement de 100% et 50,7%.
353. Sur la période 2021-2025, plusieurs rapports thématiques ont été produits dans le cadre du processus d'élaboration de la nouvelle ENP. Il s'agit des rapports d'évaluation de l'ENP post 2025 et sur les aspirations des populations, des rapports d'études rétrospectives dans les domaines macroéconomique, social, politique, démographique, sécuritaire et du secteur privé, des rapports de synthèse diagnostic stratégique sur l'analyse structurelle, sur le jeu des acteurs, sur les scénarios, sur la formulation de la vision prospective et les orientations stratégiques ainsi que le projet du rapport général de l'ENP.
354. La sixième action porte sur la **production de rapports thématiques dans le cadre du suivi des Objectifs de développement durable (ODD)**. Elle est mesurée par le nombre de rapports nationaux volontaires produits pour le suivi des ODD. Au 31 décembre 2025, deux rapports nationaux volontaires ont été produits pour le suivi des ODD pour une cible d'une production.
355. Un seul produit a été identifié pour la réalisation de cette action. Il s'agit de l'élaboration du rapport régional sur la mise en œuvre des ODD. Au 31 décembre 2025, le rapport régional sur la mise en œuvre des ODD et le rapport sur le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 sont disponibles. Sur la période 2021-2025, un seul rapport national volontaire a été élaboré.
356. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 se sont établis à 100%.

357. La septième action concerne **l'audit des ministères, des institutions, des fonds, de l'Assemblée nationale, des entreprises publiques et des principaux établissements publics**. Elle est appréciée à travers le taux de mise en œuvre des recommandations des audits et le nombre de missions de suivi de recommandations.
358. Au 31 décembre 2025, le taux de mise en œuvre des recommandations des audits est de 68% pour une cible de 75% et le nombre de missions de suivi de recommandations est ressorti à 54 pour une cible de 50.
359. Un seul produit relatif à l'audit des ministères et institutions était prévu pour la mise en œuvre de cette action. En 2025, il est attendu, le contrôle de 2 000 comptes de dépôts du Trésor ouverts au profit des ministères et institutions. Au 31 décembre, ce sont 1 851 comptes de dépôts qui ont été contrôlés.
360. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « audit des ministères, des institutions, des fonds, de l'Assemblée nationale, des entreprises publiques et des principaux établissements publics » en 2025 sont respectivement de 92,5% et de 100%.
361. Sur la période 2021-2025, des résultats majeurs ont été engrangés. Il s'agit notamment de (i) la réalisation d'une enquête sur les flux financiers illicites dans le secteur extractif, (ii) l'audit de 187 structures publiques et (iii) le jugement par la Cour des comptes de 1 108 comptes de gestion des comptables publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des EPE.
362. La huitième action porte sur le **renforcement du fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés**. L'indicateur de cette action est la proportion de recommandations mises en œuvre dont la valeur au 31 décembre 2025 est de 14,3% pour une cible annuelle de 14%.
363. Un seul produit a été programmé au titre de 2025, à savoir « les recommandations issues du rapport sur le fonctionnement des pôles ECOFI sont mises en œuvre » dont l'indicateur est le nombre de recommandations sur le fonctionnement des pôles ECOFI mises en œuvre ».
364. Au 31 décembre 2025, l'unique produit programmé a atteint un taux de réalisation de 100%.
365. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté le 4 décembre 2025 un projet de loi portant modification de la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal. La modification de cette loi vise à adapter la politique pénale du Burkina Faso au contexte de lutte contre le terrorisme, de montée de la criminalité transfrontalière et d'apparition de comportements anti-sociaux contraires à nos valeurs culturelles endogènes et au respect des règles de circulation routière.
366. Les innovations majeures introduites dans le projet de loi sont : (i) le rétablissement de la peine de mort et de sa procédure d'exécution, (ii) le rehaussement des peines relatives aux infractions à la circulation routière, (iii) l'incrimination des pratiques homosexuelles et assimilées, (iv) l'incrimination de la polyandrie, (v) l'incrimination de l'abattage et de l'exportation des asins, des camélins et des équins ainsi que de leurs produits et (vi) l'incrimination des appels téléphoniques ou des messages malveillants réitérés ou des

agressions sonores commis en vue de troubler la quiétude, la tranquillité et la santé d'autrui ou contre les numéros verts des services publics.

367. Le taux d'exécution physique de l'action est de 100%. La réalisation de la recommandation n'a pas occasionné de coût.
368. Sur la période 2021-2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et 470 décisions ont été rendues par les pôles ECOFI. Quant au pôle anti-terroriste, 262 dossiers impliquant au moins 410 présumés terroristes ont été jugés.
369. La neuvième action, **optimisation de la mobilisation des ressources**, vise à porter le taux de réalisation des recouvrements de recettes intérieures à 100% et le taux de pression fiscale à au moins 20%. Au 31 décembre 2025, le taux de recouvrement de recettes s'est établi à 102,3% et le taux de pression fiscale à 19,1%.
370. La mise en œuvre de cette action se fait à travers la réalisation de 4 produits. La situation d'évolution de leurs indicateurs est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 38 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'optimisation de la mobilisation des ressources sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de recouvrement des recettes au profit du budget de l'Etat (en %)	107,1	113,8	99,2	93,05	102,3	100	103,9
Taux de recouvrement des recettes au profit du Fonds de soutien patriotique (en %)	-	-	123,9	116,6	148,2	100	129,5
Disponibilité d'un système de facture normalisée électronique certifié	-	-	0	0	0	1	0
Niveau de déploiement de la plateforme eSygars (nombre de régies de recette couvertes)	-	-	-	32	30	80	62

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

371. Au 31 décembre 2025, deux indicateurs de produits ont atteint leur cible. Il s'agit du recouvrement de 3 311,66 milliards F CFA au profit du budget de l'Etat, sur une prévision de 3 237,0 milliards F CFA et la mobilisation de 222,2 milliards F CFA au profit du Fonds de soutien patriotique (FSP) sur une prévision de 175 milliards F CFA.
372. Quant à la plateforme eSyars, elle a été déployée dans 30 régies de recettes sur une prévision de 80 régies. Pour ce qui est du système de facture normalisée électronique certifiée, il n'est pas encore effectif.
373. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 95,1% et 100%.
374. Sur la période 2021-2025, le taux de croissance annuel moyen des recouvrements des recettes au profit du budget de l'Etat ressort à 13,4% et 13 036 milliards F CFA ont été recouverts au profit du budget de l'Etat. Pour ce qui est des ressources à recouvrer au profit

du FSP, ce sont 497 milliards F CFA qui ont été recouvrés. Quant à la facture normalisée, elle a été étendue au Régime simplifié d'imposition (RSI), au Régime normal d'imposition (RNI) et à la Contribution des micro entreprises (CME). Le processus de déploiement de la plateforme SYGARS a été effectif dans 62 régies de recettes disposant du RESINA sur la période.

375. *En matière de coopération économique et des relations internationales*, 4 actions sont prévues.
376. La première action est relative au **renforcement et élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso**. Elle est mesurée par le nombre de missions diplomatiques et de postes consulaires fonctionnels. Au 31 décembre 2025, 52 missions diplomatiques et postes consulaires du Burkina Faso à l'extérieur sont fonctionnels.
377. Sur la période 2021-2025, le nombre de missions diplomatiques et postes consulaires fonctionnels est passé de 50 à 52.
378. Pour le renforcement de la coopération, 6 produits sont mis en œuvre et le niveau d'atteinte des indicateurs associés est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 39 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le renforcement et élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de sessions de commissions mixtes de coopération et de sessions de comités de suivi tenues	5	3	5	6	2	4	25
Nombre de conclaves internationaux auxquels le Burkina Faso a pris part	–	1	3	6	2	4	16
Nombre de nouvelles missions diplomatiques et de nouveaux postes consulaires ouverts	1	0	1	0	0	2	2
Nombre de communiqués conjoints signés	–	–	–	1	1	1	2
Nombre d'accords de coopération décentralisée négociés	–	–	–	3	6	2	9
Disponibilité du nouveau décret	-	-	1	-	-	-	-

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

379. Au 31 décembre 2025, sur les 6 indicateurs de produits, 2 ont atteint leur cible. Il s'agit du nombre de communiqués conjoints signés et du nombre d'accords de coopération décentralisés négociés. En effet, 6 accords pour une future coopération ont été négociés entre Shahinshahr en République islamique d'Iran et Boromo, la Région de Bono East en République du Ghana et celle du Nakambé, la ville de Novossibirsk en Russie et celle de Ouagadougou, la région de Marrakech-Safi du Royaume du Maroc et celle du Kadiogo, la région d'Ajloun avec la région du Nazinon ainsi que la Municipalité de Ghour Al-Safi du

Royaume Hachémite de Jordanie avec la commune d'Imasgho. Aussi, un communiqué conjoint a été signé entre le Burkina Faso et la République Kirghize le 7 avril 2025.

380. Sur les 4 produits restants, 2 ont connu un bon niveau d'exécution. Il s'agit de la tenue de 2 sessions de commissions mixtes de coopération et de sessions de comité de suivi et de la participation du Burkina Faso à 2 conclaves internationaux.
381. Les 2 autres indicateurs n'ont pas connu de début de mise en œuvre.
382. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « renforcement et élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso » sont respectivement de 60% et 6,5%.
383. Sur la période 2021-2025, les principaux acquis portent entre autres sur : (i) l'ouverture de 2 missions diplomatiques et postes consulaires, (ii) la tenue de 25 commissions mixtes de coopération et de sessions de comité de suivi, (iii) l'établissement de 2 nouvelles relations diplomatiques avec les Républiques des Iles Marshall et Kirghize, (iv) la participation du Burkina Faso à 16 conclaves internationaux, (v) la négociation de 9 accords de coopération décentralisée, dont la signature d'un accord de coopération entre la ville de Novossibirsk (Fédération de Russie) et celle de Ouagadougou, (vi) l'adoption du décret n°2023-1159/PRES-TRANS/PM/MAECRBE/MEFP du 19 septembre 2023 portant définition des juridictions des missions diplomatiques et postes consulaires à l'étranger.
384. La deuxième action porte sur **la consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales**. Elle est évaluée par le taux de participation du Burkina Faso aux instances des organisations régionales et internationales. Au 31 décembre 2025, l'indicateur a atteint sa cible annuelle de 100%.
385. Six produits concourent à la réalisation de cette action. La situation de l'évolution des indicateurs de ces produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 40 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la « consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de candidatures promues	9	8	14	0	16	16	47
Nombre de burkinabè placés	-	4	5	0	10	2	19
Nombre de sessions couvertes	26	30	39	26	32	30	153
Nombre des sessions de l'Assemblée Générale couvertes	1	1	1	1	1	1	5
Nombre de sessions des organisations spécifiques couvertes	11	12	12	12	13	12	60
Nombre de sessions couvertes Nombre de sessions des instances statutaires des organisations sous régionales et régionales	30	22	10	13	42	15	117

Source : rapport annuel de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

386. Au 31 décembre 2025, tous les 6 indicateurs des produits ont atteint leur cible, 4 indicateurs ont même dépassé leurs objectifs.

387. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales » sont respectivement de 100% et 68,1%.
388. Sur la période 2021–2025, le Burkina Faso a pu placer 19 personnes dans les organisations internationales, participer à 213 rencontres internationales, à 5 sessions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et à 117 sessions des instances statutaires des organisations sous-régionales et régionales.
389. La troisième action concerne **l'amélioration de la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso**. Cette action est mesurée par le montant des transferts des Burkinabè de l'extérieur en F CFA. Au 31 décembre 2025, la situation de l'indicateur n'est pas disponible.
390. Sur la période 2021 à 2024⁷, les montants des transferts des Burkinabè de l'extérieur se sont élevés à 1 125, 5 milliards F CFA.
391. Cinq produits sont associés à cette action. La situation des indicateurs est renseignée dans le tableau ci-après.

Tableau 41 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de missions consulaires organisées	-	3	4	4	4	4	15
Nombre d'organes du Haut Conseil des Burkinabè mis en place	-	-	-	-	45	45	45
Nombre de délégués du Haut Conseil des Burkinabè de l'extérieur élus	-	-	-	-	188	204	188
Nombre de conseils de base fonctionnels	-	-	-	-	2	2	2
Nombre d'activités économiques organisées	-	71	64	97	78	78	310

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

392. Au 31 décembre 2025, un seul indicateur sur les 5 n'a pas atteint sa cible. Il s'agit de l'élection de 188 délégués du Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur sur une cible de 204.
393. Pour ce qui concerne les missions consulaires, 4 ont été réalisées en République de Guinée Equatoriale, aux Etats-Unis d'Amérique, en République du Sénégal et en République Islamique de Mauritanie. Elles ont été l'occasion de (i) mener des séances de sensibilisation à l'endroit de nos compatriotes sur des thématiques en lien avec l'actionnariat populaire, l'assurance retraite volontaire, l'épargne, les ouvertures de compte bancaires, les opportunités de parcelles et de logement et (ii) de produire au profit desdits compatriotes des documents d'identité et de voyage dont 996 passeports ordinaires et 1 292 Cartes nationales d'identité burkinabè.

⁷ Le montant des transferts de 2025 n'est pas disponible

394. Sur la période 2021-2025, les principaux résultats portent sur : (i) l'organisation de 15 missions consulaires, (ii) la création du Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur avec la mise en place de 45 organes du Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur, l'élection des 188 délégués du Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur et l'installation de 2 conseils de base, (iii) l'organisation de 310 activités de promotion de l'économie du Burkina Faso et (iv) la construction de la maison du Burkina Faso à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.
395. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « **amélioration de la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso** » en 2025 sont respectivement de 98,4% et de 61,5%.
396. La quatrième action a trait à l'**amélioration de la gestion des réfugiés et des apatrides**. Elle est évaluée par la proportion de demandes d'asile examinées. Pour une cible annuelle de 100%, l'indicateur a atteint une réalisation de 96%.
397. L'état de mise en œuvre des 6 produits qui ont concouru à la réalisation de l'action est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Situation des indicateurs de produits de l'action « amélioration de la gestion des réfugiés et des apatrides » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de sessions d'éligibilité et de recours au statut de réfugié organisées	5	4	4	4	4	4	21
Nombre de sessions d'enregistrement des demandes d'asile tenues	-	5	7	4	4	4	20
Nombre des missions organisées	-	2	3	3	3	2	11
Commémoration effective de la journée	1	1	1	1	1	1	5
Disponibilité de la stratégie	-	-	-	0	0	1	0
Disponibilité du plan	-	-	-	1	-	-	-

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

398. Au 31 décembre 2025, sur les 5 indicateurs programmés, un seul n'a pas atteint sa cible. Il s'agit de l'indicateur relatif à la disponibilité de la stratégie nationale d'intégration locale des réfugiés et de son plan d'action.
399. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « amélioration de la gestion des réfugiés et des apatrides » sont respectivement de 96% et de 40%.
400. Sur la période 2021-2025, les principaux acquis se rapportent à la tenue de 21 sessions d'éligibilité et de recours, ainsi qu'à 20 sessions d'enregistrement des demandes d'asile. Ces travaux ont permis d'enregistrer 37 738 réfugiés et de recenser 1 146 demandeurs d'asile. Par ailleurs, 11 missions multisectorielles de monitoring ont été réalisées. Aussi, la Journée mondiale du réfugié a été régulièrement célébrée sur la période.
401. **Dans le domaine de la gestion foncière et de l'urbanisme**, 3 actions ont été mises en œuvre.
402. La première action porte sur l'**informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement**. L'indicateur associé à cette action

est le niveau de déploiement des plateformes. Au 31 décembre 2025, le niveau de déploiement des plateformes est de 100% par rapport à la cible annuelle.

403. La situation des produits qui concourent à la réalisation de cette action est renseignée dans le tableau suivant.

Tableau 43 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'« informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de plans cadastraux des zones non aménagées numérisés	-	434 274	848 903	218 679	186 203	100 000	1 688 059
Nombre de propriétaires de droits réels identifiés et saisis dans eCadaastre	-	98 729	277 875	1 623 897	3 000	300 000	2 003 501
Nombre de parcelles évaluées dans eCadaastre	-	0	17 327	206 354	1 542	300 000	225 223
Disponibilité de SYCA@D avec des fonctionnalités améliorées	-	-	0	0	1	1	1
Nombre de localités géoréférencées	-	-	-	37	34	26	71

Source : rapports de performance 2025 des CSD-GE et ITCH, mars 2026

404. Au 31 décembre 2025, deux indicateurs de produit sur 5 n'ont pas atteint leur cible. Il s'agit de l'identification de 3 000 propriétaires de droits réels et saisis dans eCadaastre sur une prévision de 300 000 et de l'évaluation de 1 542 parcelles dans eCadaastre sur une prévision de 300 000. Cette contre-performance s'explique par le fait que eCadaastre a eu un problème de maintenance et n'a pratiquement pas fonctionné en 2025. Par ailleurs, une autre application SYC@D a été développée en 2025 et intègre les fonctionnalités de eCadaastre. Les évaluations se feront à partir de 2026 dans SYC@D.
405. Concernant les plans cadastraux des zones non aménagées à numériser, sur une prévision de 100 000 plans cadastraux, 186 203 ont effectivement été numérisés.
406. Quant à la plateforme SYC@D, 21 sites opérationnels ont bénéficié du déploiement de la plateforme SYC@D. La plateforme est disponible avec des fonctionnalités améliorées qui intègrent les procédures domaniales, foncières et cadastrales. Elle permet aux contribuables d'effectuer leurs démarches en ligne et de suivre l'évolution de leurs dossiers en temps réel.
407. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement » en 2025 ressortent respectivement à 60,3% et 32,9%.
408. Sur la période 2021-2025, le processus de modernisation du cadastre a enregistré des avancées majeures. En effet, 1 688 059 plans cadastraux de zones non aménagées ont été numérisés sur une cible cumulée de 800 000. Aussi, l'identification et la saisie des titulaires de droits réels dans eCadaastre ont concerné 2 003 501 propriétaires, dépassant l'objectif initial de 600 000. Enfin, 225 223 parcelles ont fait l'objet d'une évaluation dans le système. Par ailleurs, 71 localités ont été géoréférencées, 322 plans d'aménagement ont été mobilisés

et numérisés et une base de données spatiales et des métadonnées sur les lotissements de 13 régions du Burkina Faso est disponible.

409. La deuxième action concerne la **mise en place d'un mécanisme de financement de la planification, de l'aménagement urbain et du logement**. L'indicateur de mesure associé à cette action est le taux de mise en place des organes du Fonds national pour les aménagements urbains et le logement (FONAUL). Le niveau de l'indicateur, qui était de 95% en 2024, n'a pas évolué. Néanmoins, un dossier a été transmis au MEF pour la création du FONAUL.
410. Un seul produit participe à l'atteinte de l'action. Il s'agit de l'élaboration des textes sur les sources et les modalités de financement du FONAUL. Au 31 décembre 2025, le projet d'arrêté sur les modalités de perception des recettes est disponible.
411. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « mise en place d'un mécanisme de financement de la planification, de l'aménagement urbain et du logement » en 2025 ressortent respectivement à 100% et 0%.
412. Sur la période 2021-2025, le processus de création du FONAUL, engagé depuis 2020, n'est pas encore achevé. Toutefois l'étude organisationnelle, économique et financière a été réalisée, les projets de décrets de création, le projet d'approbation des statuts et les textes sur les sources et modalités de financement ont été élaborés. Les dernières orientations ont permis de revoir le format du FONAUL pour envisager un fonds de type « compte d'affectation spéciale (CAS) » en lieu et place du fonds de type EPE. C'est dans cette perspective qu'un dossier a été transmis au MEF.
413. La troisième action porte sur la **réforme des textes régissant le foncier et la prévention des dérives en matière de construction et de foncier**. L'indicateur de mesure est le « nombre de lois adoptées ». Pour l'année 2025, aucune loi n'avait été programmée pour être adoptée. Toutefois, la loi portant profession d'architecte a été adoptée le 5 juin 2025.
414. Trois produits participent à l'atteinte de l'action. La situation des indicateurs est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 44 : Situation des indicateurs de produits de l'action « réforme des textes régissant le foncier et la prévention des dérives en matière de construction et de foncier » sur la période 2021-2025

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité des textes d'application du Code de l'urbanisme et de la construction					0	5	0
Nombre d'aménagements et de constructions contrôlés	1 234	750	2 950	5 224	5 620	5 200	20 978
Disponibilité de l'avant-projet de loi portant réglementation de la profession de géomètre expert au Burkina Faso					0	1	0

Source : rapport de performance 2025 du CSD ITCH, mars 2026

415. Au 31 décembre 2025, un indicateur de produit a atteint sa cible sur les 3. Il s'agit du contrôle de 5 620 aménagements et de constructions sur une cible de 5 200.
416. Les 2 autres produits n'ont pas connu de réalisation. Pour ce qui concerne le produit « les textes d'application du Code de l'urbanisme et de la construction sont élaborés et adoptés », aucun texte n'a été adopté au 31 décembre 2025. Huit projets de décrets ont été élaborés pour accompagner le projet de loi.
417. S'agissant du produit « le projet de loi portant réglementation de la profession de géomètre expert au Burkina Faso est élaboré », l'élaboration de l'avant-projet a été reportée en 2026.
418. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « réforme des textes régissant le foncier et la prévention des dérives en matière de construction et de foncier » en 2025 ressortent respectivement à 33,3% et 34,3%.
419. Sur la période 2021-2025, les progrès réalisés sont liés à la relecture de la loi portant promotion immobilière, la réalisation d'une étude en vue du plafonnement des prix de parcelles à usage d'habitation et l'organisation de 20 978 opérations de contrôle d'aménagements et de constructions.

II.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale

420. Le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale s'opérationnalise à travers 6 actions, dont la situation de mise en œuvre au 31 décembre 2025 se présente comme suit.
421. La première action porte sur la **poursuite du développement des économies locales**. Elle est mesurée par la part des ressources propres dans le budget des CT qui s'établit à 21,56% en 2025.
422. Pour cette action, 16 produits sont planifiés pour l'atteinte de l'objectif. La situation des indicateurs de produits de l'action est consignée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 45: Situation des indicateurs de produits de la poursuite du développement des économies locales sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021 - 2025
Nombre de profils socio-économiques des régions	1	0	1	0	0	2
Nombre d'infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL	300	300	486	899	1 750	1 985
Nombre de boutiques construites dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	125	0	0	150	150	275
Nombre de gares routières construites dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR		0	0	1	1	1
Nombre de km de pistes rurales aménagées dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	0	36	250	150	600	436
Linéaire couvert par l'éclairage public (Km)	0	40	0	5	5	45

Indicateurs	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021 - 2025
dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR						
Nombre d'ha de bas-fonds aménagés	0	43	0	2 007	2445	2 050
Nombre d'ha de périmètres maraichers aménagés dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	0	4	28,7	72	75	104,7
Nombre d'infrastructures d'eau potable réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	54	37	125	40	40	256
Nombre de salles de classes construites dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	165	100	125	50	50	440
Nombre de formations sanitaires normalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	4	22	20	5	5	51
Nombre de complexes scolaires construits dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	0	0	14	15	17	29
Nombre de CSPS construits dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR	0	1	2	1	13	4
Nombre d'actions/projets de relèvement des populations réinstallées des CT financés			0	13	13	13
Nombre de CT subventionnées			10	5	5	15
Nombre de CT concernées par la mise à l'échelle des bonnes pratiques			0	0	30	0

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GE, mars 2026

423. Au 31 décembre 2025, sur les 16 indicateurs de produits, 8 indicateurs n'ont pas atteint leur cible et 4 enregistrent des progrès significatifs dans leur mise en œuvre. Il s'agit de la réalisation de 899 infrastructures sur une prévision de 1 750 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL), de l'aménagement de 2 007 ha de bas-fonds, de la construction de 15 complexes scolaires et de l'aménagement de 72 ha de périmètres maraîchers.
424. Concernant la mise à l'échelle des bonnes pratiques dans les CT, aucune réalisation n'a été enregistrée en 2025.
425. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « poursuite du développement des économies locales » en 2025 sont respectivement de 77,9% et 43,3%.
426. Sur la période 2021-2025, ce sont 1 985 infrastructures qui ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PADEL. Au niveau du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR), les performances remarquables sur la période concernent entre autres la réalisation de 29 complexes scolaires, la réalisation de 256 infrastructures d'eau potable, la normalisation de 51 formations sanitaires et la construction de 3 CSPS. Par ailleurs, 440 salles de classe ont été construites et 2 profils socio-économiques de régions ont été réalisés. Concernant l'aménagement d'espaces productifs et agricoles, le bilan sur la période fait ressortir plus de 2 050 ha de bas-fonds et de près de 105 ha de périmètres maraîchers aménagés. Sur le plan des infrastructures

marchandes et de transport, 275 boutiques et une gare routière qui ont été construites. Aussi, 25 CT ont bénéficié de subventions.

427. La deuxième action concerne l'**accélération de la construction des Pôles de croissance et de compétitivité**. Elle est mesurée par le nombre de pôles de croissance et de compétitivité (PC) fonctionnels dont la réalisation au 31 décembre 2025 est de 5.
428. Pour la mise en œuvre de cette action, le seul produit planifié est l'accélération de la mise en œuvre du pôle de croissance de Samendéni. Sa réalisation est mesurée par le niveau de mise en place de l'agropole de Samendéni. Au 31 décembre 2025, il est à 100% par rapport à la cible fixée. Ce résultat traduit une progression soutenue du processus d'opérationnalisation de l'agropole.
429. A fin décembre 2025, toutes les activités programmées ont été exécutées. Il s'agit de la tenue des 4 sessions du Groupe technique de suivi (GTS) de la préparation de l'agropôle de Samendéni, la production des 2 rapports semestriels d'avancement ainsi que l'élaboration du document d'orientation pour la mise en œuvre de l'agropole de Samendéni pour la période 2025-2055.
430. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « accélération de la construction des Pôles de croissance et de compétitivité » en 2025 sont de 100%. Sur la période 2021-2025, cinq pôles de croissance (Bagrèpôle, Technopole pharmaceutique de Kokologho, Sourou pôle, Grappe d'huilerie de Bobo et Pôle de croissance de Samandéni) sont fonctionnels.
431. La troisième action est relative à la **réforme du dispositif de financement de la décentralisation**. Elle est appréciée par la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales qui est de 12,2% en 2025 pour une cible de 18%.
432. Un produit est lié à la mise en œuvre de cette action à savoir, l'appui à la mobilisation des ressources au profit des CT est renforcé. Il était attendu en 2025, la mobilisation de 43,5 milliards F CFA au profit des CT.
433. Au 31 décembre 2025, les recouvrements au profit du budget des CT se sont établis à 51,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 117,37%.
434. Le taux d'exécution physique et financière de l'action « réforme du dispositif de financement de la décentralisation » en 2025 sont respectivement de 100% et 0%.
435. Sur la période 2021-2025, le montant cumulé mobilisé au profit des collectivités territoriales s'élève à 219,9 milliards FCFA.
436. La quatrième action a trait à l'**amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales**. Elle est mesurée par le niveau de satisfaction des populations sur la gestion des délégations spéciales. Au 31 décembre 2025, l'enquête pour mesurer le niveau de l'indicateur n'a pas été réalisée. Depuis 2023, l'insuffisance des ressources financières n'a pas permis de mener l'enquête pour le renseignement du niveau de l'indicateur.
437. Neuf produits concourent à la réalisation de cette action. Le niveau de réalisation de leurs indicateurs est consigné dans le tableau ci-dessous

Tableau 46 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une bourse	-	-	-	100	100	100	100
Disponibilité du rapport de l'atelier de réflexion	-	-	-	-	1	1	1
Disponibilité du rapport des états généraux	-	-	-	-	1	1	1
Disponibilité du rapport de suivi	-	-	-	-	1	1	1
Disponibilité du rapport de capitalisation	1	-	-	-	-	-	1
Nombre de membres de délégations spéciales formés	-	6 079	87	-	-	-	6 166
Disponibilité de la stratégie et de son plan d'action	-	-	-	1	-	-	1
Disponibilité du plan	-	-	1	-	-	-	1
Disponibilité du cadre unique défini	-	-	-	1	-	-	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

438. Au 31 décembre 2025, les 4 indicateurs de produits programmés ont atteint leur cible.
439. Les taux de réalisation physique et financière de l'action « amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales » sont de 100%.
440. Sur la période 2021-2025, les principales réalisations en lien avec l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales portent entre autres sur : (i) l'organisation des états généraux de la décentralisation, (ii) l'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre des plans locaux de développement, (iii) l'élaboration du rapport de capitalisation des réformes de la fonction publique territoriale, (iv) le renforcement des capacités de 6 166 membres des délégations spéciales sur leur rôle, (v) l'élaboration d'un plan de communication de soutien à la décentralisation, (vi) l'adoption de la stratégie nationale de la décentralisation (2024-2028) et de son plan d'action et (vii) l'élaboration d'un cadre unique de mesure de performance des collectivités territoriales.
441. La cinquième action concerne **la réforme du code des collectivités territoriales**. Elle est mesurée par la disponibilité du nouveau code des CT qui a été adopté par l'ALT le 30 décembre 2025.
442. Ce nouveau code a introduit 40 innovations majeures parmi lesquelles : (i) l'élection du maire au suffrage universel direct, (ii) la classification des communes en 3 types (moyen exercice, plein exercice et statut particulier) basée sur leurs ressources, (iii) la tenue de 2 journées de redevabilité par an, (iv) l'établissement d'un contrat d'objectifs entre l'Etat et le président du Conseil de collectivité, (v) la réduction de nombres de conseillers municipaux et régionaux, (vi) l'obligation de résidence du président de Conseil de collectivité, (vii) l'octroi d'une autonomie relative aux arrondissements.

443. Les taux de réalisation physique et financière de l'action sont à 100%.
444. La sixième action concerne **l'accroissement des ressources mobilisées au profit des CT**. Elle est évaluée à travers le taux d'accroissement annuel des ressources mobilisées⁸ au profit des collectivités territoriales. Au 31 décembre 2025, l'indicateur n'a pas atteint sa cible, la réalisation étant de -4,62% pour une cible de 4%.
445. Entre 2023 et 2025, ce sont 74,6 milliards F CFA qui ont été mobilisés par l'Agence national d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) au profit des CT.
446. Pour l'atteinte des objectifs de cette action, 3 produits ont été planifiés. La situation des indicateurs de ces produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 47: Situation des indicateurs de produits en lien avec l'accroissement des ressources mobilisées au profit des CT sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cibl e 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de brigades vertes subventionnées	2	2	2	2	2	2	2
Nombre de cadres de concertation tenus	-	-	1	2	1	2	6
Disponibilité du rapport d'étude	-	-	-	-	1	1	1
Nombre de projets des CT financés	-	-	364	364	-	-	728
Disponibilité du guide	-	-	1	-	-	-	1
Disponibilité de la stratégie	-	-	1	-	-	-	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

447. Au 31 décembre 2025, deux produits ont atteint leur cible. Un autre produit a un niveau de mise en œuvre moyen. Il s'agit de la tenue d'un cadre de concertation sur une prévision de 2.
448. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 75%% et 99,9%.
449. Sur la période 2021-2025, les réalisations majeures portent sur : (i) le financement de 728 projets des collectivités territoriales, (ii) l'élaboration d'un guide sur les techniques de négociation et de mobilisation de ressources extérieures au profit des CT, (iii) l'adoption d'une stratégie de résilience des CT face aux défis sécuritaires et (iv) la tenue régulière des cadres de concertation entre l'ADCT et les PTF.

II.3.2.5.Synthèse de l'approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l'administration publique

450. En matière d'approfondissement des réformes institutionnelles et de modernisation de l'administration publique (axe 2 de la PND), les principaux acquis engrangés en 2025 dans la mise en œuvre des actions se présentent comme suit.

⁸ Ces ressources sont constituées des contributions et appuis des PTF, des droits de tirage, des dotations globales de fonctionnement et d'équipement ainsi que des taxes sur les produits pétroliers

451. Au titre de la **relecture de la loi sur les libertés d'association**, l'année 2025 a été marquée par l'adoption de la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant sur les libertés d'association dont les principales innovations portent notamment sur l'interdiction faite aux ministres, aux présidents d'institutions, aux chefs des circonscriptions administratives et aux présidents des conseils des collectivités en fonction d'être membre dirigeant d'association et la clarification du concept d'association pour faire la distinction entre les associations et les organisations syndicales, politiques ou commerciales.
452. Concernant le **renforcement de la supervision des activités politiques et associatives**, les résultats tangibles se rapportent au suivi de 2 006 OBNL et au traitement de 2 055 dossiers de reconnaissance d'OSC.
453. Pour ce qui est de l'**amélioration du fonctionnement des juridictions**, les acquis concernent notamment : (i) le développement de 4 nouvelles applications, (ii) le contrôle de 14 structures, (iii) le renforcement des capacités techniques de 82 TD/TA et (iv) l'inventaire des avoirs saisis ou confisqués de 25 juridictions.
454. S'agissant de l'**amélioration de l'accès à la justice**, les résultats portent sur l'assistance judiciaire à 1 870 personnes dont 452 femmes et 43 mineurs et la sensibilisation de 340 587 sur les procédures judiciaires.
455. Au titre du **renforcement de l'indépendance de la justice**, les principaux acquis se rapportent : (i) à la tenue de 3 sessions des Chambres disciplinaires et de 6 sessions des instances statutaires du CSM et (ii) au pourvoi par appel à candidature aux postes de responsabilité dans les juridictions.
456. En matière de **renforcement de l'effectivité des droits humains**, les résultats tangibles concernent notamment la formation de 849 FDS en DH et en DIH, la transmission d'un rapport aux organes de traités, la sensibilisation de 37 272 acteurs des groupes socio-professionnels sur le DIH et les DH et la visite de 33 lieux de détention.
457. Concernant l'**amélioration du fonctionnement des institutions**, les résultats engrangés portent sur l'adoption de la loi n°002-2025/ALT du 07 mars 2025 portant organisation et fonctionnement de la Présidence du Faso et de la loi n°019-2025/ALT du 21 novembre 2025 portant statut de l'Agent judiciaire de l'Etat.
458. S'agissant de l'**accélération du processus de redécoupage administratif du territoire**, l'année 2025 a été marquée par le redécoupage du territoire avec l'adoption du décret n°2025-1012/PF/PRIM/MATM/MEF du 7 août 2025 portant réorganisation du territoire national en circonscriptions administratives qui consacre la création de 2 nouvelles provinces (Dyamongou et Karo Peli) et de 4 régions (Sirba, Soum, Sourou et Tapoa).
459. En matière de **gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique**, les résultats majeurs portent sur l'avancement de classe de 35 844 agents publics et l'organisation à bonne date des concours directs et professionnels.
460. S'agissant de la **modernisation et de la performance de l'Administration publique**, il s'est agi principalement d'intégrer 65 e-services dans le GVAP.

461. Au titre de la **promotion de la communication gouvernementale**, les acquis obtenus portent entre autres sur la réalisation de 50 films documentaires/Gouv.actions, l'organisation d'une conférence régionale, la médiatisation des activités gouvernementales et l'organisation de points / conférences de presse du Gouvernement.
462. Pour ce qui est de l'**amélioration du traitement administratif des affaires**, les résultats tangibles concernent le traitement de 9 592 dossiers de conflits individuels et de 4 dossiers de conflits collectifs de travail.
463. Au titre de l'**allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI**, les avancées concernent principalement le financement de 388 PME dont 216 PME ou coopératives de jeunes et de femmes à travers le Guichet "TEELBA".
464. S'agissant de l'**amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat**, les résultats se rapportent à la disponibilité du budget citoyen, à l'accompagnement de 19 opérateurs (EPE, CT, SE) pour l'élaboration de la maquette de leur budget programme, la relecture de 9 textes (arrêtés) relatifs à la commande publique et la certification de 426 personnes en gestion des marchés publics.
465. Pour ce qui est de l'**assainissement du marché intérieur**, les acquis majeurs se rapportent : (i) à la répression de 331 cas de fraude, d'usage de faux, (ii) au contrôle de 170 entreprises sur l'application de la réglementation en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale, (iii) à l'organisation de 530 sorties terrain pour le contrôle de la régularité de la détention et de la destination des marchandises en circulation ou en transit et (iv) à la diffusion de 2 spots publicitaires radiophoniques/télévisuels sur les méfaits de la fraude douanière, fiscale, commerciale et environnementale.
466. Dans le cadre de l'**élaboration d'une nouvelle Etude nationale prospective**, les résultats concernent la disponibilité des rapports de l'étude rétrospective sécuritaire pour l'ENP post 2025, de l'analyse structurelle sur les scénarii de l'ENP et sur la vision pour l'ENP.
467. Au titre de l'**optimisation de la mobilisation des ressources**, les résultats majeurs concernent le déploiement de la plateforme eSygars dans 30 régions de recettes, le recouvrement de 3 311,66 milliards F CFA au profit du budget de l'Etat et la mobilisation de 222,24 milliards F CFA au profit du Fonds de soutien patriotique.
468. S'agissant de la **consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales**, les acquis se rapportent au placement de 10 Burkinabè dans les organisations sous-régionales ou internationales, la participation à la session de l'Assemblée générale des Nations unies, la couverture de 13 sessions des organisations spécifiques des Nations unies et la participation à 42 sessions des instances statutaires des organisations sous régionales et régionales.
469. Au titre de l'**informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement**, les résultats tangibles concernent : (i) la numérisation de 186 203 plans cadastraux des zones non aménagées, (ii) la saisie des données de 3 000 propriétaires de droits réels dans eCadastre et (iii) le géoréférencement de 34 localités.

470. Pour ce qui est de la **poursuite du développement des économies locales**, les acquis portent sur la réalisation de 899 infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL, l'aménagement de 2 007 ha de bas-fonds, la construction de 15 complexes scolaires et l'aménagement de 72 ha de périmètres maraîchers par le PUDTR.
471. **Au titre de l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales**, les acquis majeurs portent sur l'octroi de 100 bourses à des agents des collectivités pour leur formation dans les écoles et centres de formation publique ainsi que l'organisation des états généraux de la décentralisation.
472. Pour ce qui est de la **réforme du code des CT**, l'année 2025 a été marquée par l'adoption d'un nouveau code par l'ALT le 30 décembre. Ce nouveau code introduit 40 innovations majeures parmi lesquelles : (i) l'élection du maire au suffrage universel direct, (ii) la classification des communes en 3 types (moyen exercice, plein exercice et statut particulier) basée sur leurs ressources, (iii) la tenue de 2 journées de redevabilité par an et (iv) l'établissement d'un contrat d'objectifs entre l'Etat et le président du Conseil de collectivité.

II.3.3.Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale

473. Six objectifs stratégiques contribuent à la réalisation de cet axe 3 du Pilier 3.

II.3.3.1.Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique

474. La promotion de la santé de la population et l'accélération de la transition démographique s'opérationnalisent à travers 3 actions dont l'état de mise en œuvre au 31 décembre 2025 se présente comme suit.
475. Relativement à la première action portant sur **la poursuite des réformes en matière de santé**, le nombre de contacts par habitant et par an dans la population générale et chez les enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 1,06 et 1,9 contact pour des cibles annuelles respectives de plus de 1,5 et 2,5 contacts par habitant. Cette situation s'explique par le contexte sécuritaire fragile dans certaines localités, la persistance des pesanteurs socio-culturelles, les conditions financières précaires de certaines couches sociales de la population, ainsi que les actions de prévention dans la population.
476. Sur la période 2021-2025, les indicateurs ont enregistré une tendance globale à la baisse. En effet, le nombre de contacts dans la population générale est passé de 1,2 en 2021 à 1,06 en 2025 et celui des enfants de moins de 5 ans de 2,6 à 1,9. Cette évolution traduit une baisse progressive de la fréquentation des services de santé du fait de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la maladie et de promotion de la santé entraînant ainsi une baisse de la morbidité.
477. La situation des indicateurs des produits de l'action est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 48 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite des réformes en matière de santé sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Nombre de prestations gratuites offertes aux enfants de moins de 05 ans	11 053 187	9 871 967	9 762 244	7 534 545	6 558 664	9 086 639	44 780 607
Nombre de prestations gratuites offertes aux femmes	10 459 030	9 235 290	9 156 499	6 932 575	6 276 261	8 048 353	42 059 655
Niveau de fonctionnalité du SAMU de Bobo-Dioulasso	0	0	25	75	100	100	100
Proportion des formations sanitaires auditées	NA	100	96,98	CM/CSPS /CSI :100	100	100	100
Proportion de CHR/CHU certifiés (%)		4,2	8,3	20,8	25	100	25
Proportion de CMA certifiés (%)	NA	0	0	1,2	3,1	100	3,1
Proportion de CSPS/CM certifiés (%)	NA	0	0	0,04	0,04	100	0,04
Pourcentage des CMA mettant en œuvre la dispensation individuelle nominative	0	0	4,3	21,7	65,2	65,2	65,2
Couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la troisième dose de vaccin antipaludique dans les zones pilotes (%)	NA	NA	NA	55,8	73,3	84	73,3

Source : rapport de performance 2025 du CSD santé, mars 2026

478. Au 31 décembre 2025, trois indicateurs sur 6 ont atteint leur cible. Il s'agit du niveau de fonctionnalité du SAMU de Bobo-Dioulasso, de la proportion des formations sanitaires auditées et du pourcentage des CMA mettant en œuvre la dispensation individuelle nominative.
479. Les prestations gratuites offertes aux enfants et aux femmes ressortent à 12 834 925 en 2025 pour une cible annuelle de 17 134 992. Sur la période 2021–2025, les prestations gratuites offertes aux enfants et aux femmes affichent une tendance à la baisse, passant de 21 512 217 prestations en 2021 à son niveau actuel en 2025 (12 834 925) portant ainsi le cumul des prestations gratuites offertes sur la période à 86 840 262. Cette tendance pourrait s'expliquer par : (i) les efforts de prévention qui contribuent non seulement à réduire le nombre de cas mais aussi à éviter l'évolution des cas simples vers l'apparition de complications secondaires dont la prise en charge est plus coûteuse ; (ii) la réduction des barrières financières à travers la baisse des coûts des médicaments et de certains examens et (iii) le renforcement des mesures d'efficience à travers des réformes telles que l'harmonisation de la liste des actes de la gratuité et de leurs tarifs par niveau de soins, la mise en œuvre de la dispensation individuelle nominative (DIN) des médicaments au lit des patients dans les services de maternité et de pédiatrie des hôpitaux de référence, et la digitalisation de la facture de soins de gratuité avec l'application de la FIS-Gratuité.

480. En plus de ces extrants, 15 cliniques mobiles ont été déployées sur l'ensemble des 13 régions sanitaires et ont fortement contribué dans la lutte contre les cancers féminins. En 2025, les cliniques mobiles ont assuré une couverture nationale avec 627 sorties réalisées sur 683 programmées. Elles ont permis d'intensifier les actions de sensibilisation et de dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus, contribuant significativement au renforcement de l'offre de services de prévention.
481. Par ailleurs, dans le cadre de la réduction de la mortalité due aux maladies cardiaques et rénales, le Burkina Faso a réalisé en 2025 sa première transplantation rénale et poursuivi les chirurgies cardiaques. Au total, une transplantation rénale et 162 chirurgies cardiaques ont été réalisées. Ces résultats traduisent le renforcement progressif des capacités techniques et humaines en matière de chirurgie rénale et cardiaque et constituent une avancée majeure dans l'amélioration de l'accès aux soins spécialisés pour les populations, tout en contribuant à la réduction des évacuations sanitaires à l'étranger.
482. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « **poursuite des réformes en matière de santé** » sont respectivement de 73,9% et 92,2%.
483. Concernant la deuxième action sur la **poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire**, au 31 décembre 2025, la proportion de villages disposant d'au moins 2 Agents de santé à base communautaire (ASBC) fonctionnels est de 81,0% pour une cible de 97% et la proportion des ASBC offrant le paquet minimum d'activités est de 96,2% pour une cible de 100%. Ces niveaux de résultats s'expliquent, entre autres, par la faible motivation des ASBC et la non disponibilité des personnes correspondantes au profil requis.
484. La situation des indicateurs des produits de l'action est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 49 : situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Proportion d'ASBC ayant bénéficié de l'intégralité de leur motivation financière	98	97,5	96,5	90	99,3	100	99,3
Proportion de villages couverts par la délégation des tâches en planification familiale (PF) (%)	-	-	-	48,9	48,6	57,4	48,6
Nombre de clubs de santé communautaire fonctionnels	-	-	241	300	1 678	754	2 219
Nombre de PSC fonctionnels	-	-	-	2	30	254	32

Source : rapport de performance 2025 du CSD santé, mars 2026

485. Au 31 décembre 2025, deux indicateurs ont atteint leur cible. Il s'agit du nombre de clubs de santé communautaire fonctionnels avec un niveau de 1 678 pour une prévision de 754 et la proportion d'ASBC ayant bénéficié de l'intégralité de leur motivation financière qui ressort à 99,3%.
486. La proportion des villages couverts par la délégation des tâches en planification familiale en milieu communautaire est de 48,6% pour une cible de 57,4% et seulement 30 postes de

santé communautaire (PSC) sont fonctionnels pour une cible de 254. Cette situation s'explique par le retrait de certains PTF et par l'augmentation du coût unitaire de réalisation d'un PSC qui est passé de 13 à 20 millions. Ces coûts additionnels sont relatifs entre autres à l'intégration du forage dans l'infrastructure permettant d'harmoniser les standings des PSC.

487. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « **poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire** » sont de 64,1% et 49,0%.
488. Pour ce qui est de la troisième action portant sur **la poursuite des investissements en infrastructures de santé**, au 31 décembre 2025, le Rayon moyen d'action théorique (RMAT) ressort à 4,9 km pour une cible annuelle < 5 km. Cette performance confirme une amélioration continue de l'indicateur sur la période 2021–2025 (de 5,5 km à 4,9 km).
489. La situation des indicateurs de produits de l'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite des investissements en matière de santé sur la période 2021-2025

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de nouveaux CSPS construits et équipés	29	31	34	36	25	62	155
Nombre de dispensaires/maternités normalisées	22	16	17	7	0	0	62
Niveau de réalisation de nouveaux CMA (%)							
Kampti	ND	ND	31	65	100	65	100
N'Dorola	ND	58	58	58	58	58	58
Karangasso-Vigué	ND	5	61	71	71	95	71
Léna	ND	5	39	48,7	65,2	65	65,2
Mani	ND	95	95	98	98	100	98
Niveau de réalisation de nouveaux CHU (%)							
Nouveau CHU de Bobo-Dioulasso	10	25	75	98	100	100	100
CHU de Bassinko	ND	7	8	20	20	75	20
Niveau de réalisation de nouveaux CHR-U (%)							
Dédougou	35	35	35	35	40	75	40
Fada	0	4,5	17	17	17	35	17
Gaoua	0	0	19	37	78	70	78

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Manga (CHR)	48,0	70,4	95	98,5	99	100	99
Niveau de réalisation des infrastructures spécialisés (%)							
Centre de gériatrie de Ouagadougou	0	44	53,5	81,9	100	100	100
Centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés	ND	ND	ND	20	71	45	71
Centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso	NA	25	65	65	99	100	99
FASO-PHARMA	NA	NA	NA	13	90,7	50	90,7

Source : rapport de performance 2025 du CSD santé, mars 2026

490. Au 31 décembre 2025, sur 62 CSPS planifiés, 25 ont été réalisés. Au cours de la période 2021-2025, ce sont au total 155 CSPS qui ont été construits et 62 dispensaires/maternités normalisés.
491. Au titre de la construction des nouveaux CMA, les travaux se poursuivent notamment ceux de Karangasso-Vigué et de Léna avec des réalisations de 71% et de 65,21 sur des prévisions respectives de 95% et de 65%. Les taux de réalisation physiques des CMA de Kampti, N'Dorola et de Manni étaient respectivement de 65%, 58% et 98% au moment de l'arrêt des travaux en 2022. Le chantier de Kampti, fortement dégradé et vandalisé, a été repris en mai 2025 et le taux actualisé de réalisation au 31 décembre 2025 est de 65%. Celui de N'Dorola enregistre également d'importantes dégradations mais n'a pas connu de programmation budgétaire pour sa reprise. Quant au chantier de construction du CMA de Manni, le marché a été résilié à la demande de l'entreprise pour des raisons d'insécurité. Une procédure d'évaluation technique et financière des travaux à réaliser est en cours.
492. Pour ce qui est des CHU de Bobo-Dioulasso et de Bassinko, leurs niveaux de réalisation au 31 décembre sont respectivement de 100% et 20%. La construction du CHU de Bassinko n'a pas connu d'évolution par rapport à son niveau de réalisation de 2024. Cette situation est principalement imputable à une interruption du financement du projet par le partenaire et des actions sont en cours pour la recherche de nouveaux partenaires financiers en vue d'assurer la poursuite du projet.
493. Au titre des CHR et des CHR-U, les avancées notoires concernent les travaux de construction du CHR-U de Gaoua et du CHR de Manga. Le retard accusé dans la mobilisation des fonds freine la poursuite des travaux de construction des CHR-U de Fada et Dédougou dont les taux de réalisation ressortent à 17% et 40% pour des cibles respectives de 35% et 75%.
494. Enfin, s'agissant des infrastructures spécialisées tels que le centre de gériatrie de Ouagadougou, le centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés, le centre de

radiothérapie de Bobo-Dioulasso et la mise en place de l'agence Faso-Pharma, les niveaux de réalisation sont satisfaisants avec les dépassements des cibles.

495. Le taux de réalisation physique de l'action « **poursuite des investissements en infrastructures de santé** » est de 75,5% et le taux de réalisation financière de 11,5%.

II.3.3.2. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la santé

496. L'Initiative présidentielle pour la santé (IPS) a pour but d'apporter des réponses dans un meilleur délai à un certain nombre d'insuffisances en termes d'offres de soins.
497. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IPS, sur un total de 55 CSPS à transformer en CMC, 25 ont connu un début de démarrage avec un taux de réalisation global de 29% au 31 décembre 2025. En ce qui concerne les services d'anesthésie et de réanimation dans les hôpitaux ainsi que la mise en place de l'institut du cœur et du diagnostic moléculaire du cancer du sein, des activités préparatoires ont été réalisées.
498. Concernant la mise en œuvre du plan 1000x5 qui consiste au recrutement et à la formation de 1000 médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes spécialistes et du recrutement massif de personnels paramédicaux, le début d'opérationnalisation en 2025 a permis de lancer le recrutement de 1 790 médecins généralistes pour la spécialisation et 2096 paramédicaux.
499. Les taux d'exécution physique et financière de cette action sont de 57,6% et 12,6%.

II.3.3.3. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie

500. Cet objectif stratégique est mis en œuvre à travers 4 actions du PA-SD dont les niveaux de réalisation au 31 décembre 2025 se présentent comme suit.
501. La première action porte sur **la poursuite de la réforme du système éducatif (intégration de valeurs socioculturelles, républicaines, renforcement de la professionnalisation, etc.)**. La cible de cette action qui visait à porter le taux d'accroissement annuel des effectifs de l'Enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) à 10% en 2025, s'est établie à 11,3%. Cette performance s'explique entre autres par la forte mobilisation sociale, l'augmentation des capacités d'accueil à travers les constructions et les équipements d'infrastructures et la prise de mesures incitatives (réduction des frais de scolarité au public et octroi des bourses) pour la promotion de l'EFTP dans le système éducatif. La situation des indicateurs de produits de l'action est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 51 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la poursuite de la réforme du système éducatif sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal 2024	Réal 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de salles de classe construites pour l'ouverture de filières d'EFTP dans	NA	22	0	24	22	4	68

Indicateurs	Réal. 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal 2024	Réal 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
les établissements d'enseignement général (établissements polyvalents)							
Nombre de nouveaux titres de manuels scolaires du post-primaire et du secondaire et leurs guides pédagogiques édités (référentiels de l'EFTP élaborés)	0	2	0	14	7	7	23
Nombre de modules et guides spécifiques pour l'apprentissage de métiers dans les enseignements post-primaire général et secondaire général	NA	NA	NA	0	0	5	0
Nombre de référentiels de l'Éducation non formelle élaborés	NA	16	18	50	0	40	84
Nombre d'adolescents formés aux métiers dans les CEBNF	5 933	6 416	6 433	8000	10 180	8 500	36 962
Nombre de jeunes et d'adultes bénéficiaires de formations techniques spécifiques	32 339	27 007	25 456	13 741	25 904	15 000	124 447
Nombre d'élèves du post primaire et secondaire portant le Faso Dan Fani ou tissus traditionnels comme tenue scolaire au moins une fois par semaine	NA	NA	NA	69 238	1 245 827	1 195 033	1 315 065
Nombre d'établissements de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique mettant en œuvre l'enseignement/apprentissage de l'éducation civique	NA	NA	NA	NA	5 871	5 871	5 871
Disponibilité du répertoire de métiers (FMQ)	NA	NA	NA	NA	1	1	1
Nombre de bacheliers des sortants des lycées scientifiques suivis et pris en charge	NA	NA	NA	106	209	120	315

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

502. Au 31 décembre 2025, huit des 10 indicateurs de produits ont atteint leur cible prévisionnelle avec un dépassement de cible pour 5 produits. Cette performance s'explique par l'engagement des acteurs de mise en œuvre, l'accompagnement/l'apport des partenaires à la formation de jeunes et adultes ainsi que la construction de salles de classe pour l'ouverture des filières d'EFTP dans les établissements d'enseignement général.
503. Cependant, les cibles des indicateurs relatifs au « nombre de modules et de guides spécifiques pour l'apprentissage de métiers dans les enseignements post-primaire général et secondaire général n'ont pas été atteintes du fait des nouvelles orientations en faveur de l'aménagement de 400 espaces d'apprentissage des métiers au sein des établissements. Aussi, l'élaboration des référentiels de l'ENF n'a pas été réalisée du fait de l'indisponibilité des spécialistes thématiques.

504. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 85,5% et de 101,8%, expliqués essentiellement par la contribution additionnelle des partenaires techniques et financiers qui a permis de dépasser les prévisions physiques et financières de certains produits.
505. Sur la période 2021-2025, des acquis majeurs ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'action. Il s'agit entre autres de : (i) l'élaboration de 164 référentiels, soit 56 de l'EFTP et 108 de l'ENF ; (ii) l'élaboration de 121 curricula, soit 33 curricula des TIC, 84 curricula d'ENF et 4 curricula d'anglais ; (iii) la formation de 36 962 adolescents aux métiers dans les CEBNF et de 124 447 jeunes et adultes en Formations techniques spécifiques (FTS) ; (iv) la construction de 46 salles de classe pour l'ouverture de filières d'EFTP dans les établissements d'enseignement général (établissements polyvalents) et (v) l'appui spécifique à 403 132 élèves filles vulnérables et élèves handicapés pour leur maintien scolaire.
506. Au titre de la deuxième action relative à **l'amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif**, le bilan des 3 indicateurs d'action est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 52 : Situation des indicateurs en lien avec la qualité et l'accès au système éducatif sur la période 2021-2025

Indicateurs	Real. 2021	Real. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Real. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux brut de scolarisation au préscolaire (%)	6,2	6,6	6,6	6,9	8,2	7,3	NA
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	86,1	85,8	74,4	78,2	78,7	80,0	NA
Taux d'achèvement au post-primaire (%)	36,7	33,1	29,9	30,3	28,6	31,6	NA

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

507. Au terme de l'année 2025, un seul indicateur a atteint sa cible. Il s'agit du TBS au préscolaire qui s'est établi à 8,2% avec un dépassement de 0,9 point de pourcentage de sa cible. Cette performance traduit les efforts consentis par l'Etat dans l'ouverture des Centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) publics dont le nombre a presque triplé en une année, passant de 275 en 2024 à 767 en 2025.
508. À l'inverse, le TBS au primaire s'est établi à 78,7% en deçà de sa cible fixée à 80% et le taux d'achèvement au post-primaire se situe à 28,6% sur une cible de 31,6%.
509. Sur la période 2021-2025, l'évolution des indicateurs révèle des dynamiques contrastées selon les niveaux d'enseignement. Le TBS au préscolaire connaît une tendance globalement croissante, passant de 6,2% en 2021 à 8,2% en 2025. Cette progression continue traduit une expansion progressive de la couverture du préscolaire. En revanche, le TBS au primaire enregistre une baisse importante entre 2021 (86,1%) et 2023 (74,4%), soit une diminution de 11,7 points de pourcentage, suivie d'une reprise partielle en 2024 et 2025, sans retour au niveau initial. Quant au taux d'achèvement au post-primaire, il présente une tendance globalement décroissante, passant de 36,7% en 2021 à 28,6% en 2025, soit une baisse de 8,1

points de pourcentage sur la période. Cette situation s'explique entre autres par la fermeture des structures éducatives du fait de la situation sécuritaire et des abandons scolaires du fait de l'orpaillage dans certaines régions. Néanmoins, avec la poursuite de la reconquête du territoire national ayant permis la réouverture de 1 486 structures éducatives, on observe une reprise de croissance des indicateurs d'accès à l'éducation.

510. La situation des indicateurs de produits de l'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 53 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la qualité et l'accès au système éducatif

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021- 2025
Nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le préscolaire	9	10	25	39	27	30	110
Nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le primaire	483	111	186	192	54	84	1 026
Nombre de nouvelles structures préscolaires ouvertes	27	17	9	30	700	250	783
Nombre d'établissements d'EFTP bénéficiaires de nouvelles infrastructures complémentaires ⁹	0	0	0	3	NA	NA	3
Nombre d'ateliers d'EFTP équipés	3	4	1	2	3	1	13
Effectif des stagiaires bénéficiaires de bourses placés, pris en charge et suivis	73	75	145	1 154	1789	1 789	3 236
Effectifs des apprenants formés dans les centres de formation professionnelle	4375	4240	5 847	12 352	29 767	50 000	56 581
Nombre de centres de formation professionnelle équipés	3	0	15	20	5	5	43
Nombre de lycées professionnels et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels équipés dans le cadre de l'apprentissage des métiers	ND	2	6	2	20	20	30
Nombre de manuels scolaires du post-primaire et du secondaire reproduits	223 690	0	0	748 083	1 043 950	725 000	2 015 723
Nombre de manuels scolaires du post-primaire et du secondaire distribués	478 031	389 597	0	877 961	980 321	900 000	2 725 910
Nombre de programmes de formation aux métiers élaborés	NA	NA	NA	40	45	45	85

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

511. Au 31 décembre 2025, sur 12 indicateurs de produits, 8 ont atteint leur cible dont 5 l'ont dépassé.

⁹ Pour 2025, il était prévu la réalisation des études architecturales en vue de la réalisation de nouvelles infrastructures complémentaires dans les établissements d'EFTP à partir de 2026.

512. Les principaux acquis portent sur : (i) l'ouverture de 700 nouvelles structures préscolaires sur une prévision de 250 ; (ii) l'équipement de 5 centres de formation professionnelle sur une prévision de 5 ; (iii) la réalisation des études architecturales en vue de la construction de 3 nouvelles infrastructures complémentaires dans les établissements d'EFTP sur une prévision de 1 ; (iv) l'équipement de 3 ateliers d'EFTP sur 1 prévu ; (v) le placement en stage, la prise en charge et le suivi de 1 789 stagiaires bénéficiaires de bourses de formation professionnelle sur la même prévision ; (vi) la reproduction de 1 043 950 manuels scolaires du post-primaire et du secondaire sur une prévision de 725 000, (vii) la distribution de 980 321 manuels scolaires du post-primaire et du secondaire sur une prévision de 900 000 ; (viii) l'élaboration de 45 programmes de formation aux métiers sur le même nombre prévu et (ix) l'équipement de 20 lycées professionnels et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels dans le cadre de l'apprentissage des métiers sur la même prévision.
513. Les dépassements des cibles de certains produits se justifient par la volonté politique, la mobilisation additionnelle de ressources de l'Etat et les contributions des PTF au profit de l'équipement des ateliers d'EFTP, l'engouement des acteurs au niveau déconcentré et l'engagement communautaire.
514. Aussi, une bonne performance est enregistrée à travers la construction et l'équipement de 27 nouvelles salles de classe pour le préscolaire sur une prévision de 30. La moyenne performance a été enregistrée en matière de construction et d'équipement de 54 nouvelles salles de classe pour le primaire sur une prévision de 84.
515. Le taux de réalisation physique de l'action « amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif » en 2025 est de 91,4% et taux d'exécution financière de 74,2%. Ce taux se justifie par le changement de stratégie de mise en œuvre de certaines activités dans le cadre de la rationalisation des ressources de l'Etat.
516. Sur la période 2021-2025, des acquis majeurs ont été enregistrés. Il s'agit entre autres : (i) de la construction et l'équipement de 110 salles de classe pour le préscolaire ; (ii) de la construction de 360 salles de classe pour la résorption des classes sous paillotes ; (iii) de la construction de 369 salles de classe pour l'expansion du primaire et la normalisation des écoles primaires incomplètes ; (iv) de la construction et l'équipement de 528 salles de classe pour le désengorgement des classes à larges effectifs dans le cadre de l'ESU ; (v) de la construction de 84 salles de classe pour la résorption des CEG dans les salles d'emprunt ; (vi) de la construction de 166 salles de classe pour le post-primaire et le secondaire général ; (vii) de la construction de 13 lycées scientifiques ; (viii) de l'équipement de 13 ateliers des établissements d'EFTP ; (ix) de l'équipement de 43 centres de formation professionnelle ; (x) de l'équipement de 30 lycées professionnels et centres d'enseignement et de formation techniques ; (xi) de l'ouverture de 783 nouvelles structures préscolaires ; (xii) de l'élaboration de 64 référentiels de formation et la relecture de 30 autres et (xiii) du placement, de la prise en charge et du suivi de 3 236 stagiaires bénéficiaires de bourses de formation professionnelle.

517. Pour ce qui est de la troisième action portant sur **le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur**, au 31 décembre 2025, la proportion de filières ayant normalisé leurs années académiques et le taux de performance des universités du Burkina Faso se situent respectivement à 92,5% et à 80% pour des cibles respectives de 95,0% et 80%.
518. Sur la période 2021-2025, la gouvernance de l'enseignement supérieur s'est substantiellement renforcée au regard de l'évolution constatée dans la normalisation des filières académiques dont la proportion est passée de 46,0% en 2021 à 92,5% en 2025. De même, le taux de performance des universités du Burkina Faso est passé de 70,2% en 2021 à 80,0% en 2025. Ces avancées ont été rendues possibles grâce notamment à la mise à contribution de la plateforme Campus Faso pour les délibérations dans les grands effectifs, la programmation des cours et des évaluations pendant les jours non ouvrables et l'utilisation des mois d'août et septembre 2024 dédiés aux congés des enseignants pour la poursuite des activités pédagogiques dans les IESR ayant de grands retards.
519. La situation des indicateurs de produits de l'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 54 : Situation des produits de l'action « renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal 2023	Réal. 2024	Réal 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de chercheurs et enseignants chercheurs/enseignants hospitalo-universitaires recrutés	183	158	146	203	411	203	1 101
Proportion des filières ayant achevé les semestres dans les délais (%)	ND	58	60	69	89	79	
Proportion d'IESR ayant un taux de performance d'au moins 70% (en %)	70	70	80	69	80	60	

Source : rapport annuel de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

520. Au 31 décembre 2025, tous les 3 produits ont dépassé leur cible annuelle. Il s'agit : (i) du recrutement de 411 chercheurs et enseignants chercheurs/enseignants hospitalo-universitaires sur une prévision de 203, expliqué par la mise en œuvre du Plan « 1000x5 » qui a permis le recrutement supplémentaire de 208 assistants hospitalo-universitaires en 2025 ; (ii) de l'achèvement des semestres dans les délais par 89% des filières pour une cible de 79% grâce aux efforts déployés pour la résorption des retards académiques et (iii) du rehaussement à 80% d'IESR ayant un taux de performance d'au moins 70% sur une proportion prévisionnelle de 60%.
521. Le taux d'exécution physique de l'action est de 100% pour un taux de réalisation financière de plus de 228,3%.
522. Sur la période 2021-2025, des acquis importants ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'action, notamment le recrutement de 1 101 chercheurs et enseignants chercheurs/enseignants hospitalo-universitaires, la normalisation des années académiques dans 92,5% des filières et le rehaussement du taux de performance des universités du Burkina Faso à 81,5%.

523. Au titre de la quatrième action relative à **l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur**, le nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants s'est établi à 1 007 étudiants au 31 décembre 2025 sur une cible de 1 060 étudiants.
524. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, les produits planifiés ont trait à l'offre de services sociaux aux étudiants, à la construction/réhabilitation de cités universitaires, d'amphithéâtres, de bâtiments pédagogiques, de l'université virtuelle et des Espaces numériques ouverts ainsi que de restaurants.
525. Concernant l'offre de services sociaux aux étudiants, elle s'est poursuivie à travers entre autres, la livraison de 6 625 ordinateurs aux étudiants à prix subventionné pour une cible de 6 300, soit un taux de réalisation physique de plus de 100%, expliqué par la dotation supplémentaire d'ordinateurs par la Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat (DGAIE) au profit des étudiants de l'UV-BF. Sur la période 2021-2025, au total 51 780 ordinateurs ont été offerts aux étudiants à un prix subventionné.
526. En matière de réalisation/réhabilitation des cités universitaires, les meilleures performances sont enregistrées dans la construction des cités universitaires de Fada N'Gourma et de l'UDOC qui connaissent un dépassement de leur cible prévisionnelle annuelle de 57% pour Fada N'Gourma et 60% pour l'UDOC pour se situer respectivement à 79% et 65%. Pour les 51% des travaux visés dans le cadre de la construction de la cité universitaire de Dori, le niveau d'exécution est de 33%. La plus faible performance est enregistrée dans la construction de la cité universitaire de l'UNZ (55% pour une cible attendue de 100%).
527. La situation des indicateurs des produits relatifs à la réalisation/réhabilitation des cités universitaires, est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 55 : Situation des produits relatifs à la réalisation/réhabilitation de cités universitaires

Indicateurs de produits	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de réalisation des travaux de construction de la cité universitaire de l'UNZ (en %)	-	-	-	42	55	100	55
Taux de réalisation des travaux de construction de la cité universitaire de Fada N'Gourma (en %)	-	30	30	32	79	57	79
Taux de réalisation des travaux de construction de la cité de Dori (en %)	-	-	-	10	33	51	33
Taux de réalisation des travaux de construction de la cité universitaire de l'UDOC (en %)	-	-	-	30	65	60	65
Taux de réalisation des travaux de réhabilitation de la cité universitaire de Kossodo (en %)	-	-	-	79	80	-	80

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

528. Au titre de la construction des amphithéâtres, seule la construction de l'amphithéâtre de 1 000 places à l'UJKZ est presque achevée avec un taux de 99,98%. Au titre de l'IPEQ, il est

enregistré un taux physique moyen de 47% à la date du 31 décembre 2025 pour la construction de 2 amphithéâtres de 1 000 places et de 10 amphithéâtres de 500 places à Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo, Gaoua, Kaya, Ziniaré, Fada N'Gourma et Ouagadougou (Université Thomas SANKARA et IBAM).

529. S'agissant des bâtiments pédagogiques, de bonnes performances sont enregistrées dans la construction des bâtiments pédagogiques R+2 de Banfora et de Kaya qui enregistrent des taux d'exécution physique respectifs de 66% et de 67% pour des cibles attendues de 75%. Toutefois, la construction de celui de l'UNZ connaît une faible avancée avec 35% de taux de réalisation sur une cible de 75%. Les niveaux des indicateurs de produits sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 56 : Situation des produits relatifs à la réalisation des bâtiments pédagogiques

Indicateurs de produits	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de réalisation des travaux de construction du bâtiment pédagogique R+2 de Banfora (en %)	-	-	30	54	66	75	66
Taux de réalisation des travaux de construction du bâtiment pédagogique de l'UNZ (en %)	-	-	-	30	35	75	35
Taux de réalisation des travaux de construction du bâtiment pédagogique R+2 de Kaya (en %)	-	-	30	53	67	75	67
Taux de réalisation des travaux de construction du bâtiment pédagogique R+3 de l'EPO (en %)	-	-	-	75	79,0	-	79,0

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

530. S'agissant de la construction de l'Université virtuelle (UV) et des Espaces numériques ouverts (ENO), la construction du siège de l'UV et des ENO de Tampouy et de Bonheurville est achevée. Aussi, celle de l'ENO de Koudougou connaît un dépassement de sa cible attendu de 50% en 2025 pour se situer à 77%. Par ailleurs, même si les ENO de Bobo-Dioulasso et de Ziniaré n'ont pas atteint leur niveau programmé, ils connaissent également de bonnes performances se situant respectivement à 80% et à 32% pour des cibles attendues de 100% et de 50% en 2025.
531. La situation des indicateurs de produits est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 57 : Situation des indicateurs de produits relatifs à la construction de l'UV et des ENO

Indicateurs de produits	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de réalisation des travaux de construction du siège de l'Université virtuelle du Burkina Faso (en %)	-	-	57	83,01	100	100	100
Taux de réalisation des travaux de construction de l'ENO de Bobo-Dioulasso (en %)	-	-	-	50	80	100	80
Taux de réalisation des travaux de construction de l'ENO de Koudougou (en %)	-	-	21	21	77	50	77
Taux de réalisation des travaux de construction de l'ENO de Ziniaré (en %)	-	-	NA	0	32	50	32
Taux de réalisation des travaux de construction de l'ENO de Tampouy (en %)	-	30	85	90	100	100	100
Taux de réalisation des travaux de construction de l'ENO de Bonheur-Ville (en %)	-	30	85	90	100	100	100

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

532. Pour ce qui est des restaurants universitaires, les constructions du restaurant universitaire du centre universitaire de Tenkodogo et de celui de Kaya connaissent un dépassement de leur cible prévisionnelle de 30% pour se situer à 35%. Seule la construction du restaurant de l'UNZ enregistre une moyenne performance de 35% par rapport à sa cible de 75% attendue en 2025.

533. La situation des indicateurs de produits est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 58 : Situation des indicateurs de produits relatifs à la réalisation des restaurants universitaires

Indicateurs de produits	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux de réalisation des travaux de construction du restaurant de l'UNZ (en %)	-	-	-	30	35	75	35
Taux de réalisation des travaux de construction du restaurant du centre universitaire de Tenkodogo (en %)	-	-	-	-	35	30	35
Taux de réalisation des travaux de construction du restaurant du centre universitaire du CU de Kaya (en %)	-	-	-	-	35	30	35

Source : rapport de performance 2025 du CSD-EF, mars 2026

534. Le taux de réalisation physique de l'action en 2025 est de 88,1% et le taux de réalisation financière de 82,1%.
535. Sur la période 2021-2025, les principaux acquis en matière d'amélioration de la qualité et de l'offre d'enseignement supérieur se rapportent entre autres à la subvention de 51 780 ordinateurs au profit des étudiants, la construction de 12 bâtiments pédagogiques au compte des universités publiques, l'achèvement des UV, l'opérationnalisation de 3 ENO et le recrutement de 1 101 chercheurs et enseignants chercheurs/enseignants hospitalo-universitaires.

II.3.3.4. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous

536. La mise en œuvre des initiatives présidentielles au niveau du secteur Éducation et Formation marque une réelle volonté de transformation du système éducatif burkinabè. L'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous (IPEQ) a pour objectif global d'améliorer l'accessibilité et les conditions de travail et de vie dans tous les secteurs de l'éducation, du préscolaire au supérieur, mais aussi dans l'enseignement technique et professionnel.
537. Les avancées majeures obtenues en 2025 avec la mise en œuvre de l'IPEQ ont trait à : (i) la construction, la sécurisation, la normalisation et la modernisation des infrastructures éducatives avec la construction en cours de 15 établissements préscolaires et de 5 complexes scolaires à classes polyvalentes modernes, de 12 amphithéâtres avec bâtiments pédagogiques (R+2 et R+3) dans les universités et centres universitaires, (ii) la réception du premier lot de 125 bus sur les 500 commandés ; (iii) la création en cours d'une université polytechnique ; (iv) la réforme en cours des structures de gestion de l'école et la dynamisation de la participation des acteurs de l'éducation avec la création du conseil de l'école ; (v) la dynamisation de l'enseignement professionnel et technique avec la réalisation des Avant-projets sommaires (APS) et des Avant-projets détaillés (APD) dans le cadre de la construction des lycées professionnels, le recrutement des prestataires pour la réalisation des études techniques de 4 lycées professionnels (Yako, Bagré, Samandeni et Orodora) et la réalisation des études architecturales pour ces lycées professionnels et (vi) l'organisation de la discipline scolaire et de la propreté des établissements avec l'adoption du décret n°2025-0780/PF/PRIM/MESFPT/MDAC/MESRI/MSECU du 24 juin 2025 portant institution d'une immersion patriotique obligatoire pour les élèves admis aux examens scolaires et de l'arrêté interministériel 2025-000066/MDAC/MATM/MSECU/MESFPT/MESRI du 11 août 2025 portant modalités et conditions d'accomplissement de l'immersion patriotique dont la mise en œuvre en 2025 a concerné uniquement les nouveaux bacheliers d'un effectif de 59 256 composés de 28 542 garçons et 30 714 filles.

II.3.3.5. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie

538. La promotion de la recherche et l'innovation et le renforcement de l'utilisation des résultats en faveur de la transformation structurelle de l'économie est appréciée par 2 actions.

539. Concernant la première action **relative à la promotion de la recherche et de l'innovation**, au 31 décembre 2025, les indicateurs de mesure « nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants » et « nombre moyen d'articles scientifiques produits par chercheur » se situent respectivement à 131 et 0,77 pour des cibles de 133 et 0,86.
540. De 2021 à 2025, ces indicateurs ont enregistré des évolutions diverses. En effet, le « nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants » a connu une tendance haussière, passant de 89 en 2021 à 131 en 2025. En revanche, le « nombre moyen d'articles scientifiques produits par chercheur » a enregistré une baisse de 2021 à 2023, passant de 1,24 à 0,71 puis une hausse en 2024 (0,85) avant de connaître un repli en 2025 (0,77). Cette situation serait liée à l'élargissement de la base de calcul de l'indicateur à partir de 2023.
541. Le tableau suivant dresse le bilan des produits planifiés dans le cadre de la réalisation de l'action.

Tableau 59 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la recherche et de l'innovation sur la période 2021-2025

Indicateurs de produits	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Quantité de semences forestières produites (kg)	11 350,8	7 973,8	7 466,7	7 796,9	8 727,8	6 725	43 316
Nombre d'espèces forestières produites ¹⁰	55	69	76	76	107	90	135
Nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés par an	33	47	59	48	88	60	275
Nombre de prototypes de technologies fabriqués	50	0	3	5	3	6	61

Source : rapport de performance 2025 du CSD-RI, mars 2026

542. Au 31 décembre 2025, 3 des 4 produits ont atteint leur cible. Il s'agit de la production de semences forestières, la génération de technologies, procédés, méthodes et innovations et la production des espèces forestières. La fabrication de prototypes de technologies affiche un taux de réalisation physique de 50%.
543. Les taux d'exécution physique et financier de l'action « promotion de la recherche et de l'innovation » ressortent respectivement à 81,6% et 68,7% au 31 décembre 2025.
544. De 2021 à 2025, les efforts en matière de promotion de la recherche se sont concrétisés par la production de 43 316 kg de semences forestières et 135 espèces forestières. De même, 61 prototypes de technologies ont été fabriqués et 275 technologies, procédés, méthodes et innovations ont été générés.

¹⁰ Le cumul des espèces forestières produites ne constitue pas la somme arithmétique des productions annuelles, car certaines espèces, bien que produites chaque année, ne sont prises en compte qu'une seule fois dans le décompte global.

545. S'agissant de la deuxième action, **promotion de l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations**, au 31 décembre 2025, le nombre de Technologies, inventions et innovations (TII) promues ressort à 30 sur une cible de 30. Aussi, de 2021 à 2025, ce sont 122 TII qui ont été promues.
546. La situation des indicateurs des produits de l'action est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 60 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Quantité de semences forestières améliorées diffusées (kg)	9 284,5	5 512,6	5 587,3	5 454,7	6 393,3	5 500	32 233
Nombre d'espèces forestières diffusées ¹¹	79	72	59	105	86	85	138
Nombre de résultats issus de la recherche forestière publiés	24	16	15	20	21	20	96
Nombre de technologies, innovations et inventions incubées	15	10	10	10	15	15	60
Nombre d'articles scientifiques publiés	487	511	1455	1 979	2 154	2 169	6 586
Nombre de vitrines d'exposition de technologies, inventions et innovations construites	1	1	1	0	1	1	4
Proportion de réalisation du parc d'innovation de Bagré	0,1	0,2	0,3	45,2	15,3	26,8	60,5
Nombre de champs-écoles de producteurs mis en place	1 833	833	1 515	1 717	1 350	1 325	7 248

Source : rapport de performance 2025 du CSD-RI, mars 2026

547. Au terme de l'année 2025, six produits sur les 8 planifiés ont atteint leur cible dont 4 avec des performances de plus de 100%. Il s'agit de la diffusion de 6 393,35 kg de semences forestières améliorées et 86 espèces forestières sur respectivement 5 500 kg et 85, la mise en place de 1 350 champs-écoles de producteurs sur 1 325 et la publication de 21 résultats issus de la recherche forestière sur 20 prévus. Les 2 produits en lien avec la réalisation du parc d'innovation de Bagré et à la publication d'articles scientifiques enregistrent des niveaux de réalisation respectifs de 57,09% et 99,3%. Le taux d'exécution physique de l'action en 2025 s'élève à 84,4%. Quant à l'exécution financière, elle est de 82,3%.
548. Entre 2021 et 2025, les efforts en matière de promotion de l'utilisation des résultats de la recherche se sont matérialisés par la diffusion de 32 233 kg semences forestières améliorées et 138 espèces forestières, l'incubation de 60 technologies et la mise en place de 7 248

¹¹ Le cumul des espèces forestières diffusées ne constitue pas la somme arithmétique des productions annuelles, car certaines espèces, bien que produites chaque année, ne sont prises en compte qu'une seule fois dans le décompte global.

champs-écoles de producteurs. En outre, 6 586 articles scientifiques et 96 résultats issus de la recherche forestière ont été publiés.

II.3.3.6.Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

549. Dix actions du PA-SD opérationnalisent la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes. L'état de mise en œuvre de ces actions au 31 décembre 2025 se présente comme suit.
550. Concernant **la poursuite de l'opérationnalisation du RAMU**, la cible de porter en 2025 le taux de couverture de l'assurance maladie universelle à 1,5% ressort à 0%. Cette contre-performance s'explique principalement par la suspension de la prise en charge des indigents et la non-réalisation des produits de l'action. Sur la période 2021-2023, l'indicateur s'établissait à 0,1% correspondant uniquement aux personnes indigentes déjà enrôlées et traduisant ainsi une faible dynamique d'enrôlement.
551. Au 31 décembre 2025, les indicateurs des produits de cette action, à savoir le nombre de bénéficiaires de carte d'assurés CNAMU et la proportion d'assurés ayant eu accès aux prestations garanties par le RAMU présentent un taux d'exécution physique de 0%. Cette contre-performance s'explique d'une part, par l'insuffisance de matériels n'ayant pas permis la production et la délivrance des cartes aux assurés et d'autre part, par l'adoption tardive de l'arrêté conjoint n°2025-149/MFPTPS/MS du 31 décembre 2025 portant référentiels des actes et produits éligibles au RAMU ainsi que celui relatif aux prestations soumises à l'accord préalable, condition indispensable à l'opérationnalisation des prestations.
552. Nonobstant ces difficultés, des avancées ont été enregistrées. En effet, 175 118 assujettis (dont 92 014 hommes et 83 104 femmes) ont été enrôlés et ont reçu des attestations provisoires et 181 employeurs ont été affiliés au RAMU.
553. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 s'élève à 85,3%, les dépenses étant inhérentes à l'enrôlement des 175 118 assujettis. Quant au taux d'exécution physique, il est de 0%.
554. Sur la période 2021-2025, le nombre total de personnes enrôlées s'élève à 345 129 et le nombre total d'employeurs affiliés est de 181. Par ailleurs, l'ensemble des textes d'application de la loi relative au RAMU, notamment les 6 textes prioritaires, ont été adoptés, renforçant ainsi le cadre normatif du dispositif.
555. En matière de **renforcement du cadre juridique du marché du travail**, la proportion des textes d'application du code du travail et des codes de sécurité sociale adoptés est ressortie à 50% sur une cible attendue de 69% au 31 décembre 2025. Cette valeur n'a pas évolué comparativement à celle de 2024. Cette situation s'explique par la non-adoption du code de travail et de ses textes d'application, la non-adoption en 2025 de nouveaux textes d'application des lois relatives aux régimes de sécurité sociale. Toutefois, le projet du code de travail a été adopté en Conseil des Ministres le 27 novembre 2025 et transmis à l'ALT pour adoption.

556. Au 31 décembre 2025, le taux de réalisation physique de l'action est de 0% pour un taux de réalisation financière de 32,2%.
557. Sur la période 2021-2025, ce sont 23 textes d'application de la loi n°004-2021/AN du 06 avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés qui ont été adoptés. Aussi, 6 textes d'application de la loi n°003-2021/AN du 1^{er} avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'État ont été adoptés portant le taux d'exécution physique moyen des 4 produits à 45,4%. En outre, sur la même période, les 2 lois portant sécurité sociale et leurs textes d'application, la loi portant institution d'une coordination entre la CARFO et la CNSS et le décret fixant les Salaires minima interprofessionnels garantis (SMIG) (faisant passer le SMIG de 30 684 F CFA à 45 000 F CFA) ont été adoptés.
558. **En matière de promotion du respect de la législation sociale**, la valeur de l'indicateur d'action « nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissement contrôlé » n'est pas disponible au 31 décembre 2025. Toutefois, 3 061 établissements dont 362 du secteur informel ont été contrôlés sur une prévision de 1 600 et les formations et/ou sensibilisations sur la législation sociale ont été réalisées au profit de 12 210 acteurs dont 1 985 femmes sur une prévision de 4 800
559. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 ressort à plus de 100% et un taux d'exécution physique de 100%. Les dépassements des cibles physiques et financières des 2 produits de cette action s'expliquent par les appuis financiers reçus de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).
560. De 2021 à 2024, le nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissement contrôlé est passée de 55 infractions par entreprise contrôlée en 2021 à 45 en 2024, grâce au contrôle de 12 222 entreprises et la formation ou la sensibilisation sur la législation sociale de 29 369 acteurs.
561. Dans le cadre de la **promotion du dialogue social en milieu de travail**, l'ambition de porter à 100%, la proportion des cadres de concertation tenus, ressort à fin 2025 à 87,5%, expliqué par la tenue régulière de 7 sessions des cadres de concertation sur 8 prévues. Seules les rencontres Gouvernement/Patronat et Gouvernement/Syndicats n'ont pu se tenir régulièrement.
562. Le seul produit qui concourt à la réalisation de cette action et qui porte sur la construction des bourses de travail, n'a pas été programmé en 2025.
563. Le taux d'exécution financière de l'action est de 39,9% et le taux physique de 87,5%.
564. Sur la période de 2021 à 2025, 84,8% des sessions des cadres de concertation ont été tenues. Par ailleurs, deux (02) bourses de travail ont été construites.
565. **La réduction des pires formes de travail des enfants** est mesurée par le nombre moyen d'enfants en situation de pire forme de travail par contrôle réalisé. Au 31 décembre 2025, la valeur de l'indicateur n'est pas disponible en raison de la non réalisation de l'enquête nécessaire à son renseignement. Son niveau de réalisation était de 0,5 en 2024.

566. Le seul produit de l'action qui porte sur la sensibilisation des acteurs sur le travail des enfants enregistre un taux d'exécution physique de plus de 100% avec 2124 acteurs sensibilisés sur le travail des enfants dont 297 femmes et 314 enfants sur une prévision de 2 000 acteurs à sensibiliser.
567. Le taux d'exécution financière ressort à plus de 100%. Il est en de même pour le taux d'exécution physique.
568. Sur la période 2021-2025, au total 3 146 938 acteurs ont été sensibilisés sur le travail des enfants. Aussi, sur la même période : (i) une application dénommée "koglkamba" a été développée, permettant de collecter, gérer et partager des données fiables sur les enfants en situation de travail, leurs employeurs et les motifs de leurs activités ; (ii) l'arrêté portant détermination de la liste des travaux légers a été adopté et (iii) une enquête nationale sur le travail des enfants a été réalisée en 2022 et a permis de relever le nombre d'enfants en situation de travail légal.
569. **Concernant la réinsertion socioprofessionnelle des travailleurs déflatés et retraités**, la proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant bénéficié d'un accompagnement s'est située à 69,9% au 31 décembre 2025, sur une cible attendue de 65%.
570. Les 2 produits qui matérialisent cette action connaissent des performances appréciables avec 102 projets de travailleurs retraités et déflatés dont 21 projets de femmes ont été financés pour une cible de 100.
571. De même, 434 travailleurs déflatés et retraités ont bénéficié de formation sur des thématiques spécifiques pour une cible de 340 et 2 033 autres sur une prévision de 2 000 ont été sensibilisés sur les prestations du Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR). Cette performance s'explique par la baisse du montant moyen des prêts demandés mais également, l'administration de la formation en AGR par les agents du fonds qui ont permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires sans un impact considérable sur le budget.
572. Le taux d'exécution physique de l'action en 2025 est de 100% pour une exécution financière de 70,7%.
573. De 2021 à 2025, ce sont 431 projets de travailleurs déflatés et retraités qui ont été financés ; 1794 travailleurs déflatés et retraités, formés en AGR et 14 000 travailleurs déflatés et retraités sensibilisés sur le FONA-DR.
574. S'agissant de **l'action relative à la promotion de la mutualité sociale**, l'objectif visé en 2025 était de porter à 49%, la proportion de communes disposant de mutuelles. Au terme de l'année 2025, la situation de l'indicateur n'est pas disponible car la collecte des données nécessaires à son calcul nécessite une enquête qui n'a pu être réalisée.
575. La « proportion des mutuelles sociales immatriculées conformément à la réglementation » qui est l'indicateur du seul produit de cette action ressort au 31 décembre 2025 à 18,23% pour une cible de 15%, soit un taux de réalisation physique de plus de 100%. En effet, 33 mutuelles sociales ont été immatriculées et cela a permis de disposer d'une base de données

fiables des mutuelles permettant ainsi de suivre leur fonctionnement conformément à la réglementation UEMOA. Quant au taux d'exécution financière, il est de 65,0%.

576. Sur la période 2021-2025, sur un potentiel total de 181 mutuelles sociales, 103 ont été immatriculées au registre national de la mutualité sociale.
577. **Relativement au renforcement de la protection des enfants en difficulté**, la proportion des enfants victimes de violence pris en charge est ressortie à 88,98% au 31 décembre 2025 sur une cible de 90%. Les principaux acquis engrangés portent sur : (i) la prise en charge de 32 444 enfants dont 16 073 filles victimes de violence et d'abus divers sur 35 000 prévus ; (ii) la prise en charge de 223 enfants privés de famille et autres enfants en détresse dont 87 filles sur une prévision de 189 et (iii) la scolarisation ou la formation (professionnelle) de 18 038 enfants dont 9 719 filles, orphelins et autres enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap et ceux affectés par des actes terroristes, sur une prévision de 14 675.
578. En 2025, le taux d'exécution physique de l'action est de 88,0% pour une exécution financière de 97,0%.
579. Au cours de la période 2021-2025, au total 48 079 orphelins et autres enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap et ceux affectés par des actes terroristes ont été scolarisés ou bénéficiaires de formation professionnelle ; 4 598 enfants privés de famille et autres enfants en détresse ont été pris en charge et 71 203 enfants victimes de violence et d'abus divers ont été pris en charge.
580. Quant à l'action portant sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes, elle est mesurée à travers la création d'au moins 50 000 emplois par an dont la réalisation en 2025 n'est pas disponible. Sur la période de 2021 à 2024, 156 429 emplois ont été créés.
581. L'état de mise en œuvre des 5 extrants planifiés en 2025 est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 61 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de l'employabilité des jeunes

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Nombre de projets financés	2 511	3 668 dont 2 303 femmes	3 097 dont 1 274 femmes	3 576 dont 1 202 femmes	4 348 dont 1 746 femmes	5 000	17 200
Nombre d'emplois consolidés			7 493	6 479	9 563	4 600	23 535
Nombre de jeunes formés en TRE, TIC	7 770	3 856 dont 2 440 femmes	4 708 dont 2 423 femmes	5 112 dont 2 654 femmes	15 299	5 000	36 745
Effectif des jeunes formés/sensibilisés en entrepreneuriat	147 800	27 267 dont 16 660 femmes	55 598 dont 24 142 femmes	103 921	85 767	57 925	420 353
Nombre de demandeurs	436 dont	500	850	4 826 dont 2	14 878	10 000	21 054

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
d'emploi placés en stage	181 femmes			656 femmes	dont 5 665 femmes		
Nombre de rapports d'étude et d'enquête sur l'emploi et la formation élaborés	ND	0	8	7	7	7	29

Source : rapports de performance 2025 des CSD TEPS et GE, mars 2026

582. Sur les 5 produits, 3 enregistrent une performance très appréciable avec des dépassements de leur cible annuelle. Il s'agit du placement en stage de 14 878 demandeurs d'emploi dont 5 665 femmes sur une cible de 10 000 ; de la formation/sensibilisation en entrepreneuriat de 85 767 jeunes sur une cible de 57 925 et de la formation de 15 299 jeunes en TRE et TIC sur 5 000 prévus. De même, sur 5000 projets à financer, 4 348 dont 1 746 projets de femmes l'ont été, 9 563 emplois ont été consolidés sur une prévision de 4 600 et 7 rapports d'étude et d'enquête sur l'emploi ont été réalisés.
583. Ces performances au plan physique s'expliquent par l'accompagnement des PTF dans le placement des jeunes en stage, dans la mise en œuvre du Projet d'appui à la qualification et à la professionnalisation des acteurs agricoles (PAQPA) et à l'acquisition de ressources additionnelles pour le financement des projets.
584. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 s'élève à plus de 100%. Quant au taux d'exécution physique, il est de 96,7%.
585. Sur la période 2021-2025, ce sont 21 054 demandeurs d'emploi qui ont été placés en stage ; 420 353 jeunes formés et ou sensibilisés en entrepreneuriat ; 36 745 jeunes formés en TRE et TIC, 17 200 projets financés avec 23 535 emplois consolidés et 29 rapports d'étude et d'enquête sur l'emploi et la formation élaborés.
586. Dans le cadre de **l'amélioration de l'intermédiation sur le marché de l'emploi**, au 31 décembre 2025, le taux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi enregistrés à l'ANPE ressort à 5,27% pour une prévision de 3,4%.
587. Au titre des produits de cette action, au terme de l'année 2025, 6 545 étudiants/jeunes ont été accompagnés dans leurs parcours d'insertion professionnelle à travers les Bilans des compétences et accompagnement (BCA) sur une prévision 10 100. Aussi, 4 017 volontaires et post-volontaires dont 2 113 femmes ont bénéficié d'accompagnement pour leur insertion professionnelle sur 3 500 prévus. Ces performances résultent de l'opérationnalisation de certains bureaux BCA et la diversification des sources de collecte des postes d'emplois.
588. Pour le compte de l'accompagnement des jeunes vivant en milieu rural dans l'élaboration de leurs bilans de compétences, sur une prévision annuelle de 7 500 jeunes à toucher, 8 043 ont été accompagnés.
589. En 2025, le taux d'exécution physique de l'action est de 90,5% pour une exécution financière de 92,3%.

590. Sur la période 2021-2025, au total 8 531 volontaires et post-volontaires ont bénéficié d'accompagnement pour leur insertion professionnelle et 33 034 jeunes ont été accompagnés dans leur parcours professionnel à travers les BCA et Référents-Opportunités-Insertion (ROPI).

II.3.3.7.Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

591. Une seule action visant **le renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles** est programmée pour cet OS. Pour l'année 2025, l'objectif visé était d'accompagner 89 690 femmes/filles en appuis pour leur autonomisation. Au 31 décembre 2025, cet indicateur enregistre un taux d'exécution physique de 73,17% avec 65 635 femmes/filles accompagnées. En plus, 250 femmes bénéficiaires de technologies de production, de transformation et de conservation.
592. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 est de 97,5%. Quant au taux d'exécution physique, il est de 72,3%.
593. Sur la période 2021-2025, 588 099 femmes/filles ont bénéficié d'appuis pour leur autonomisation dont 517 811 femmes/filles bénéficiaires de financements nationaux et 517 811 femmes ont été bénéficiaires de crédits octroyés par les fonds nationaux de financement et 1247 ont bénéficié de technologies de production, de transformation et de conservation.

II.3.3.8.Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

594. L'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité s'est concrétisée à travers 3 actions.
595. La première action portant sur **l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement** est appréciée par 4 indicateurs d'effet consignés dans le tableau suivant.

Tableau 62 : Situation des indicateurs en lien avec l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement

Indicateurs	Real 2021	Real 2022	Real 2023	Réal 2024	Réal 2025	Cible 2025
Taux d'accès national à l'eau potable (%)	76,2	76,3	78,3	78,5	78,9	80
Taux d'accès à l'assainissement (%)	26,8	27,8	28	28,6	28,92	29
Proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)	24,5	24,5	16,3	53,1	ND	27
Proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso (%)	12,7	12,7	13,9	13,9 (2023)	13,9 (2023)	-

Source : rapport de performance 2025 du CSD-PASP, mars 2026

596. Au terme de l'année 2025, les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont enregistré des avancées mais restent en deçà de leur cible. Quant à la proportion de la population

satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina, elle s'est établie à 13,9% et ce depuis 2023 en raison de sa fréquence de calcul qui est triennale. Pour la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides, les données ne sont pas disponibles.

597. De 2021 à 2025, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 76,2% en 2021 à 78,9% en 2025. Concernant le taux d'accès à l'assainissement, il a été porté à 28,9% en 2025 contre 26,8% en 2021.
598. En matière d'accès à l'eau potable, la performance atteinte est due à la réalisation des extrants dont la situation est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 63 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'approvisionnement en eau potable sur la période 2021-2025

Indicateurs	2021	2022	2023	2024	Réal 2025	Cible 2025	Réal 2021-2025	Cible 2021-2025
Nombre de forages équipés de PMH réalisés	2 505	1 882	1 566	1 268	1 473	1 179	8 694	6 560
Nombre de PEA réalisés	248	352	181	722	1 177	399	2 680	810
Nombre d'AEPS neuves réalisées	115	304	389	159	82	92	1 049	558
Nombre d'AEPS mises à niveau	-	-	-	-	25	6	25	6
Nombre de forages équipés de PMH réhabilités	590	493	582	481	466	399	2 612	623
Longueur de réseau de distribution d'eau réalisée	394,5	156,1	197,4	281	491	666	1 520	3 359
Volume en m ³ de la capacité de stockage d'eau	150	0	8000	600	2 250	5 300	2 250	20 616

Source : rapport de performance 2025 du CSDPASP-EEA, mars 2026

599. En 2025, quatre produits enregistrent de bonnes performances de plus de 100%. Il s'agit de la réalisation de 1 473 forages équipés de PMH et 1 177 PEA sur des cibles respectives de 1179 et 399, la mise à niveau de 25 AEPS sur une prévision de 6 ainsi que la réhabilitation de 466 PMH sur une cible de 399. La « longueur de réseau de distribution d'eau réalisée » et le « nombre d'AEPS neuves réalisées » affichent des niveaux de réalisation satisfaisants compris entre 74% et 89%. En revanche, le « volume en m³ de la capacité de stockage » enregistre une faible performance de 42,4% expliquée par le temps de rallonge de la phase pilote des compteurs intelligents et la suspension des travaux du Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement (PAEA) en 2025.
600. De 2021 à 2025, ce sont 8 694 PMH, 2 680 PEA et 1 049 AEPS qui ont été réalisées afin d'améliorer l'accès des populations en eau potable. En outre, 2 612 forages équipés de PMH ont été réhabilités et 25 AEPS ont été mises à niveau. Cependant, les performances au niveau de la capacité de stockage d'eau ont été moins nettes avec une réalisation de 2 250 m³ au cours de la période 2021-2025 sur une prévision 20 616.

601. Concernant l'**assainissement et l'amélioration du cadre de vie**, l'état de mise en œuvre des produits planifiés est consigné dans le tableau suivant.

Tableau 64 : Situation des indicateurs de produits relatifs à l'assainissement et à l'amélioration du cadre de vie

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal 2024	Réal 2025	Cible 2025	Réal 2021- 2025	Cible 2021- 2025
Nombre de stations de traitement de boues de vidanges construites	0	0	0	0	3	1	3	5
Nombre de latrines communautaires et institutionnelles réalisées	1490	748	1 262	1 285	2 009	420	6 794	2 470
Superficie d'espaces verts reboisée (ha)	34,5	27	26,7	45,27	26	15	158,82	75
Nombre de plans de gestion environnementale et sociale suivis	44	90	109	193	252	160	688	626
Nombre de textes d'application de la loi portant sur les emballages et sachets plastiques au Burkina Faso adoptés	-	-	-	-	0	6	0	6

Source : rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

602. Au terme de l'année 2025, excepté les textes d'application de la loi portant sur les emballages et sachets plastiques au Burkina Faso qui n'ont pas été adoptés, tous les autres produits programmés enregistrent des résultats de plus de 100%. Il s'agit de la réalisation de 2 009 latrines communautaires et institutionnelles sur 420 prévues, la construction de 3 stations de boues de vidanges (STBV), du suivi de 252 plans de gestion environnementale et sociale (PGES) sur une cible annuelle de 160 et du reboisement de 26 hectares d'espaces verts sur 15 prévus.
603. Au cours de la période 2021-2025, 6 794 latrines communautaires et institutionnelles ont été réalisées, 158,8 ha d'espaces verts ont été reboisés et 688 plans de gestion environnementale ont été suivis. Cependant, l'objectif de porter le nombre total de STBV à 5 n'a pas été atteint. Seulement 3 STBV ont été réalisées.
604. L'exécution financière de l'action « **accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement** » en 2025 s'élève à plus de 100% expliqué essentiellement par la capitalisation des réalisations de certains acteurs (ONG, secteur privé) non prises en compte dans la planification. Quant au taux d'exécution physique, il ressort à 88,0%.
605. Concernant la deuxième action relative à l'**accès des populations à l'énergie de qualité**, son appréciation est faite à travers 3 indicateurs d'action relatifs à l'électrification nationale et rurale ainsi qu'à la couverture électrique nationale. Au terme de l'année 2025, les niveaux de réalisation desdits indicateurs ne sont pas disponibles.

606. Sur la période 2021-2024, l'accès des populations aux services énergétiques s'est amélioré avec un accroissement de l'ensemble des indicateurs d'effet. En effet, les taux d'électrification nationale et rurale sont passés respectivement de 28,6% et 5,1% en 2021 à 34,2% et 10,21% en 2024. Quant au taux de couverture électrique nationale, il est ressorti à 53,3% en 2024 contre 50,3% en 2021. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la mise en œuvre de 4 produits consignés dans le tableau suivant.

Tableau 65 : Situation des indicateurs des produits en lien avec l'accès à l'énergie de qualité

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal.2021- 2025
Linéaire de ligne électrique HTB construite	1 492	1 616	1 435,6	938	880	180	4 926
Nombre de nouvelles localités rurales électrifiées	160	123	118	46	131	100	578
Nombre de ménages raccordés à l'électricité	948 336	33 600	147 705	105 708	160 555	60 000	1 395 904
Nombre de lampadaires déployés pour l'éclairage public	350	350	652	141	2 025	3 000	3 513

Source : rapport de performance 2025 du CSD-TIA, mars 2026

607. En 2025, trois produits ont entièrement été réalisés. Il s'agit du raccordement de 160 555 ménages à l'électricité sur une cible de 60 000, l'électrification de 131 nouvelles localités rurales sur 100 prévues et la construction de 880 km de lignes électriques sur une prévision de 180. Le déploiement de lampadaires pour l'éclairage public affiche un niveau de réalisation de 67,5%.
608. Le taux d'exécution financière de l'action au titre de l'année 2025 ressort à 98,0%. Quant au taux d'exécution physique, il est de 91,9%.
609. Entre 2021 et 2025, les acquis engrangés en matière d'accès des populations à l'énergie de qualité concernent le raccordement de 1 395 904 ménages à l'électricité, l'électrification de 578 nouvelles localités rurales, la construction de 4 926 km de lignes électriques et le déploiement de 3 513 lampadaires pour l'éclairage public. En dépit de ces acquis, l'électrification des localités notamment rurales reste un défi.
610. Par ailleurs, dans le domaine des hydrocarbures, l'année 2025 a vu le renforcement de la capacité stockage du Burkina Faso en hydrocarbures à travers la construction de 4 dépôts régionaux. Pour renforcer l'approvisionnement en hydrocarbures, la prospection de partenariats entre Etats a été réalisée en vue de s'approvisionner à moindre coûts.
611. En ce qui concerne la troisième action portant sur **l'amélioration de l'accès des ménages aux logements décents**, l'objectif visé était de porter le nombre de logements décents construits à 9 807 au terme de l'année 2025. En fin 2025, ce sont 1 327 nouveaux logements qui ont été construits comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 66: Situation des indicateurs des produits en lien avec l'accès des ménages aux logements décents

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Réal 2023	Réal 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Real.2021- 2025
Nombre de nouveaux logements sociaux construits	652	641	260	26	310	700	1 889
Nombre de nouveaux logements économiques construits	NA	180	332	314	285	300	1 111
Nombre de nouveaux logements sociaux construits dans le cadre de l'inclusion sociale et économique des personnes déplacées et communautés d'accueil dans les centres urbains du Burkina Faso (IPDCA-BF)"	-	-	312	0	300	300	612
Nombre de logements réalisés par les promoteurs immobiliers agréés			-	-	432	-	432

Source : rapport de performance 2025 du CSD-ITCH, mars 2026

612. Au terme de l'année 2025, deux produits enregistrent de bonnes performances. Il s'agit de la réalisation de 300 nouveaux logements sociaux en faveur des PDI sur une prévision de 300 et de 285 nouveaux logements économiques sur une cible de 300. Outre les réalisations de l'Etat, 432 logements économiques ont été construits par les promoteurs immobiliers agréés conformément aux nouvelles dispositions de la loi N° 008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière.
613. En revanche, la réalisation de nouveaux logements sociaux affiche un taux de réalisation de 44,3% expliqué par le fait qu'une partie des ressources allouées à la construction des logements sociaux a été rétrocédée au Bureau national des grands projets du Burkina (BN-GPB).
614. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 est de 66,7% pour un taux d'exécution physique de 79,8%
615. Au cours de la période 2021-2025, ce sont 4 044 logements qui ont été construits faisant passer le nombre de logements construits de 6 442 en 2021 à 9 834 en 2025. Ces logements sont constitués de 2 501 logements sociaux dont 612 au profit des PDI et 1 543 logements économiques.
616. Cependant, ces résultats demeurent insuffisants au regard des besoins de la population. Les principales difficultés en matière d'offre de logements se résument à : (i) l'absence d'un mécanisme adéquat de financement du logement, (ii) la faible allocation budgétaire et (iii) la faible capacité opérationnelle des promoteurs immobiliers.
617. Pour faire face aux difficultés, une convention pour la construction de 50 000 logements en mode Partenariat Public-Privé (PPP) a été signée avec le partenaire Global Trade and development GmbH (GTD). Par ailleurs, des négociations sont en cours avec la Banque Ouest africaine de développement (BOAD) pour la réalisation de logements à des coûts abordables au profit des personnes vulnérables.

II.3.3.9. Etat de mise en œuvre des actions de FASO MEBO en 2025

618. Les principales réalisations en 2025 concernent : (i) 120,3 km d'infrastructures routières construites ; (ii) 1172,8 km du réseau routier national entretenus ; (iii) 73 636 m² aménagées/embellies (ha) et (iv) 4,35 km d'ouvrages d'assainissement réalisés.
619. En outre, 798 volontaires recrutés dans le cadre de l'Initiative présidentielle Faso Mébo ont été formés en techniques de combat et mobilisés pour les grands chantiers de développement. Ces VDP de la construction interviennent dans les régions du Kadiogo, du Guiriko, du Bankui, des Koulé, du Goulmou et du Yaadga dans la mission de bâtir des infrastructures au service du peuple et de la Patrie.

II.3.3.10. Synthèse de la consolidation du développement du capital humain et de la solidarité nationale

620. La synthèse du bilan de la mise en œuvre des actions relevant de l'axe 3 du Pilier 3 se présente comme suit.
621. Au titre de la **poursuite des réformes en matière de santé**, les principaux acquis en 2025 portent sur : (i) l'offre de 12 834 925 prestations gratuites à des enfants et à des femmes enceintes, (ii) l'acquisition de 15 cliniques mobiles, (iii) la réalisation de la première transplantation rénale au Burkina Faso et (iv) la réalisation de 162 chirurgies cardiaques.
622. Concernant la **poursuite des investissements en infrastructures de santé**, les résultats majeurs en 2025 se rapportent à la construction de 25 nouveaux CSPS et à l'ouverture du CHU de Pala à Bobo-Dioulasso.
623. Pour ce qui est de la **poursuite de la réforme du système éducatif (intégration de valeurs socioculturelles, républicaines, renforcement de la professionnalisation, etc.)**, les résultats tangibles concernent la construction de 22 salles de classe pour l'ouverture de filières d'EFTP dans les établissements d'enseignement général (établissements polyvalents), la formation de 10 180 adolescents aux métiers dans les CEBNF, la formation technique spécifique de 25 904 jeunes et adultes et la mise en œuvre de l'enseignement/apprentissage de l'Education civique dans 5 871 établissements de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique.
624. S'agissant de l'**amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif**, les principaux acquis portent sur : (i) l'ouverture de 700 nouvelles structures préscolaires, (ii) l'équipement de 5 centres de formation professionnelle, (iii) l'équipement de 3 ateliers d'EFTP, (iv) le placement en stage, la prise en charge et le suivi de 1 789 stagiaires bénéficiaires de bourses de formation professionnelle, (v) la distribution de 980 321 manuels scolaires du post-primaire et du secondaire et (vi) l'équipement de 20 lycées professionnels et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels dans le cadre de l'apprentissage des métiers.
625. Au titre du **renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur**, les principaux acquis concernent : (i) le recrutement de 411 chercheurs et enseignants chercheurs/enseignants hospitalo-universitaires, (ii) l'achèvement des semestres dans les

délais par 89% des filières et (iii) le rehaussement à 80% d'IESR ayant un taux de performance d'au moins 70%.

626. Pour ce qui est de **l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur**, les résultats se rapportent à l'achèvement des travaux de construction du siège de l'Université du Burkina Faso, de l'ENO de Tampouy et de l'ENO de Bonheur-Ville.
627. Concernant la **promotion de la recherche et de l'innovation**, les acquis majeurs engrangés se rapportent à la production de 8727,80 kg de semences forestières et de 107 espèces forestières, la génération de 88 technologies, procédés, méthodes et innovations et la fabrication de 3 prototypes de technologies.
628. S'agissant de **la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations** », les résultats concernent : (i) la diffusion de 6 393,35 kg de semences forestières améliorées et de 86 espèces forestières, (ii) la publication de 21 résultats issus de la recherche forestière et (iii) la construction d'une vitrine d'exposition de technologies, inventions et innovations.
629. Au titre du **renforcement de la protection des enfants en difficulté**, les principaux acquis engrangés portent sur : (i) la prise en charge de 32 444 enfants dont 16 073 filles victimes de violence et d'abus divers, (ii) la prise en charge de 223 enfants privés de familles et autres enfants en détresse dont 87 filles et (iii) la scolarisation ou la formation (professionnelle) de 18 038 enfants dont 9 719 filles, orphelins et autres enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap et ceux affectés par des actes terroristes.
630. Pour ce qui est de **l'amélioration de l'employabilité des jeunes**, les réalisations en 2025 se rapportent : (i) au financement de 9 563 projets de jeunes, (ii) à la formation de 15 299 jeunes en TRE, TIC, (iii) à la formation/sensibilisation de 85 767 jeunes en entrepreneuriat et (iv) au placement en stage de 14 878 demandeurs d'emplois dont 5 665 femmes.
631. Concernant le **renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles**, les résultats portent sur l'octroi de crédit par les fonds nationaux de financement à 65 635 femmes.
632. Relativement à **l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement**, les principaux résultats en 2025 portent sur : (i) la réalisation de 1 473 forages équipés de PMH et 1 177 PEA, (ii) la mise à niveau de 25 AEPS, (iii) la réhabilitation de 466 PMH, (iv) la réalisation de 2 009 latrines communautaires et institutionnelles, (v) la construction de 3 STBV, (vi) le suivi de 252 PGES et (vii) le reboisement de 26 hectares d'espaces verts.
633. Au titre de **l'accès des populations à l'énergie de qualité**, les acquis engrangés concernent le raccordement de 160 555 ménages à l'électricité, l'électrification de 131 nouvelles localités rurales, la construction de 880 km de lignes électriques et le déploiement de 2 025 lampadaires pour l'éclairage public.
634. S'agissant de **l'amélioration de l'accès des ménages aux logements décents**, les résultats se rapportent à la réalisation de 300 nouveaux logements sociaux en faveur des PDI et de 285 nouveaux logements économiques.

635. Les principales difficultés qui ont entravé la réalisation de certaines actions sont notamment l'accès difficile à certaines localités du fait de la situation sécuritaire, la faible mobilisation des ressources financières, la faible capacité de certains prestataires et la faible capitalisation des interventions de certains acteurs.

II.3.4. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

636. A travers le Pilier 3, le PA-SD opérationnalise les 5 objectifs stratégiques de l'Axe 4 de la PND. Les performances atteintes dans la mise en œuvre des actions concourant à la réalisation de chacun de ces objectifs stratégiques se présentent comme suit.

II.3.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

637. Neuf actions concourent à l'atteinte de l'OS 4.1. Ces actions sont réparties dans les domaines de la production végétale et animale, de la production forestière, de la sécurisation foncière et de l'accès aux marchés.
638. *En matière de production végétale et animale*, 5 actions ont été mises en œuvre. Leur situation se présente comme suit.
639. La première action porte sur le **développement de la production agricole sous maîtrise d'eau**. L'objectif à travers cette action était d'aménager 28 918 ha de bas-fonds et plaines en 2025. Au terme de l'année, la superficie de bas-fonds et de plaines aménagés s'établit à 28 314 ha, représentant 97,9% de la cible annuelle.
640. Cette performance satisfaisante résulte principalement de la réalisation de travaux d'aménagement au profit des producteurs, notamment dans le cadre de l'Offensive agro-pastorale et halieutique (OAPH). Le tableau ci-dessous présente la situation des indicateurs de produits en lien avec cette action.

Tableau 67 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de modèles d'exploitations agricoles réalisés	0	82	16	291	0	30	389
Superficie de bas-fonds aménagés (Ha)	6 900,1	2 476,1	1 618	13 820	24 414	24 785	49 228
Superficie de périmètres irrigués aménagés (Ha)	861	490	353	3 573	3 900	4 133	9 177
Nombre de kits d'irrigation mis à la disposition des	0	0	0	86	168	168	254

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
producteurs							
Nombre de motopompes mises à la disposition des producteurs	0	0	0	715	195	176	910

Source : Rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

641. Le tableau ci-dessus révèle une performance très appréciable en fin 2025 dans la livraison des extrants de l'action. En effet, sur les 5 indicateurs suivis, 2 ont atteint leur cible. Il s'agit de ceux relatifs à la mise à disposition de kits d'irrigation et de motopompes aux producteurs. Quant aux indicateurs relatifs aux aménagements de bas-fonds et de périmètres irrigués, ils affichent des niveaux satisfaisants, se situant respectivement à 98,5% et 94,4% de leur cible. Pour ce qui est des modèles d'exploitations agricoles, ils ont été substitués par les forages à gros débit pour accompagner les aménagements de périmètres maraîchers d'où le niveau nul affiché au 31 décembre 2025.
642. Les taux d'exécution financière et physique de l'action en 2025 sont respectivement de 97,4% et 81,6%.
643. Sur la période 2021-2025, les acquis en matière de développement de la production agricole sous maîtrise d'eau sont relatifs à l'ensemble des produits programmés avec 389 modèles d'exploitation mis en place au profit des jeunes, 49 228 ha de bas-fonds aménagés, 9 177 ha de périmètres irrigués aménagés, 254 kits d'irrigation et 910 motopompes mis à la disposition des producteurs.
644. La deuxième action concerne l'**amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité** avec comme ambition de porter la proportion des ménages utilisant les intrants (semences améliorées, Urée, NPK) et le « taux d'utilisation des équipements agricoles motorisés respectivement de 9,9% et 4,5% en 2022 à 30% et à 5% en 2025. Au terme de l'année 2025, même si les niveaux de ces deux indicateurs n'ont pu être évalués, la bonne exécution des produits programmés (cf. tableau ci-dessous) laisse entrevoir des progrès en matière d'utilisation des intrants et des équipements agricoles motorisés.

Tableau 68 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Quantité d'engrais mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes)	13 488,8	30 772,9	24 466,3	7 4099	80 310	53 800	223 137
Quantité de semences mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes)	6 335,11	3 998,84	6 705	8 811,1	17 203	8 700	43 053

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'équipements motorisés (tracteurs et motoculteurs) mis à la disposition des producteurs	357	2 395	139	9 854	2 078	800	14 823

Source : rapports de performance 2025 des CSD PASP-EEA et CSM, mars 2026

645. Au 31 décembre 2025, les cibles des 4 indicateurs de produits ont toutes été atteintes. Cette performance exceptionnelle s'explique par les efforts consentis par l'Etat notamment dans le cadre de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IP-P3A) et de l'OAPH.
646. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 s'élève à plus de 100% pour un taux physique de 100%.
647. Sur la période 2021-2025, au total 223 137 tonnes d'engrais, 43 053 tonnes de semences et 14 823 équipements motorisés ont été mis à la disposition des producteurs à prix subventionné.
648. S'agissant de la troisième action relative à **l'opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral**, l'ambition en 2025 était de poursuivre l'opérationnalisation de l'assurance agricole. Les indicateurs des 2 produits programmés à savoir la « superficie couverte par l'assurance agricole » et le « nombre de promoteurs privés installés dans la production de poisson dans les plans d'eau » s'établissent respectivement à 40 387 ha et 505 promoteurs, au-dessus de leurs cibles annuelles respectives de 40 000 ha et 437 promoteurs. Pour ce qui est de l'assurance agricole, la bonne performance s'explique par la conduite des actions de sensibilisation et la subvention de la prime d'assurance par l'Etat à hauteur 50%. Concernant l'installation des promoteurs privés dans les plans d'eau, l'atteinte de la cible en 2025 résulte de la subvention des équipements par l'Etat, la mise à disposition des aliments poissons, l'octroi de crédits à travers le Fonds Dumu Ka Fa ainsi que l'ouverture par l'Etat, de points de vente du poisson produit au Burkina Faso.
649. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 ressort à de plus de 100% pour un taux physique de 100%.
650. Sur la période 2021-2025, la mise en œuvre de cette action affiche des résultats satisfaisants avec plus de 164 305 ha de culture assurés et 552 promoteurs privés installés pour la production de poisson.
651. La quatrième action concerne **le renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF**. L'objectif en 2025 était de porter à 93% la proportion des organisations professionnelles agricoles immatriculées dans le registre des sociétés coopératives et de mettre en place 410 entreprises ASPHF. Au terme de l'année, toutes les organisations professionnelles agricoles sont immatriculées et 3 525 entreprises ASPHF ont été mises en place. Ces niveaux de réalisation traduisent la bonne exécution des produits programmés au titre de l'année.

652. En effet, tous les 3 indicateurs des produits programmés ont dépassé leur cible annuelle. Il s'agit de l'incubation de 128 jeunes sur une cible de 50, de la sortie de 2 486 fermiers agricoles des centres de formation professionnelle agricole (CFPA) sur une cible de 450 et de l'installation de 1 476 fermiers agricoles sur une cible de 550. Ces performances s'expliquent par les mesures incitatives mises en place par l'Etat dans le secteur ASPHF en matière d'entrepreneuriat, d'employabilité des jeunes et de professionnalisation des acteurs.
653. Les taux d'exécution physique et financière de cette action s'établissent à plus de 100% en 2025.
654. Sur l'ensemble de la période 2021-2025, ce sont 275 jeunes qui ont été incubés, 5 502 fermiers agricoles sortis des CFPA et 2 244 fermiers agricoles installés.
655. En matière de **production animale**, une seule action est programmée à savoir **l'amélioration**

Les efforts consentis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des actions en matière de production végétale et la bonne pluviométrie observée en 2025 ont favorisé une forte croissance de la production céréalière et des autres cultures vivrières ainsi qu'une hausse de la production de rente, permettant au pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. La production céréalière a en effet progressé de 17,6% par rapport à la saison précédente pour s'établir à plus de 7,1 millions de tonnes (dont plus d'un million de tonne de riz) représentant 126,4% des besoins céréaliers du pays. La production des autres cultures vivrières a progressé de 27,9% par rapport à la campagne précédente pour s'établir à 1,25 million de tonnes. La production de rente, quant à elle, a progressé de 3,0% pour s'établir à 1,35 million de tonnes en 2025.

de la santé animale et la gestion durable des ressources animales ». Au 31 décembre 2025, les niveaux de réalisation des indicateurs d'action s'établissent largement en dessous des niveaux escomptés, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 69 : Situation des indicateurs en lien avec l'amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025
Taux de couverture vaccinale de la volaille (%) contre la Maladie de Newcastle (MNC)	54,0	40,6	32,5	55,6	48	80
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (%) contre la peste des petits ruminants (PPR)	7,1	8,5	4,4	15,1	18	35
Taux de couverture vaccinale du cheptel (%) contre la Péripleumonnie contagieuse bovine (PPCB)	24,3	26	17,8	25,6	36	65
Taux de couverture des besoins fourragers (%)	113	74	76	82	ND	>100

Source : rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

656. Même si les cibles annuelles des indicateurs d'action n'ont pas été atteintes, des progrès ont été enregistrés par rapport à 2024, notamment pour ce qui concerne les taux de couverture vaccinale contre la peste des petits ruminants (PPR) et contre la Péripleumonnie

contagieuse bovine (PPCB). La situation des indicateurs de produits est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 70 : Situation des indicateurs des produits de l'action « amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales »

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Effectif de volailles vaccinées contre la MNC (en millions)	28,1	15,0	18,5	25,3	19,3	16,0	106,2
Effectif de bovin vaccinés contre la PPCB (en milliers)	4500	2197	1903,9	4 266,9	3 150,6	5 000	16 018,4
Effectif de petits ruminants vaccinés contre la PPR (en milliers)	1732	1602	1417,1	6 582,8	4 498,9	5 000	15 832,7

Source : Rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

657. Sur les 3 indicateurs, seul l'effectif de volailles vaccinés contre la MNC a atteint sa cible annuelle 2025. L'indicateur relatif à la vaccination des petits ruminants contre la PPR affiche également un niveau de réalisation satisfaisant en s'établissant à hauteur de 90% de la cible annuelle. Par contre, l'effectif de bovins vaccinés contre la PPCB s'établit largement en deçà de la cible annuelle.
658. En 2025, le taux d'exécution financière de l'action s'élève à plus de 100% pour un taux d'exécution physique 95,7%.
659. D'autres acquis ont été obtenus dans la mise en œuvre du PA-SD sectoriel. Il s'agit notamment de l'aménagement de 30 pêcheries au profit des acteurs, la mise à disposition de 10 405 tonnes d'aliments bétails, de 1 175 tonnes de semences fourragères, de 4 358 tonnes d'aliments volaille, de 2 506 tonnes d'aliments de poisson, de 1 813 cages flottantes ainsi que l'empoissonnement de 44 plans d'eau au profit des acteurs.

Les efforts en matière de renforcement de la production halieutique ont permis de produire en 2025 plus de 53 000 tonnes de poisson, dont plus de 17 000 tonnes issues des cages flottantes. Cette production est en hausse de 78,2% par rapport au niveau de 29 733,9 tonnes enregistré une année plus tôt.

660. Sur la période 2021-2025, les vaccinations contre la MNC, la PPCB et la PPR ont concerné respectivement 106,17 millions de volailles, 16,02 millions de bovins et 15,83 millions de petits ruminants. Aussi, 52 pêcheries ont été aménagées au profit des acteurs, 33 587 tonnes d'aliments bétails, 1 037 671 tonnes de semences fourragères, 6 313 tonnes d'aliments volaille, 3 981 tonnes d'aliments de poisson et 2 667 cages flottantes ont été mises à la disposition des producteurs.
661. Au titre de la production forestière, 2 actions ont été programmées.
662. Pour ce qui est de la première action « **accroissement de la production des ressources forestières et fauniques** », les objectifs en 2025 étaient de produire 300 000 stères de bois de

chauffe dans les chantiers d'aménagements forestiers et de collecter 800 000 tonnes de Produits forestiers non-ligneux (PFNL). Au terme de l'année 2025, ce sont 378 000 stères de bois qui ont été produites. Quant à la quantité de PFNL, l'enquête pour déterminer son niveau est en cours.

663. Le seul produit programmé est relatif à la création de jardins nutritifs qui enregistre un niveau de 104 sur une cible annuelle de 100. Par ailleurs, 65 bosquets de plantes médicinales ont été créés, 133 espaces de conservation dans les collectivités territoriales et 347 142 ha de chantiers d'aménagement forestiers ont été mis sous aménagement.
664. Les taux d'exécution physique et financière de cette action sont respectivement de 89,8% et 123,6%.
665. Sur la période 2021-2025, au total 463 jardins nutritifs ont été créés au profit des acteurs.
666. Concernant la seconde action « **renforcement de la transformation des produits forestiers non-ligneux** », l'objectif en 2025 était de porter le taux de transformation des PFNL à 80%. Son niveau au 31 décembre n'est pas disponible.
667. Au 31 décembre 2025, les 2 indicateurs des produits programmés ont tous atteint leur cible annuelle. Il s'agit du « nombre de lots d'équipements de transformation de PFNL acquis » qui s'élève à 121 pour une cible de 40 et du « nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place » avec une réalisation de 4 unités pour une cible de la même valeur. Par ailleurs, 499 entreprises de PFNL ont été créées.
668. Le taux d'exécution financière de l'action s'élève à plus de 100% pour un taux physique de 60,0% en 2025.
669. Sur la période 2021-2025, ce sont 201 lots d'équipements de transformation de PFNL qui ont été acquis et 28 unités de transformation de PFNL ont été mises en place.
670. Concernant *l'amélioration de l'accès au marché*, l'unique action est relative au **renforcement de l'accès à un marché sécurisé**. En 2025, l'ambition était de porter à 46% le taux de commercialisation des produits agricoles et à 75% le taux d'approvisionnement de l'agro-industrie. Le niveau de ces deux indicateurs au 31 décembre n'est pas disponible.
671. Au terme de l'année 2025, le niveau des indicateurs de produits pour le suivi de cette action est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 71 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'unités de transformation agroalimentaire créées				1	33	4	33
Nombre d'aires d'abattage réalisées	22	7	-	6	27	20	62

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'abattoirs construits dans les villes moyennes	1	0	0	0	0	2	1
Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini- marchés mis en place	1	0	1	17	7	7	26
Nombre de marchés à bétail réalisés	5	1	NA	2	11	10	19

Source : rapports de performance 2025 des CSD PASP-EEA et TIA, mars 2026

672. Tous les indicateurs de produits ont atteint leur cible annuelle, à l'exception du nombre d'abattoirs construits qui s'affiche à 0 pour une cible de 2. La performance enregistrée par les autres indicateurs résulte des actions mises en œuvre dans la cadre de l'OAPH.
673. Pour pallier les difficultés de fonctionnement et de gestion des abattoirs, le Gouvernement a mis en place en avril 2025 l'Agence Faso abattoir chargée de la construction, de la modernisation et de la gestion des abattoirs. L'ambition à travers la création de cette agence est de développer une logistique intégrée d'approvisionnement en bétail, de transformation, de distribution et d'exportation des viandes.
674. Les taux d'exécution physique et financière de l'action sont respectivement de 57,1% et de 142,0%.
675. ***Dans le domaine de la sécurisation foncière***, une seule action est mise en œuvre et porte sur la **sécurisation foncière des aménagements et des exploitations**. L'ambition en 2025 était de porter la proportion des terres agro-pastorales sécurisées avec un acte foncier rural à 5%. Le niveau de réalisation de l'indicateur d'action en fin décembre n'est pas disponible. Les niveaux des indicateurs des produits de l'action sont consignés dans le tableau ci-dessus.

Tableau 72 : Situation des indicateurs de produits de l'action « sécurisation foncière des aménagements et des exploitations » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Superficie de plaines et bas-fonds délimitée (Ha)	0	3 879	0	ND	3 784	1 410	7 663
Superficie de plaines et bas-fonds immatriculée (Ha)	0	6 859,4	0	3 242,5	3 171	3 200	13 273
Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement (Ha)	11 752	1 990,5	2 547,8	35 360,5	4 603	16 000	56 254
Superficie des zones pastorales immatriculées (Ha)	0	0	10 796	14 266	5 658	6 300	30 720
Superficies de terres sous pratiques de gestion durable de paysages (Ha)	0	NA	ND	26 400	0	100 000	26 400

Source : rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

676. Sur les 5 indicateurs, 3 affichent des niveaux de réalisation très appréciables. Il s'agit de la délimitation de 3 784 Ha de plaines et bas-fonds pour une cible 1 410 ha, de

l'immatriculation de 3 171 Ha de plaines et bas-fonds pour une cible de 3 200 Ha et de l'immatriculation de 5 658 ha zones pastorales pour une cible de 6 300 ha. La superficie des espaces pastoraux balisés annuellement enregistre un faible niveau de réalisation au regard de la cible (29%), en raison principalement de retards accusés dans l'ingénierie sociale. Le dernier indicateur relatif à la gestion durable de paysages n'a pas connu de réalisation du fait de l'inaccessibilité des sites initialement identifiés.

- 677. Le taux d'exécution financière de l'action ressort à 105,7% pour un taux d'exécution physique de 67,9%.
- 678. Sur la période 2021-2025, au moins 7 663 ha de plaines et bas-fonds ont été délimités, 13 273 ha de plaines et bas-fonds et 30 720 ha de zones pastorales ont été immatriculées, 56 254 ha d'espaces pastoraux ont été balisés, 26 400 ha de terres ont été mis sous pratique de gestion durable de paysages.

II.3.4.2. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IP-P3A) 2024-2029

- 679. L'objectif de l'IP-P3A est de produire environ 190 000 tonnes de céréales et de légumes sur plus de 11 000 ha sur la période 2024-2029.
- 680. Dans ce sens, le Président du Faso a remis des intrants et du matériel agropastoraux aux producteurs agricoles le 22 mai 2025 à Bobo-Dioulasso. D'une valeur de plus de 104 milliards F CFA, ces intrants et matériels étaient composés entre autres de : (i) 15 000 tonnes de semences végétales, (ii) 11 169,5 tonnes d'aliments APAI, (iii) 1 580 tonnes d'aliments poissons (engrais minéraux), (iv) 700 000 tonnes de fumure organique, (v) 14 631 tonnes de médicaments vétérinaires, (vi) 10 unités de transformation de la patate douce à chair orange, (vii) 4 pasteurisateurs, (viii) 3 emballeurs sous vide, (ix) 14 tables de trie, (x) 65 décortiqueuses manuelles, (xi) 150 broyeurs polyvalents, (xii) 35 véhicules, (xiii) 1 033 motos agents terrains, (xiv) 485 motos pompes, (xv) 17 camions, (xvi) 2 ateliers de formation, (xvii) 935 cages flottantes, (xviii) 1102 motoculteurs et (xix) 608 tracteurs.
- 681. La remise de ces intrants et équipements aux producteurs pour la campagne 2025-2026 s'inscrit dans la mise en œuvre du plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral.

II.3.4.3. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

- 682. Cet OS est mis en œuvre à travers 15 actions réparties entre 4 domaines que sont : (i) le développement de l'industrie manufacturière, (ii) la promotion de l'artisanat, (iii) l'amélioration de l'impact de l'industrie minière dans l'économie et (iv) la promotion des industries culturelles, touristiques et sportives. Les niveaux de réalisation de ces actions sont présentés comme suit.
- 683. Au titre du *développement de l'industrie manufacturière*, 4 actions ont été programmées en 2025.

684. La première action relative à l'**opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme** est appréciée par le taux d'accroissement des titres édités. L'objectif de porter ce taux à 32% n'a pas été atteint, ressortant plutôt à -1,07%. En effet, 552 titres ont été édités en 2025 contre 558 en 2024.
685. La situation des indicateurs des produits de cette action est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 73 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la Stratégie nationale de la culture et du tourisme sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de manifestations de promotion du livre soutenues	4	7	7	15	6	7	39
Nombre de jeunes formés en technique d'écriture	28	18	64	72	19	40	201
Nombre d'œuvres littéraires éditées	280	258	333	558	552	300	1 981
Nombre de professionnels enregistrés à travers les éditions de la Foire internationale du livre de Ouagadougou (FILO)				77 (2023)	91	85	168

Source : rapport de performance 2025 du CSD TIA, mars 2026

686. Sur 4 indicateurs de produits, 2 ont dépassé leur cible, à savoir le nombre d'œuvres littéraires éditées qui ressort à 552 sur une cible de 300 et le nombre de professionnels enregistrés qui s'affiche à 91 sur une prévision de 85. En revanche, les indicateurs de produits relatifs aux manifestations de promotion du livre soutenues et aux jeunes formés en technique d'écriture ressortent respectivement à 6 manifestations soutenues sur 7 programmées et 19 jeunes formés sur une prévision de 40.
687. Le taux d'exécution s'élève à 123,8%. Ce dépassement est dû à l'apport des partenaires. Quant au taux d'exécution physique, il est de 88,6%.
688. Sur la période 2021-2025, 1 981 œuvres ont été éditées et 168 professionnels ont été enregistrés à travers les éditions de la FILO.
689. Concernant la **relance des travaux d'infrastructures industrielles**, l'ambition affichée est de porter à 8% la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et à 5,75% le taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA. Au 31 décembre 2025, les données concernant le premier indicateur ne sont pas disponibles. Quant au second indicateur, il affiche 1%, loin derrière la cible prévisionnelle.
690. Sur la période 2021-2025, le taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA est resté constant autour de 1%, en dessous de la cible de 5,75%, même si un pic de 5,4% a été observé en 2024 dû à la réorientation des exportations

sous le schéma CEDEAO vers celui de l'UEMOA. Quant à la part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%), sa valeur a connu une croissance sur la période 2021-2025, avec un taux de 7,4% en 2023 pour une cible de 7,3%.

691. La situation des indicateurs des 3 produits qui concourent à la réalisation de l'action « relance des travaux d'infrastructures industrielles » est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 74 : Situation des indicateurs de produit de l'action « relance des travaux d'infrastructures industrielles » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021- 2025
Nombre de zones industrielles et zones économiques spéciales délimitées	-	-	0	0	2	1	2
Disponibilité du rapport de l'étude d'impact environnemental et social pour la création d'un parc industriel dans la zone industrielle de Ziniaré	-	-	-	-	1	1	1
Disponibilité de la stratégie nationale d'industrialisation 2025-2029	-	-	-	-	1	1	1

Source : : rapport de performance 2025 du CSD TIA, mars 2026

692. Au 31 décembre 2025, toutes les cibles ont été atteintes. Sur la période 2021-2025, deux zones, à savoir les sites d'Ipendo dans la région de Nando et de Samendeni dans la région du Guiriko ont été délimités. Ce résultat s'explique par la dynamique d'industrialisation prônée par les autorités. En outre, 4 sorties de prospection de sites effectuées dans toutes les régions ont été réalisées et le rapport de l'étude d'impact environnemental et social pour la création du parc industriel est disponible.
693. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 est de 73,1% avec un taux d'exécution physique de 100%.
694. Concernant **la relance des unités industrielles**, 16 unités industrielles ont été implantées ou inaugurées au cours de l'année 2025.
695. Sur les 16 unités, 11 sont fonctionnelles. Il s'agit de : (i) l'usine BRAFASO inaugurée le 25 novembre 2025, (ii) Burkina Cajou, (iii) l'Agroserv Industrie, (iv) la Société de fabrication de coton biologique (SOFACOB), (v) ANATRANS, (vi) la Société industrielle Sino Burkina de ciment (SICINO), (vii) le Complexe industriel de détergent Fassi (CIDF), (viii) Moulin Double Star (M2S), (ix) l'Unité industrielle pour la transformation de céréales (UTRACER), (x) FASO GOULGO et (xi) FASO KOSAM.
696. Les 5 autres unités sont en construction. Il s'agit de : (i) TEXFORCES, (ii) IROTEX Burkina SA, (iii) ANADOLU, (iv) SOCIETE BASGA ET MONA AGRO-INDUSTRIEL (SOBMA-I) et (v) l'Unité socio-économique pour la valorisation de la pomme de cajou.

697. En outre, dans le cadre de la mise place de la société FASO RAILS, les résultats obtenus en 2025 portent sur la réalisation de l'étude de faisabilité, le recrutement de l'entreprise en charge des travaux, la nomination du Directeur général et la libération de 32% du capital social qui se chiffre à 10 milliards F CFA ;
698. Par ailleurs, l'année 2025 a vu la dynamisation de la production de la MINOFA à travers l'installation d'un moulin à maïs et d'un moulin à blé ainsi que la reprise par l'Etat et la relance de la Nouvelle société sucrière de la Comoé (SN SOSUCO) et de la Société nouvelle huilerie et savonnerie (SN-CITEC).
699. Les taux de réalisation financière et physique de l'action en 2025 sont respectivement de 99,6% et 91,7%.
700. Sur la période 2021-2025, au total, 66 entreprises en difficultés ont été restructurées et mises à niveau.
701. Concernant, la quatrième action portant sur la **promotion de l'activité industrielle**, 20 constats de démarrage d'unités sur une prévision de 15 ont été enregistrés en 2025. Cette performance s'explique par le dynamisme économique constaté depuis 2023 avec la mise en œuvre des nouvelles orientations en matière d'industrialisation, l'attractivité du code des investissements et l'amélioration continue du climat des affaires. Sur la période sous revue, 87 constats de démarrage d'unités industrielles ont été enregistrés.
702. La performance enregistrée s'explique par la mise en œuvre des produits ci-après.

Tableau 75 : Situation des indicateurs de produits de promotion de l'activité industrielle sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021- 2025
Nombre de sessions de l'Observatoire national sur l'industrie tenues	1	1	1	0	1	0	4
Nombre de projets textiles incubés	-	-	0	11	11	15	22
Nombre de projets accompagnés	-	-	0	3	4	5	7

Source : : rapport de performance 2025 du CSD TIA, mars 2026

703. Au 31 décembre 2025, un seul indicateur de produits a atteint sa cible, notamment la tenue de la session de l'Observatoire national sur l'industrie. Néanmoins, les 2 autres indicateurs ont connu des réalisations satisfaisantes : 4 projets ont été accompagnés sur une cible de 5 et 11 projets textiles ont été incubés sur une cible de 15.
704. Le taux d'exécution financière des produits de l'action ressort à 3,4% pour une exécution physique de 70%.
705. Sur la période 2021-2025, 4 sessions de l'observatoire ont été tenues, 22 projets textiles ont été incubés et 7 projets ont bénéficié d'un accompagnement.

706. *Concernant la promotion de l'artisanat*, 2 actions contribuent à sa mise en œuvre.
707. Pour la première action relative à **l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT)**, l'objectif était de porter à 22% le taux d'accroissement du nombre d'œuvres d'art plastique déclarées. Au 31 décembre 2025, ce taux s'est situé à - 24,15%.
708. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 s'élève à 129,5% pour un taux d'exécution physique de 88,6%.
709. De 2021 à 2025, la valeur moyenne du taux d'accroissement du nombre d'œuvres d'art plastiques déclarées est de 33,10%. Ce résultat s'explique par la qualité des œuvres créées et l'intérêt porté par les acteurs à la déclaration des œuvres.
710. Concernant la situation d'exécution des produits, la mise en œuvre de l'action s'est traduite par la formation de 113 artistes en arts plastiques et appliqués sur une cible de 200 et l'exportation de 57 590 objets culturels pour une cible de 100 000. En sus, il ressort la formation de 493 artistes dans le domaine des arts plastiques et appliqués par la Fédération nationale de la filière des arts plastiques et appliqués du Burkina Faso (FEFAPA/BF).
711. De 2021 à 2025, 7 307 personnes ont été formées en arts plastiques et appliqués et 464 890 objets culturels ont été autorisés à l'exportation.
712. Concernant l'action portant sur **le financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat**, le niveau de réalisation des cibles des indicateurs est satisfaisant au 31 décembre 2025. En effet, 2,7% des artisans ont bénéficié d'un financement sur une prévision de 1,5% et 0,91% des artisans ont eu accès à la commande publique et privée sur une prévision de 1%.
713. Sur la période 2021 à 2025, la proportion d'artisans ayant bénéficié d'un financement » a enregistré une tendance haussière passant de 0,17% à 2,7% expliquée par les efforts fournis par les structures de financement dans l'accompagnement des artisans à l'accès au financement. La proportion d'artisans ayant accès à la commande publique et privée est globalement en hausse également sur la période (1,1% à 2,0%).
714. La situation des indicateurs des produits qui contribuent à la réalisation de l'action est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 76 : Situation des indicateurs de produits en lien avec le financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021- 2025
Nombre de manifestations promotionnelles de l'artisanat organisées	1	0	2	1	3	2	7
Volume de crédits octroyés aux artisans (En millions FCFA)	75	900,2	943,8	1 030,4	1 059,7	450	4 009,3

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal 2021- 2025
Nombre d'infrastructures de promotion de l'artisanat construites	0	2	2	7	4	4	15
Nombre d'établissements scolaires et de formations professionnelles ayant adopté le Faso dan fani ou autres tissus traditionnels comme uniforme	0	0	0	3	9 252	900	9 255
Nombre d'artisans ayant accès à la commande publique et privée	75	140	312	256	122	120	905
Nombre d'artisans formés	0	1 358	1 361	184	820	820	3 723
Nombre de nouveaux artisans immatriculés	ND	ND	2 154	1 846	1 450	1 400	13 310 ¹²

Source : rapport de performance 2025 du CSD TIA, mars 2026

715. Au 31 décembre 2025, les cibles des 7 indicateurs de produits ont été atteintes. Deux d'entre eux ont enregistré des performances exceptionnelles, notamment l'octroi de crédit d'un montant de 1 059, 7 millions F CFA aux artisans en raison de l'obtention de ressources financières additionnelles par les structures de financement et l'adoption du Faso dan fani ou autres tissus traditionnels comme uniforme par 9 252 établissements pour une cible de 900.
716. Le taux de réalisation financière des produits de l'action « financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat » est de 85,9% pour une réalisation physique de 100%.
717. Sur la période 2021-2025, les acquis portent sur l'organisation de 7 manifestations promotionnelles de l'artisanat, l'octroi de crédits aux artisans sous forme de prêt pour un volume total 4 009,3 millions F CFA de crédit, l'accès à la commande publique et privée à 905 artisans pour un montant global de 5,6 milliards F CFA, l'adoption du Faso dan fani ou autres tissus traditionnels comme uniforme par 9 255 établissements scolaires et centres de formations professionnelles, la construction de 15 infrastructures de promotion de l'artisanat, la formation de 3 723 artisans en tissage, teinture, et confection et management ainsi que l'immatriculation de 13 310 artisans au registre des métiers de l'artisanat.
718. S'agissant du domaine du *développement de l'industrie minière*, 10 actions ont été mises en œuvre.
719. Concernant la première action relative à **la promotion de la fourniture locale des biens et services miniers et la responsabilité sociale des entreprises**, elle est appréciée à travers la

¹² Ce nombre représente le nombre total d'artisans immatriculés au registre de la CMA-BF au 31 décembre 2025

part des entreprises nationales bénéficiaires de la commande du secteur minier. Même si la valeur de l'indicateur n'est pas disponible pour l'année 2025, il a évolué positivement sur la période passant de 21% en 2021 à 33% en 2024. Toutefois, des activités menées ont permis de disposer de 5 textes d'application de la loi sur le contenu local dans le domaine des mines et du rapport général sur la fourniture locale.

- 720. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 est de 100%.
- 721. Sur la période 2021-2025, plus d'une dizaine de textes d'application de la loi sur le contenu local et 4 rapports généraux sur la fourniture locale ont été élaborés.
- 722. Pour ce qui est de la deuxième action portant sur la **promotion de l'exploitation minière industrielle et de l'investissement national**, l'ambition en 2025 était de porter le taux d'accroissement des recettes minières à 38%. Au 31 décembre, la valeur de l'indicateur n'est pas disponible. Cependant, ce taux a connu un accroissement moyen annuel de 18,18% sur la période 2021-2024 ; ce qui a permis de rehausser substantiellement les recettes de l'Etat. Les 2 produits de l'action ont enregistré des niveaux d'exécution de 100% avec la réalisation de 8 nouveaux projets miniers à petite échelle et l'opérationnalisation de 7 actifs miniers.
- 723. Les taux d'exécution financière et physique de l'action sont de 100%.
- 724. De 2021 à 2025, ce sont 28 nouveaux projets miniers à petite échelle qui ont été réalisés et 11 actifs miniers opérationnalisés.
- 725. Par rapport à la troisième action relative à la **mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude, le faux, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (SNLFO-BC/LT) dans le secteur des mines**, la Stratégie 2024-2028 assortie de son plan d'actions a été adoptée par arrêté n°2024-252/MEMC/MEFP du 12 juin 2024. L'opérationnalisation de ladite stratégie a permis la saisie, au 31 décembre 2025, de 10 412,7 g d'or sur une prévision de 30 000 g.
- 726. Le taux d'exécution financière de l'action est de 100% pour un taux physique de 67,3%
- 727. De 2021 à 2025, la quantité d'or saisie est de 112,6 kg. Ce niveau résulte de l'intensification des actions de lutte contre la fraude de l'or.
- 728. Au titre de la quatrième action « **assainissement du cadastre minier** », l'ambition de disposer d'une base de données intégrée sur le cadastre minier fonctionnel n'a pas été réalisée au 31 décembre 2025. Néanmoins, des activités ont été réalisées afin de disposer de cette base, notamment l'octroi de 26 nouveaux titres miniers et la disponibilité du rapport diagnostic validé de la base de données du Cadastre minier, du SIG, du BUMIGEB et de l'infocentre de la DGI en vue de l'interconnexion.
- 729. Le taux de réalisation financière de l'action est de 40% pour un taux physique de 50%.
- 730. Sur la période sous revue, 395 titres miniers valides sur le territoire national ont été octroyés, ce qui permet d'assurer la continuité des activités minières, le maintien des emplois et le paiement des taxes et redevances minières au profit du budget de l'Etat.

731. S'agissant de la cinquième action qui a trait à la **promotion de l'expertise nationale et des emplois locaux dans le domaine des mines**, elle est évaluée par la proportion d'emplois occupés par les nationaux dans les mines. Au 31 décembre 2025, la valeur de l'indicateur n'est pas disponible. L'action est mise en œuvre par le produit en lien avec les textes encadrant l'emploi décent dans le secteur minier. Ainsi, 21 874 emplois directs nationaux ont été créés contribuant à la lutte contre le chômage.
732. Les taux de réalisation financière et physique de l'action en 2025 sont de 100%.
733. Pour ce qui est de la sixième action portant sur le **développement de la recherche des substances stratégiques et énergétiques**, elle est appréciée par le nombre de gîtes et indices minéraux mis en évidence. Au 31 décembre 2025, aucun gîte n'a été mis en évidence. Cet indicateur est tributaire de la mise en œuvre du produit relatif aux études géophysiques, géologiques et géochimiques. En fin d'année 2025, le rapport des études n'est pas élaboré. Toutefois, le contrat de recrutement d'un consultant a été signé. La principale difficulté rencontrée dans la réalisation de ce produit est liée à l'obtention de l'accord de l'armée qui prenait en compte le survol du théâtre des opérations. La solution permet de réaliser les levées gravimétriques entrant dans le cadre de l'étude.
734. Le taux de réalisation financière de l'action en 2025 est de 20% pour une réalisation physique de 40%.
735. S'agissant de la septième action relative à la **mise en place d'une raffinerie d'or**, l'objectif visé de rendre disponible l'unité de raffinage n'a pas été atteint au 31 décembre 2025. La contreperformance s'explique par le retard dans la construction liée à la défaillance du partenaire. Néanmoins, les travaux d'implantation et de fouille sont achevés et les poteaux de l'infrastructure réalisés.
736. Concernant la huitième action portant sur la **mise en place d'une unité de traitement des rejets des mines**, l'unité de traitement de rejets des mines a été construite et équipée depuis 2024.
737. S'agissant de la neuvième action relative à la **création d'une unité de production industrielle d'or**, aucune programmation n'a été faite au titre de 2025. Au total, sur la période 2021-2025, l'Etat a procédé à l'acquisition de 2 mines industrielles (SEMAFO Bounboua et Wahgnion Golf Operation).
738. Pour ce qui est de la dixième action portant sur la **création d'une unité de production semi mécanisée d'or**, l'ambition d'opérationnaliser une unité de production semi-mécanisée d'or n'a pas été atteinte à fin 2025. Concernant la réalisation des produits, aucune unité de production semi-mécanisée d'or n'a été mise en place, en raison du changement du mode d'exécution de l'étude de faisabilité. En effet, la réalisation de l'unité de production semi mécanisée d'or revient désormais aux acteurs privés regroupés en coopérative avec l'accompagnement de l'Etat. Toutefois, l'entité organisationnelle du projet est créée et le dossier de spécification technique pour la construction de la mine et les aménagements des voiries est élaboré.

739. En matière de ***promotion des industries culturelles, touristiques et sportives compétitives et à forte valeur ajoutée***, 2 actions sont suivies.
740. La première action portant sur **l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme** avait pour ambition en 2025, de faire progresser à 15%, les emplois culturels et touristiques, de porter à 46% la proportion des entreprises culturelles et touristiques formelles et de tenir 5 manifestations majeures de promotion culturelle et touristique. Au 31 décembre 2025, les manifestations ont été tenues. Il s'agit du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), de la Foire internationale du livre de Ouagadougou (FILO), de la « Nuit des LOMPOLO », du Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) et du Prix national de l'entrepreneur touristique (PNET). Les 2 autres indicateurs de l'action n'ont pas pu être évalués, en raison de l'indisponibilité des données sur les emplois et les entreprises culturels.
741. Le niveau d'atteinte des indicateurs des produits qui concourent à la réalisation de l'action est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 77 : Situation des indicateurs de produits en matière d'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de manifestations majeures de promotion culturelle organisées	2	1	3	3	3	3	12
Nombre de visiteurs enregistrés (femmes/hommes)	117 724	58 000 dont 8700 femmes	443 228 dont 156 492 femmes	702 200	37 168	23 200	1 358 352
Nombre d'opérateurs culturels (femmes/hommes) soutenus financièrement par le FDCT	77	177 dont 40 femmes	24 dont 04 femmes	33	90	32	401
Nombre de manifestations majeures de promotion touristique organisées	1	1	2	2	2	2	8
Nombre d'opérateurs touristiques soutenus financièrement par le FDCT	12	23	9	15	26	20	85
Taux d'exécution physique des travaux du bâtiment administratif R+1, extensible à R+3 (%)	0	10	52	56,0	85,2	100	85,2

Source : : rapport de performance 2025 du CSD CTSL, mars 2026

742. Sur 6 indicateurs de produits, un seul n'a pas atteint sa cible 2025, à savoir le taux d'exécution physique des travaux du bâtiment R+1, extensible à R+3. Les progrès majeurs

concernent le soutien financier par le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) de 90 opérateurs culturels et 26 opérateurs touristiques, la sensibilisation de 186 assujettis du domaine du tourisme sur leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces performances s'expliquent respectivement par l'efficacité des mécanismes de financement du FDCT ainsi que la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des initiatives culturelles (PADIC) et l'amélioration de la promotion des sites touristiques et du dispositif de collecte des données.

743. Le taux d'exécution physique de l'action « **opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme** » est de 88,6% et celui financier de 129,5%. Le dépassement de la cible financière s'explique principalement par la mobilisation par l'Etat et les partenaires de ressources supplémentaires pour l'organisation du FESPACO. A cela, il faut ajouter les ressources mobilisées par le FDCT dans le cadre du PADIC pour le financement des opérateurs culturels et touristiques.
744. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs des domaines de la culture et du tourisme sont, entre autres, la tenue de 19 éditions de manifestations culturelles et touristiques d'envergure, le financement de 401 opérateurs culturels et 85 opérateurs touristiques par le FDCT, l'organisation de 263 activités socio-éducatives dans les Centres régionaux des œuvres universitaires (CROU) facilitant la détection et la promotion des talents, le développement des disciplines artistiques et culturelles en milieu universitaire, la formation de 1 962 acteurs des entreprises touristiques sur diverses thématiques et l'enregistrement de 92 274 visiteurs sur les sites gérés et cogérés par Faso Tourisme.
745. Quant à la seconde action relative à **l'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives**, l'ambition affichée est de porter à 5 le nombre d'infrastructures sportives construites ou réhabilitées. Au 31 décembre 2025, une seule infrastructure, à savoir le stade du 4 Août, a été réhabilitée. Les travaux de réhabilitation ont concerné la pelouse, les tribunes, les vestiaires, l'éclairage et la sonorisation. Même si le niveau atteint est en deçà des attentes, il reste entendu que des produits ont été mis en œuvre. L'état d'exécution desdits produits est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 78 : Situation des indicateurs de produits en lien avec l'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives sur la période 2021-2025

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'espaces réservés à la pratique du sport immatriculés	-	-	2	15	53	20	70
Taux de réalisation des travaux de normalisation du stade du 4 Août normalisé (%)	-	-	79	90	100	100	100
Taux d'exécution physique des travaux du terrain gazonné (artificiel) au COMET (%)	-	-	-	0	0	75	0

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux d'exécution des travaux de construction d'un plateau omnisport (basketball et badminton) et d'une clôture à l'ISSDH (%)	-	-	-	0	85	100	85
Taux d'exécution des travaux de construction d'un plateau omnisports couvert à Bobo (%)	-	-	-	0	3	100	35
Taux d'exécution des travaux de construction du stade de 15 000 places de Bobo-Dioulasso (%)	-	-	-	0	75	100	75,0

Source : rapport de performance 2025 du CSD CTSL, mars 2026

746. Sur les 6 produits programmés, seuls 2 ont atteint leur cible. Il s'agit de l'immatriculation de 53 espaces réservés à la pratique du sport et l'achèvement des travaux de normalisation du stade du 04 août.
747. Pour les autres produits, des avancées ont été enregistrées : la réalisation des travaux d'infrastructures sportives d'envergure comme le plateau omnisport couvert à Bobo-Dioulasso, le plateau omnisport (basketball et badminton) ainsi que le stade de 15 000 places de Bobo-Dioulasso où les cibles affichent des niveaux d'atteinte compris entre 35 et 85%. La non- atteinte des cibles s'explique par la mise à disposition tardive du budget des EPE. En revanche, le terrain gazonné (artificiel) du Centre omnisport d'entraînement des Etalons (COMET) n'a pas connu un début de démarrage. Ce résultat s'explique par la réorientation de l'activité qui prévoit l'intégration de plusieurs autres infrastructures sur le site.
748. Le taux de réalisation financière de l'action en 2025 est de 88,1% pour une réalisation physique de 65,8%.
749. Les progrès enregistrés, sur la période 2021-2025 en matière d'amélioration d'infrastructures de sport, concernent la construction de 26 infrastructures (2 terrains aménagés, 17 terrains stabilisés, 3 plateaux, 3 stades régionaux, la clôture du Stade Sangoulé LAMIZANA), la réhabilitation de 3 infrastructures sportives (plateaux de Bérégadougou et de Sindou et le Stade du 04 Août) et l'immatriculation de 70 espaces réservés à la pratique du sport.

II.3.4.4. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la relève et l'élite sportives (IP-RELIS)

750. L'objectif de l'IP-RELIS est d'accroître l'offre de formation en matière de sport et l'accès aux infrastructures de compétition adaptées. Les principaux résultats enregistrés en 2025 portent notamment sur : (i) la construction en cours d'un stade de 15 000 places à Bobo Dioulasso dont le taux d'exécution des travaux est de 75,08% et (ii) l'acquisition d'espaces (dans 13 régions) pour la construction de 13 académies de sport dont 3 en cours de

réalisation à Ouagadougou, Ziniaré et Kaya avec des taux d'exécution physique respectifs de 78%, 72% et 70%.

751. En plus, l'année 2025 a été marquée par l'installation du comité de suivi et de supervision de l'Initiative. Ce comité a pour mission de veiller à la bonne conduite, au suivi rigoureux et à l'évaluation constante des actions de l'IP-RELIS dans un esprit de service public et de redevabilité.

II.3.4.5. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

752. La promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée est poursuivie à travers la mise en œuvre de 8 actions réparties entre les domaines des services de commerce, des services financiers, des postes et télécommunications, de la communication et du transport.
753. En matière de **développement des services de commerce**, 2 actions concourent à sa mise en œuvre dont une action sectorielle.
754. Pour la première action relative à la **promotion du commerce intérieur**, au 31 décembre 2025, la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens s'est établie à 11,7% et le taux de couverture des importations par les exportations (Tc) à 150,1% pour des cibles respectives de 11,7% et 80%. Les niveaux sont en amélioration comparativement à ceux de 2024. Cette performance enregistrée s'explique par la forte compétitivité à l'exportation, grâce à l'industrie nationale performante et également à la forte demande intérieure due aux mesures et actions de promotion de consommations local.
755. L'état d'exécution des principaux produits de cette action est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 79 : Situation des indicateurs de produits de l'action « promotion du commerce intérieur » sur la période 2021-2025

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Coût (en milliards de F CFA) des achats publics des produits locaux	2,285	35,4	90,5	118,1	115,2	90	361,6
Nombre d'acteurs sensibilisés sur l'initiative consommations local	ND	200	250	300	294	350	1 044
Nombre d'entreprises du e-commerce certifié	0	0	0	0	0	2	0
Nombre d'acteurs économiques informés et sensibilisés sur les marchés des filières agricoles	12 010	12 443	1 277	1 026	250	200	2 553
Nombre d'acteurs accompagnés pour leur participation aux foires et salons	85	166	204	108	119	70	682

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
internationaux							
Nombre de projets montés et financés mis en œuvre dans le cadre du programme Cadre Intégré Renforcé au Burkina Faso	1	1	1	1	1	1	5

Source : rapport de performance 2025 du CSD CSM, mars 2026

756. Au 31 décembre 2025, des performances ont été enregistrées pour les produits relatifs (i) à la mise en œuvre du mot d'ordre du « consommons burkinabè » avec des achats publics des produits locaux de 115,2 milliards FCFA, (ii) à l'information et à la sensibilisation de 250 acteurs économiques sur l'organisation des marchés des filières agricoles avec l'appui de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et (iii) l'accompagnement de 119 acteurs pour la participation aux foires et salons internationaux avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et le démarrage du projet Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR).
757. En revanche, aucune entreprise du e-commerce n'a été certifiée car aucune demande de certification n'a été déposée malgré les activités de formation et de sensibilisation au profit des entreprises du e-commerce durant la période sous revue.
758. En plus de ces réalisations mentionnées, l'année 2025 a été marquée par l'apurement du circuit de distribution de la graine de coton au Burkina Faso à travers la mise en place d'un mécanisme de distribution de la graine par les sociétés cotonnières ainsi que le contrôle des ventes illicites de graine de coton.
759. Le taux d'exécution financière de l'action « promotion du commerce intérieur » est de 49,2% pour un taux d'exécution physique de 77,1%.
760. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs concernent l'allocation d'un montant de 361,6 milliards F CFA pour les achats publics des produits locaux dans le cadre de la mise en œuvre du mot d'ordre du « consommons burkinabè » et la sensibilisation de 2 553 acteurs dans le cadre de l'organisation des marchés des filières agricoles.
761. S'agissant de la seconde action relative à **la régulation de la concurrence et à la protection des consommateurs**, les cibles visées de 30% relatives au pourcentage des acteurs contrôlés respectant la réglementation et au taux d'instruction des plaintes instruites ont été atteintes au 31 décembre 2025, soit respectivement 32,7% et 100%.
- Cette situation s'est matérialisée par la tenue des 4 sessions ordinaires de l'Assemblée plénière de la Commission nationale de la concurrence et de la consommation (CNCC) et l'instruction de 10 dossiers de saisine et d'auto saisine sur une cible de 16 dossiers.
762. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 est de 46,4%. Cette situation s'explique par la tenue de la session en mode visioconférence qui n'a pas nécessité de ressource

financière et la réalisation à Ouagadougou de l'instruction de tous les dossiers. Quant au taux d'exécution physique, il est de 81,2%.

- 763. De 2021-2025, 17 sessions ordinaires de l'Assemblée plénière de la CNCC ont été tenues et 75 dossiers de saisine et d'auto saisine instruits.
- 764. Concernant **le domaine des services financiers, la promotion de l'inclusion financière** est la seule action mise en œuvre. Elle est mesurée par le taux de bancarisation élargie et le taux d'utilisation des services financiers. A fin décembre 2025, même si les données ne sont pas disponibles, il apparaît une légère amélioration de ces indicateurs sur la période. Ainsi, le taux de bancarisation élargie est passé de 34,5% en 2021 à 39,9% en 2024. Quant au taux d'utilisation des services financiers, son niveau est passé de 78,8% en 2021 à 79,7% en 2024.
- 765. Au 31 décembre 2025, seul l'indicateur de produit relatif au « nombre de personnes formées en éducation financière » a enregistré une bonne performance avec une réalisation de 5 327 personnes formées sur une cible de 3 000.
- 766. Des avancées ont été capitalisées avec la mise en œuvre du plan d'action de l'Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) et la disponibilité du rapport diagnostic pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de la finance inclusive. Aussi, des automates de dépôt d'espèces en libre-service ont été réceptionnés, en attente de leur déploiement. Par contre, aucune agence mobile pour la POSTE BF n'a été réceptionnée.
- 767. Le taux d'exécution financière de l'action « **promotion de l'inclusion financière** » est de 72,0% pour un taux physique de 44,4%.
- 768. Sur la période 2021-2025, les résultats majeurs obtenus sont relatifs à la formation de 35 859 personnes en éducation financière dans 55 communes, la mise en ligne de l'application innovante dénommée « Post Banking », portant le nombre de réalisations à 6 services en ligne.
- 769. S'agissant **du développement des services des postes et télécommunications**, deux actions contribuent à sa mise en œuvre.
- 770. Concernant la première action relative à **l'élaboration de la loi d'orientation du numérique et la relecture de la loi postale**, l'objectif visé de rendre disponibles les lois postale et d'orientation sur le numérique ainsi que leurs textes d'applications n'a pas été atteint au 31 décembre 2025. La loi postale, adoptée en Conseil des Ministres le 28 mai 2025, a été transmise à l'ALT. Quant à la loi d'orientation du numérique, son avant-projet et ses textes d'application sont en attente d'adoption en Conseil des Ministres. La réalisation de cette action n'a pas nécessité de ressources financières.
- 771. Sur la période 2021-2025, l'acquis majeur est relatif à l'adoption du projet de loi postale en Conseil des Ministres et sa transmission à l'ALT.
- 772. Quant à la seconde action relative à **l'extension et modernisation du réseau postal**, les progrès sont appréciés par le taux de couverture des agences postales qui s'établit à 42% au 31 décembre 2025 pour une cible de 37%.

773. Au 31 décembre 2025, le seul acquis de cette action concerne la réception de 5 boîtes électroniques de distribution automatique du courrier. Pour les 2 autres produits relatifs aux maisons du citoyen, baptisées « Zama Tchey » et le développement-mise en exploitation de la plateforme de suivi des envois, des activités ont été réalisées notamment la validation du programme architectural, de l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant-projet détaillé (APD).
774. Véritables interfaces physiques au service de la dématérialisation, ces maisons du citoyen centraliseront en un seul lieu de multiples démarches en ligne notamment la demande de casier judiciaire, d'extrait de naissance, de paiement d'impôts, etc. L'objectif est de réduire radicalement les déplacements, les délais et la complexité administrative pour les citoyens. Au-delà de la simplification, les Zama tchey sont conçues comme des leviers d'équité territoriale. Des agents formés y assureront un accompagnement personnalisé, notamment pour les populations des zones rurales ou éloignées, afin de combler la fracture numérique.
775. Le taux de réalisation financière de cette action s'élève à 17,5%. Ce taux s'explique par la non utilisation du montant alloué aux investissements en lien avec la mise en place des maisons du citoyen et la plateforme nationale de suivi des envois postaux. Quant au taux d'exécution physique, il est de 33,3%.
776. Sur la période 2021-2025, les progrès se résument comme suit : la réception de 5 boîtes électroniques de distribution automatique du courrier, la mise en ligne de l'application « Post Banking ».
777. En matière de **développement des services de communication**, une seule action est mise en œuvre et concerne l'« **amélioration des services de communication** ». Cette action est appréciée par le nombre d'emplois créés par les médias. Au 31 décembre 2025, le niveau de l'indicateur n'est pas disponible en raison de la non réalisation de l'enquête permettant de collecter les données de base. L'atteinte de l'objectif est la résultante de la mise en œuvre des produits suivants dont la situation d'exécution est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 80 : Situation des indicateurs de produits de l'action « Amélioration des services de communication » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de médias bénéficiaires de l'appui financier	-	112	102	87	70	105	371
Nombre de projets d'entreprises de presse privée financés	-	2	2	1	2	5	7
Nombre de stagiaires formés	-	97	86	86	92	94	361
Nombre d'œuvres primées au concours prix Galian	-	22	26	44	55	25	147

Source : rapport de performance 2025 du CSD CSM, mars 2026

778. Des 3 indicateurs de produits, un seul a atteint sa cible à savoir le nombre d'œuvres primées au concours prix Galian qui ressort à 55 pour une cible de 25. Ce niveau s'explique par le décernement de prix spéciaux lors de l'édition 2025.
779. Les faibles performances obtenues pour le nombre de médias bénéficiaires de l'appui financier et le nombre de projets d'entreprises de presse privée financés s'expliquent, d'une part, par la non-conformité de certains projets et médias privés aux critères d'éligibilité et d'autre part, au manque de garantie financière pour certaines entreprises privées.
780. Le taux d'exécution financière de l'action « Amélioration des services de communication » est de 153,7% pour un taux physique de 80,9%.
781. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs concernent l'appui financier à 371 médias, le financement de 7 projets d'entreprises de presse privée, la formation de 361 stagiaires professionnels des médias et la récompense de 147 œuvres primées au concours prix Galian.
782. Concernant le **domaine des transports**, 2 actions sont définies.
783. La première action relative à l'**amélioration des services de transport routier, ferroviaire et aérien** est appréciée par 4 indicateurs. Il s'agit de l'accroissement de la part contributive du secteur des transports au PIB à 1,9%, de la réduction du délai de délivrance des titres de transport à 25 jours, de l'augmentation du trafic du fret à 900 000 tonnes de marchandises et des passagers à 927 610 personnes.
784. Au 31 décembre 2025, hormis la part contributive du secteur des transports dans le PIB qui n'est pas disponible, aucun autre indicateur n'a atteint sa cible. Toutefois, comparativement à l'année 2024, les indicateurs relatifs à l'évolution du nombre de passagers et du trafic de fret ont connu une amélioration de leur niveau de réalisation (Cf. tableau ci-après). Ce niveau de performance s'explique en partie par le dysfonctionnement du système de production des titres et à un manque d'imprimés.

Tableau 81 : Situation des indicateurs en lien avec l'amélioration de services de transports routier, ferroviaire et aérien sur la période 2021-2025

Indicateurs	Real. 2021	Real. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Contribution du secteur des transports au PIB (%)	1,6	0,7	1	ND	ND	1,9	ND
Délai de délivrance des titres de transport (jours)		-	60	25	30	25	30
Nombre de passagers aux aéroports du Burkina Faso	478 121	602 000	698 512	698 307	776 212	799 663	3 253 152
Tonnage de fret transporté par le ferroviaire (en tonne)	993 599	740 940	745 077	795 286	837 288	900 000	4 112 190

Source : rapport de performance 2025 du CSD CSM, mars 2026

La situation de mise en œuvre des produits relatifs à l'action « Amélioration de services de transports routier, ferroviaire et aérien » est fournie dans le tableau ci-dessous.

Tableau 82 : Situation des indicateurs de produits de l'action « Amélioration de services de transports routier, ferroviaire et aérien » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Nombre de permis de conduire délivrés	109 219	95 400	79 107	16 903	40 524	45 094	341 153
Nombre de cartes grises délivrées	668 996	528 057	87 098	101 498	122 550	115 000	1 508 199
Nombre d'aéronefs d'Air Burkina fonctionnels	1	1	1	1	2	2	2
Nombre de nouvelles lignes ouvertes	0	0	0	0	0	2	0
Nombre d'accords de services aériens (ASA) ou/et de mémorandums d'entente (MOU) signés	1	1	05	04	0	01	11
Volume de marchandises importées	5 552 233	6 283 459	6 438 404	7 819 233	8 658 414	7 936 521	34 751 743
Volume de marchandises exportées	977 867	913 437	887 089	522 852	314 828	530 685	3 616 073
Nombre de lignes de réseau de bus ouvertes	-	-	-	58	7	22	65
Nombre d'abribus construits	-	-	-	-	1	10	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD CSM, mars 2026

785. Au 31 décembre 2025, sur 9 indicateurs de produits, seuls 3 ont atteint leur cible annuelle. Il s'agit de la délivrance de 122 550 cartes grises, de la fonctionnalité de 2 d'aéronefs d'Air Burkina et de l'importation de 8 658 414 tonnes de marchandises.
786. La non atteinte des cibles des autres produits s'explique, entre autres, par : (i) la suspension par le Gouvernement de l'exportation de certains produits agricoles ; (ii) l'ouverture de lignes, conditionnée par la mise en exploitation de nouveaux bus de la SOTRACO ; (iii) la résiliation du contrat avec le partenaire pour la construction d'abribus ; (iv) la faible taille du parc aéronef de la Compagnie nationale Air Burkina pour la non ouverture de nouvelles lignes et (v) l'absence d'accord de services aériens (ASA) ou/et de mémorandums d'entente (MOU) signés en attente d'opportunités en 2026.
787. Le taux d'exécution financière de l'action « Amélioration de services de transports routier, ferroviaire et aérien » est de 36,3% pour un taux physique de 62,2%.
788. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs portent sur l'enregistrement de 3 253 152 passagers aux aéroports du Burkina Faso, le transport par voie ferroviaire de 4 112 190 tonnes de fret, la délivrance de 332 237 permis de conduire ainsi que 1 812 022 de cartes grises, l'acquisition de 2 aéronefs fonctionnels au profit de la Compagnie nationale Air Burkina, la signature de 11 AS) ou/et de MOU, l'importation de 34 751 743 tonnes de marchandises, l'exportation de 3 616 073 tonnes de marchandises et l'ouverture de 65 lignes de réseau de bus.

789. Pour ce qui est de la deuxième action relative à la **promotion de la mobilité urbaine et de la sécurité routière**, l'ambition est de réduire le nombre d'accidents pour 10 000 véhicules à 32 et le temps d'attente à un arrêt de bus à 60 minutes. Au 31 décembre 2025, les niveaux atteints par ces indicateurs sont respectivement de 37,34 accidents et de 48 minutes. Ce dernier résultat s'explique par la mise en exploitation de 530 nouveaux bus de la SOTRACO acquis dans le cadre des initiatives présidentielles.
790. La performance enregistrée est la résultante de la mise en œuvre des produits dont le niveau de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 83 : Situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la mobilité urbaine et de la sécurité routière sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Nombre de sorties de contrôle des comportements à risque effectuées	627	1 007	1 264	1 253	1 668	1 300	1 668
Nombre de bus acquis au profit de la SOTRACO	-	-	-	0	530	30	530
Nombre de visites d'ateliers et d'industries de carrosserie réalisées	-	-	-	25	25	25	50
Nombre de passagers transportés	-	-	-	16 000 000	18 904 198	16 000 000	34 904 178
Nombre de personnes sensibilisées sur la sécurité routière	124	42	19 228	33 820	316 023	31 500	60 023

Source : rapport de performance 2025 du CSD CSM, mars 2026

791. Au 31 décembre 2025, les performances sont très satisfaisantes. En effet, toutes les cibles annuelles ont été atteintes avec des niveaux record pour le nombre de bus acquis et de personnes transportées, le nombre de personnes sensibilisées sur la sécurité routière.
792. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 ressort à 102,9%. Ce dépassement s'explique par le déploiement et la mise en exploitation non prévus de 165 nouveaux bus par la SOTRACO. Le taux physique est de 86,0%.
793. Sur la période 2021-2025, les réalisations majeures pour cette action concernent la sensibilisation de 60 023 personnes sur la sécurité routière, la visite technique de 977 059 véhicules immatriculés, la réalisation de 1 668 sorties de contrôle sur les comportements à risque, l'acquisition de 530 bus au compte de la SOTRACO et le transport de 34 904 178 personnes sur les lignes de la SOTRACO.

II.3.4.6.Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

794. Le développement des infrastructures de qualité et résilientes, en vue de favoriser la transformation structurelle de l'économie, est mis en œuvre à travers le PA-SD par 10

actions réparties dans 5 domaines. La situation d'exécution de ces actions est présentée ci-dessous par domaine.

795. **Dans le domaine des infrastructures hydrauliques**, les priorités ont été concentrées dans 3 actions. Pour la première action relative à la **relance des travaux d'infrastructures hydrauliques**, l'ambition est de faire passer de 6 154,709 millions de m³ en 2024 à 6182 millions de m³ en 2025, la capacité de stockage en eau de surface. Au 31 décembre 2025, ce niveau n'a pas évolué puisqu'aucun nouveau barrage n'a été construit au cours de l'année. Ce résultat s'explique par la non programmation sur la période. Toutefois, des travaux de réhabilitation ont permis de mettre en état des barrages dégradés (Lélexé et Zoungou dans la région de Oubri et Boussouma dans la région des Koulsé).
796. Les taux d'exécution financière et physique de l'action sont de 100%.
797. Sur la période 2021-2025, les performances enregistrées ont trait à la construction de 11 nouveaux barrages et la réhabilitation de 14 barrages dégradés.
798. En ce qui concerne la deuxième action portant sur **l'entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau**, l'objectif est d'atteindre un taux de fonctionnalité des barrages de 61% en 2025. Au 31 décembre 2025, ce taux s'affiche à 54,5%. Ce résultat s'explique par la confortation de 4 barrages (Kologodjéssé, Danaogo, Dorossiamasso et Kaya navio), la réhabilitation de 3 autres et la mise en place de 44 Comités d'usagers de l'eau (CUE).
799. Les taux d'exécution financière et physique de l'action s'établissent à 88%.
800. Sur la période 2021-2025, 88 Comités d'usagers de l'eau ont été mis en place et 11 barrages sécurisés.
801. Quant à la troisième action relative à **la protection et la gestion des ressources en eau**, l'ambition de porter à 28%, la proportion des retenues d'eau de surface de plus de 500 000 m³ avec protection des berges a été atteinte au 31 décembre 2025. Cette performance est la résultante du bon niveau atteint par les produits programmés et dont le niveau de réalisation est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 84 : Situation des indicateurs de produits relatif à la protection et la gestion des ressources en eau

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021-2025
Des berges de barrages/retenues d'eau protégées	10	7	12	15	10	10	54
Des plantes envahissantes de barrages/retenues d'eau éliminées	0	10	8	7	4	6	29
Des forages profonds de reconnaissance (10 de 500 m, un (1) 1000 m et un (1) de 2000 m) et piézomètres associés (500 m de profondeur) dans la zone	3	0	0	0	1	2	4

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021-2025
sédimentaire du Burkina Faso réalisés							
Nombre de forages profonds à gros débit réalisés	0	0	0	305	333	250	638
Des forages de reconnaissance dans la zone de socle cristallin du Burkina Faso et piézomètres associés sont réalisés	0	0	0	22	22	22	44
Les capacités des acteurs du Bassin sont renforcées sur la prévention et la gestion des conflits	0	23	56	39	32	31	150
Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako sont élaborés	2	0	1	0	0	2	3

Source : rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

A la fin de l'année 2025, trois indicateurs sur sept ont atteint leur cible. Il s'agit de la protection de berges de 10 barrages/retenues d'eau, la réalisation de 333 forages profonds de reconnaissance dans le cadre de l'OAPH et de 22 forages de reconnaissance dans la zone de socle cristallin et piézomètres associés ainsi que le renforcement des capacités de 22 acteurs du bassin sur la prévention et la gestion des conflits. L'élaboration de schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau affiche un niveau de réalisation nul. Toutefois, les deux projets de documents sont disponibles et en attente d'adoption.

802. Le taux d'exécution financière de l'action « protection et la gestion des ressources en eau » est de 43,0% pour un taux physique de 73,6%.
803. Entre 2021 et 2025, la performance est satisfaisante. En effet, 638 forages profonds ont été réalisés dans le cadre de l'OAPH, 38 forages de reconnaissance dans la zone de socle cristallin et piézomètres et 54 berges de barrages/retenues d'eau protégées ont été réalisées. Des efforts devront être menés pour l'élaboration des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE).
804. **S'agissant du développement des infrastructures énergétiques**, l'unique action, la « **relance des travaux des infrastructures énergétiques** », est appréciée par l'indice de durée moyenne d'interruption de système et la puissance nominale installée. Au 31 décembre 2025, les valeurs des deux indicateurs ne sont pas disponibles. Toutefois, la mise en œuvre de l'action est tributaire du renforcement de la capacité de production électrique faisant passer la puissance nominale additionnelle installée à 8 MWc sur une cible de 80 MWc.
805. Sur la période 2021-2024, l'indice de durée moyenne s'est établi à 147,75 heures. Quant à la puissance additionnelle installée, elle est de 247,4 MW.
806. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'action concernent la complexité des conditions de décaissement et la situation sécuritaire. L'accroissement du financement

endogène et la diversification des partenariats pourraient permettre de résoudre ces difficultés.

807. **Concernant le domaine des infrastructures routières**, le PA-SD a été opérationnalisé à travers 3 actions dont la mise en œuvre se présente comme suit.
808. S'agissant de la première action relative à **la sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographique**, l'ambition était de porter à 28,7%, la proportion des routes en bon état. A la fin de l'année 2025, ce niveau est resté stable par rapport à son niveau de 2024 qui s'affichait à 28,7%. En revanche, le taux de sécurisation a connu une amélioration de son niveau passant de 2% en 2024 à 3% en 2025 pour une cible de 4%. Ces résultats traduisent les efforts entrepris en termes d'exécution des principaux produits programmés dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 85 : Situation des indicateurs de produits relatif à la sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographique

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Linéaire du réseau routier classé entretenu par entretien courant (km)	7 965	5 969	7 500	6 659,8	6 800	6 000	34 893,8
Linéaire de voiries entretenues par entretien courant (km)				100	150	150	250
Nombre d'études de route en entretien périodique réalisées	0	0	0	2		3	5
Linéaire du réseau de pistes rurales entretenu par entretien courant (km)	1 506	719	1 350	1 322	1 350	1 750	6 247
Linéaire de RVB réalisé				0	0	0	
Nombre de balises de délimitation			95	100	150	200	345
Nombre de matériel acquis				0	0	2	0

Source : rapport de performance 2025 du CSD ITCH, mars 2026

809. Les progrès affichés en matière de sauvegarde du patrimoine sont relatifs à l'entretien courant et aux études de route avec des niveaux d'atteinte de leurs cibles de 75% à plus de 100%, notamment le linéaire du réseau routier classé avec une réalisation de 6 800 km, le linéaire de voiries soit 150 km, le linéaire du réseau de pistes rurales affichant 1 350 km. Concernant les études de routes en entretien périodique, deux ont été achevées. La troisième, portant sur 652 km de route en terre, est à un niveau de réalisation de 80%.
810. En revanche, aucun équipement n'a été acquis pour le suivi contrôle de la maintenance. Toutefois, les travaux d'acquisition sont en cours de contractualisation.

811. Par ailleurs, le Chef de l'Etat a procédé le 15 décembre au lancement des travaux de construction de l'autoroute Ouaga-Bobo, un ouvrage moderne de 4x2 voies. Les travaux réalisés dans ce cadre ont concerné le déblayage des 332 km de l'autoroute sur une largeur de 100 mètres.
812. Les taux d'exécution financière et physique de l'action en 2025 sont respectivement de 77,7% et de 75,4%.
813. De 2021 à 2025, un total de 34 893,8 km de réseau classé, 250 km de voiries et 6 247 km de pistes rurales ont été entretenus par entretien courant.
814. Pour ce qui est de la deuxième action relative à la **relance des travaux d'infrastructures routières**, même si les indicateurs d'action n'ont pas atteint leurs cibles, ils enregistrent des évolutions satisfaisantes. La situation de leur réalisation est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 86 : Situation des indicateurs de l'action « relance des travaux d'infrastructures routières » relative à la relance des travaux d'infrastructures routières

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025
Proportion de pistes rurales aménagées (%)	35,5	36,4	37,1	38,3	39,8	40,0
Proportion de routes bitumées (%)	28,1	28,8	29,0	29,0	30,1	33,5
Taux de renforcement/ réhabilitation des routes bitumées (%)	4,3	4,7	5,6	8,4	13,1	13,0

Source : rapport de performance 2025 du CSD ITCH, mars 2026

815. La mise en œuvre de cette action est traduite par les niveaux de réalisation des 10 produits qui varient entre 0% et 100% comme présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 87 : situation des indicateurs de produits relatif à la relance des travaux d'infrastructures routières

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Linéaire de nouvelles voiries bitumées (km)	95,6	32,1	80,6	14,1	73,4	89,7	295,8
Nombre d'études de la voirie urbaine	0	2	0	5	1	2	8
Linéaire de nouvelles pistes rurales aménagées (km)	124	413	182	721,5	697	876,3	2 137,5
Nombre d'études de pistes rurales à aménager	0	0	0	1	3	3	4
Linéaire de nouvelles routes bitumées (km)	43	108,1	0	0	121,2	152	272,3

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'études de nouvelles routes à bitumer	0	2	0	1	4	3	7
Linéaire de routes bitumées renforcées et/ou réhabilitées (km)	78,7	8,3	7,2	64	34,9	35,4	193,1
Nombre d'études de routes bitumées renforcées et/ou réhabilitées	-	-	-	1	2	-	3
Nombre d'études de normalisation du réseau routier	0	0	0	0	1	1	1
Nombre d'ouvrages construits	0	0	1	18	2	3	21
Taux de couverture du territoire national en cartes topographiques à l'échelle 1/50 000ème	54,5	55	58	60	65	100	10,5
Taux de couverture du territoire national en réseaux (points géodésiques au sol, stations GPS, réseau de nivellement et réseau de gravimétrie)	43,5	44,7	78	49	59	62	15,5

Source : rapport de performance 2025 du CSD ITCH, mars 2026

816. Au 31 décembre 2025, la performance enregistrée dans l'exécution des produits est satisfaisante. Cinq indicateurs sur douze ont atteint leur cible. Les 7 autres affichent des taux de réalisation compris entre 65,0% et 98,64%. Les acquis portent, entre autres, sur (i) le bitumage d'un linéaire total de 73,4 km ; (ii) l'aménagement d'un linéaire de 697 km de nouvelles pistes rurales ; (iii) le bitumage d'un linéaire de 121,2 km de nouvelles routes ; (iv) le renforcement/réhabilitation de 34,9 km de linéaire.
817. Le taux d'exécution financière de l'action est de 43,6%. Ce résultat s'explique par les retards accusés dans le paiement des décomptes. Quant au niveau d'exécution physique, il s'élève à 68,6%.
818. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs ont porté sur (i) le bitumage de 295,8 km de nouvelles voiries ; (ii) l'aménagement de 1 924,3 km de nouvelles pistes rurales ; (iii) le bitumage de 272,3 km de nouvelles routes ; (iv) la réhabilitation/renforcement de 193,1 km de routes bitumées ; (v) la construction de 3 postes de péages modernes et 21 ouvrages de franchissement ; (vi) la réalisation de 13 études sur les travaux d'infrastructures routières.
819. S'agissant de la troisième action relative à **la réduction de la surcharge sur les axes routiers**, l'objectif en 2025 était de ramener le taux de véhicules en surcharge à 70%. Au 31 décembre, la cible n'a pas été atteinte car le secteur enregistre une augmentation du niveau de ce taux qui s'affiche à 73,8% contre 73,1% en 2024. Ce résultat s'explique par l'incivisme

des acteurs, l'application tardive du Règlement 14 de l'UEMOA et le faible maillage du territoire en équipements de pesage.

820. Le taux d'exécution financière de l'action en 2025 s'établit à 144,8%. Ce niveau s'explique par la non-prise en compte d'une dotation supplémentaire. Le taux d'exécution physique est de 100%.
821. Sur la période 2021-2025, le taux de véhicules en surcharge sur les axes routiers est passé de 69,2% en 2021 à 73,8% en 2025.
822. Toutefois, des mesures de contrôle se sont renforcées durant l'année à travers des contrôles inopinés et la lutte contre le contournement des postes (356 437 véhicules poids lourds contrôlés sur une prévision de 320 000). Sur la période 2021-2025, 1 500 003 véhicules poids lourds ont été contrôlés.
823. **Relativement au domaine ferroviaire et aéroportuaire**, l'action relative à la réalisation des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires est appréciée par le taux de réalisation des infrastructures aéroportuaires. L'ambition affichée en 2025 était de porter ce taux à 79%. A la fin de l'année 2025, ce taux est de 72%, soit le même niveau que celui de 2024. Cette situation s'explique par la suspension des travaux de l'aéroport de Donsin. Toutefois, des extrants ont connu des niveaux appréciables de réalisation au nombre desquels l'élaboration des plans architecturaux des infrastructures terminales de l'aéroport de Donsin.
824. Quant aux difficultés dans la réalisation des travaux, elles sont liées à : (i) la faible mobilisation des ressources et au retard dans l'approbation des avenants, (ii) le retard de paiement des décomptes et (iii) la contreperformance de certaines entreprises. Pour y remédier, des solutions sont identifiées notamment (i) le renforcement de la mobilisation des ressources supplémentaires pour le paiement des décomptes et la prise en charge des avenants pour finaliser les travaux complémentaires, (ii) la diligence apportée dans l'approbation des avenants et (iii) le renforcement du suivi-contrôle.
825. Le taux de réalisation financière de l'action est de 41,1%. Ce niveau s'explique par la faible mobilisation des ressources, essentiellement issues des décaissements des bailleurs. Le taux d'exécution physique s'élève à 94,7%.
826. **Dans le domaine du développement des infrastructures électroniques**, la principale action programmée est relative à la modernisation, à la mise à niveau et à l'extension du Réseau informatique national de l'administration (RESINA). L'action est appréciée par deux indicateurs, à savoir le taux de renouvellement des équipements et le taux de couverture du RESINA. Au 31 décembre 2025, ces niveaux ont tous atteint leur cible respectivement de 70% et de 25,6%. Sur la période 2021-2025, le taux de renouvellement des équipements est passé de 21% en 2021 à 70% en 2025.
827. La performance enregistrée est tributaire de la mise en œuvre des produits de l'action dont la réalisation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 88 : Situation des indicateurs de produits relatif au développement des infrastructures électroniques

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021-2025
Taux de maintenance annuelle (%)	95	100	100	100	100	100	99
Nombre de réseaux locaux des bâtiments administratifs réalisés		150	20	104	90	50	414
Nombre de lots de matériels et d'outillages techniques acquis et configurés					3	5	3
Nombre de bâtiments interconnectés		70	116	104	90	50	380
Nombre de collectivités territoriales et de juridictions interconnectées au RESINA				4	22	22	26

Source : rapport de performance 2025 du CSD ITCH, mars 2026

828. A fin décembre 2025, excepté le nombre de lots de matériels et d'outillages techniques acquis et configurés qui n'a pas atteint sa cible, les 6 autres indicateurs de produits ont atteint leur cible. Les acquis ont trait à la réalisation de 90 réseaux locaux des bâtiments administratifs, l'interconnexion de 90 bâtiments et 22 collectivités territoriales et juridictions au RESINA.
829. La non-atteinte de la cible du nombre de lots de matériels et d'outillages techniques acquis et configurés s'explique par les retards rencontrés dans la passation des marchés et des délais de livraison des 2 autres lots.
830. Le taux d'exécution financière de l'action est de 82,1% pour un taux physique de 92,0%.

II.3.4.7. Etat de mise en œuvre de l'Initiative Présidentielle pour le développement communautaire (IPDC)

831. L'objectif de l'IPDC est d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations burkinabè à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques communautaires par et pour les populations locales.
832. En 2025, les principales réalisations de l'initiative en lien avec la **composante 1 : Réalisation et réhabilitation des infrastructures socio-économiques, dénommée "chantiers du patriotisme"** portent notamment sur le reprofilage 26 480 mètres linéaires de voirie, la construction de 162 mètres linéaires de caniveaux et des travaux de revêtement de 80 mètres linéaires de voie.

II.3.4.8. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

833. Trois actions du PA-SD et une action sectorielle participent à la mise en œuvre de l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement.

834. Relativement à l'action portant sur **le renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires**, l'ambition en 2025 est de porter à 75% le taux d'adoption des technologies d'adaptation aux changements climatiques vulgarisées et à 10 millions tonnes la quantité de carbone séquestrée. Au 31 décembre 2025, seule la quantité de carbone séquestrée a pu être mesurée. Cette quantité est de 1,2 million de tonnes contre 5,984 millions de tonnes en 2023.
835. La performance enregistrée dans l'exécution des produits est satisfaisante. En effet, tous les indicateurs de produits ont atteint leur cible. Sur le plan financier, les dépenses ont été exécutées à 100%. De même, le taux d'exécution physique de l'action est de 100%.
836. Pour ce qui concerne **la récupération des terres dégradées**, la proportion de terres dégradées récupérées s'affiche à 6% en 2025 pour une cible de 11%, en amélioration de 0,85 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2024.
837. Concernant l'exécution des produits de l'action, la superficie récupérée dans les écosystèmes forestiers et dans les espaces agro-pastoraux affiche un niveau de 100% au 31 décembre 2025. En termes de réalisation financière, sur des prévisions globales de 851 000 000 FCFA, un montant de 1 951 670 000 FCFA a été dépensé, soit un taux d'exécution de 229,3%. Le taux d'exécution physique de l'action est de 66,7%.
838. Au titre de l'action **relative à l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques**, le taux de couverture des infrastructures météorologiques modernisées a atteint sa cible de 80% pour 2025, en amélioration de 5 points de pourcentage comparé à 2024.
839. Le taux d'exécution financière de l'action est de 99,5% pour un taux physique de 97,5%.
840. Quant à l'action sectorielle traitant **du reboisement et de la reforestation**, l'ambition de porter à 52% le taux de couverture végétale en 2025 s'est traduite par une réalisation de 61% contre 60,8% en 2024. Cette situation reste tributaire du niveau de réalisation des produits qui connaît des évolutions diverses comme présentées dans le tableau ci-dessous.

Concernant l'exécution des produits, tous les 3 indicateurs de produits ont atteint leur cible. Ces résultats s'expliquent par l'initiative « heure patriotique pour reverdir mon Faso » et des actions de l'OAPH. Le taux d'exécution financière de l'action s'établit à 128,5%.

Tableau 89 : Situation des indicateurs de produits des actions relatives à l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de PDIC élaborés			22	25	16	16	63
Nombre de PDIC mis en œuvre			21	8	25	25	54
Nombre de villages en transformation en écovillages	63	71	73	73	73	-	73
Nombre de foyers améliorés vulgarisés			7319	15 750	16 951	10 000	40 020

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible. 2025	Réal. 2021- 2025
Superficie des terres dégradées récupérée dans les espaces agro-pastoraux (ha)	18 121,9	14 336,7	22 116	8 796	11 300	1 120	74 670
Superficie des terres dégradées récupérée dans les écosystèmes forestiers	5 000	4630,6	3 872,5	6 157,4	6 218	5 000	25 878
Nombre de stations du réseau météorologique fonctionnelles	414	390	390	245	332	390	1 771
Nombre de stations d'observations synoptiques construites			0	0	5	5	5
Nombre de stations de radio sondage construites dans la ville de Fada N'Gourma			0	0	1	1	1
Nombre de plants produits (En millions)	11,0	9,6	10,0	11,7	14	11	56
Nombre de plants mis terre (En millions)	10,5	4,9	4,4	8,9	11,2	8,0	39,9
Nombre de plants de manguiers mis à la disposition des producteurs	0	0	0	237 936	396 118	375 000	634 054

Source : rapport de performance 2025 du CSD PASP-EEA, mars 2026

II.3.4.9. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire (IPDC)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Composante 2 : Préservation de l'environnement, amélioration de l'environnement de vie et protection des ressources naturelles pour les générations futures**, les principaux acquis obtenus en 2025 concernent le curage de 700 mètres linéaires de caniveaux, la suppression de 4 dépotoirs sauvages et la mise en terre de 1 600 plants d'espèces variées (nimiers, caïcédrats, manguiers, baobabs, moringa, flamboyants, etc.) dans des lieux stratégiques comme les gouvernorats, les écoles, les centres de santé et les camps militaires.

II.3.4.10. Synthèse de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et des emplois

841. Au titre du **développement de la production agricole sous maîtrise d'eau**, les acquis majeurs en 2025 se rapportent à l'aménagement de 24 414 ha de bas-fonds et de 3 900 ha de périmètres irrigués ainsi qu'à la mise à disposition aux producteurs de 168 kits d'irrigation et de 195 motopompes.
842. Concernant l'**amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité**, les résultats en 2025 portent sur la mise à disposition aux producteurs à prix subventionnés de 80 310 tonnes d'engrais, 17 203 tonnes de semence et de 2 078 équipements motorisés.

843. Pour ce qui est du **renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF**, les principaux acquis en 2025, concernent l'incubation de 128 projets de jeunes, la sortie de 2 486 fermiers agricoles des CFPA et l'installation de 1 476 fermiers agricoles.
844. S'agissant de l'amélioration **de la santé animale et la gestion durable des ressources animales**, les réalisations de 2025 portent notamment sur la vaccination de 19,3 millions de têtes de volailles contre la MNC, 3,15 millions de têtes de bovin contre la PPCB et de 4,5 millions de têtes de petits ruminants contre la PPR.
845. Au titre du **renforcement de la transformation des produits forestiers non-ligneux**, les acquis engrangés en 2025 concernent l'acquisition de 121 lots d'équipements de transformations de PFNL, la mise en place de 4 unités de transformation de PFNL et la création de 499 entreprises de produits forestiers non ligneux.
846. Concernant le **renforcement de l'accès à un marché sécurisé**, les résultats de 2025 portent sur : (i) la création de 33 unités de transformation agroalimentaire, (ii) la construction de 27 aires d'abattage, (iii) la mise en place de 7 comptoirs d'achats et/ou mini- marchés et (iv) la construction de 11 marchés à bétail.
847. Pour ce qui est de la **sécurisation foncière des aménagements et des exploitations**, les acquis concernent notamment la délimitation de 3 784 ha de plaines et bas-fonds, l'immatriculation de 3 171 ha de plaines et bas-fonds ainsi que de 5 658 ha de zones pastorales.
848. Au titre de l'**opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme**, les réalisations en 2025 concernent : (i) l'édition de 552 œuvres littéraires, (ii) l'enregistrement de 91 professionnels, (iii) l'organisation de 6 manifestations de promotion de livre, (iv) la formation de 19 jeunes en technique d'écriture ainsi que (v) la tenue du FESPACO, du FILO, de la « Nuit des LOMPOLO », du SITHO et du prix national de l'entrepreneur touristique.
849. S'agissant du **financement et la promotion commerciale des produits de l'artisanat**, les principaux résultats en 2025 se rapportent à : (i) l'organisation de 3 manifestations promotionnelles de l'artisanat, (ii) l'octroi de plus d'un milliard de crédit aux artisans, (iii) la construction de 4 infrastructures de promotion de l'artisanat et (iv) la formation de 820 artisans.
850. Au titre de la **promotion du commerce intérieur**, les principaux résultats en 2025 concernent : (i) la mise en œuvre du mot d'ordre du « consommons burkinabè » avec des achats publics des produits locaux pour 115,23 milliards F CFA, (ii) la sensibilisation de 250 acteurs économiques sur l'organisation des marchés des filières agricoles et (iii) l'accompagnement de 119 acteurs pour la participation aux foires et salons internationaux.
851. S'agissant de la **promotion de l'inclusion financière**, les avancées capitalisées portent sur la mise en œuvre du plan d'action de l'Observatoire de la qualité des services financiers et la disponibilité du rapport diagnostic pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de la finance inclusive.

852. Pour ce qui est de l'**amélioration des services de transport routier, ferroviaire et aérien**, les résultats en 2025 portent notamment sur la délivrance de 122 550 cartes grises, et l'acquisition de 2 d'aéronefs au profit de la compagnie nationale Air Burkina.
853. Au titre de la **promotion de la mobilité urbaine et de la sécurité routière**, l'année 2025 a été principalement marquée par l'acquisition de 530 bus au profit de la SOTRACO.
854. Relativement à l'**entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau**, les principaux résultats portent sur le renforcement de 4 barrages, la réhabilitation de 3 autres et la mise en place de 44 Comités d'usagers de l'eau.
855. Concernant la **protection et la gestion des ressources en eau**, les acquis concernent la protection de berges de 10 barrages/retenues d'eau, la réalisation de 333 forages profonds de reconnaissance dans le cadre de l'OAPH et de 22 forages de reconnaissance dans la zone de socle cristallin et piézomètres associés ainsi que le renforcement des capacités de 22 acteurs du bassin sur la prévention et la gestion des conflits.
856. Pour ce qui est de la **relance des travaux d'infrastructures routières**, les acquis portent entre autres sur : (i) l'aménagement d'un linéaire de 697 km de nouvelles pistes rurales, (ii) le bitumage d'un linéaire de 121,18 km de nouvelles routes et (iii) le renforcement/réhabilitation de 34,9 km de linéaire.
857. Au titre du **reboisement et de la reforestation**, les acquis majeurs concernent : (i) l'élaboration de 16 PDIC, (ii) la transformation de 73 villages en écovillages, (iii) la vulgarisation de 16 951 foyers, (iv) la récupération de 11 300 ha de terres dégradées dans les espaces agro-pastoraux et de 6 218 ha de terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et (v) la mise à disposition de 396 118 plants de manguiers aux producteurs.

II.3.4.11. Contribution des Collectivités territoriales à la Refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance

858. En matière de **poursuite du développement des économies locales**, plusieurs réalisations ont été faites par les collectivités territoriales, notamment la construction de 1 124 boutiques de rue/étals/hangars marchands, 3 marchés et 2 gares routières.
859. Concernant la **poursuite des investissements en infrastructures de santé**, 52 CSPS, 14 dispensaires et 27 maternités ont été construits ou réhabilités par les collectivités territoriales. Elles ont également normalisé 7 CSPS et construit 8 dépôts et 25 incinérateurs.
860. S'agissant de l'**amélioration de la qualité et de l'accès au système éducatif**, les réalisations des CT ont porté sur la construction/réhabilitation de 119 écoles et la normalisation de 4 autres, la construction/ réhabilitation de 18 CEG et la normalisation de 3 autres ainsi que la construction/ réhabilitation de 4 CEBNF et 5 lycées. Par ailleurs, elles ont acquis 9 173 tables-bancs au profit des écoles et construit/réhabilité 412 salles de classe, 141 salles de classe et 16 salles de classe au profit respectivement du primaire, du post-primaire et secondaire et du préscolaire.
861. Au titre de l'**autonomisation des femmes et de l'employabilité des jeunes**, 1 500 jeunes promoteurs ont été financés et 27 283 femmes et filles ont bénéficié de crédits.

862. En ce qui concerne **l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement**, plusieurs produits ont été réalisés. Il s'agit entre autres de la réalisation/ réhabilitation de 13 047 forages (tout type), de 268 PMH, de 143 AEPS/PEA, de 42 forages institutionnels et de 23 bornes fontaines dans le domaine de l'eau potable. Dans le domaine de l'assainissement, 6 353 latrines familiales, 465 latrines publiques et 191 latrines institutionnelles ont été réalisées/réhabilitées.
863. **En ce qui concerne le renforcement de l'accès à un marché sécurisé**, 7 aires d'abattage, 4 comptoirs d'achat, 2 marchés à bétail et de 9 magasins de stockage ont été construits.
864. **En matière d'amélioration de la santé animale et de la gestion durable des ressources animales**, les CT ont mis à la disposition des acteurs, 629 tonnes de semences fourragères et 25 tonnes d'aliments bétail.
865. **Concernant la sauvegarde du patrimoine routier**, les acquis majeurs des CT portent sur la réalisation/ réhabilitation de 88,3 km de linéaire de routes bitumées, l'aménagement/ réhabilitation de 221,8 km de pistes rurales ainsi que la construction de 59 ouvrages de franchissement.

II.4. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

866. Le Pilier 4 concerne la mise en œuvre du processus de la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Elle se fait à travers 2 axes de la PND, à savoir, l'Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix et l'Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique.

II.4.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

867. Un seul objectif stratégique de l'axe 1 de la PND concourt à la réalisation du Pilier 4. Il s'agit de l'OS. 1.3 : renforcer la cohésion sociale et la paix.

II.4.1.1. Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix

868. Le renforcement de la cohésion sociale a été poursuivi à travers la mise en œuvre de 8 actions.
869. La première action qui porte sur la **promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel** est appréciée par le nombre d'initiatives de dialogue interreligieux et interculturel menées.
870. Au 31 décembre 2025, 12 initiatives de dialogues interreligieux et interculturels ont été menées sur une prévision de 10 initiatives. Sur la période 2021-2025, au total 22 initiatives ont été menées.
871. L'état de réalisation des indicateurs des produits concourant à la mise en œuvre de l'action est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 90 : Situation des indicateurs de produits de la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel sur la période 2021- 2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Disponibilité de la cartographie des sites de pèlerinages religieux	-	-	-	-	1	1	1
Disponibilité des textes relatifs à l'organisation des pèlerinages au Burkina Faso	-	-	-	3	3	3	6
Nombre d'ateliers de sensibilisation sur le dialogue interreligieux et le vivre-ensemble tenus	-	-	-	-	1	2	1
Nombre de régions touchées par les cadres de dialogue sur la laïcité	-	-	-	1	4	2	5
Nombre de femmes des communautés religieuses des régions de l'Est et du Centre-Est formées sur le genre, le dialogue inter-religieux, la prévention des conflits confessionnels et interconfessionnels	-	-	-	50	-	-	50
Nombre de CCA ayant bénéficié d'un renforcement de capacités sur la consolidation de la paix et le vivre ensemble	290	-	-	-	-	-	290
Disponibilité du guide sur le mécanisme endogènes et traditionnels de prévention et de gestion des conflits	1	-	-	-	-	-	1

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

872. Au 31 décembre 2025, 3 indicateurs sur 7 ont atteint leur cible.
873. Le quatrième indicateur qui n'a pas atteint sa cible se rapporte à la tenue des ateliers de sensibilisation dans les régions sur le dialogue inter religieux et le vivre ensemble. Les ressources financières allouées à la réalisation de l'activité ont permis de tenir un atelier sur 2 programmés.
874. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel » en 2025 sont respectivement de 87,5% et de 84%.
875. Sur la période 2021-2025, les acquis majeurs portent sur : (i) la formation des communautés religieuses sur le genre, le dialogue inter-religieux et la prévention des conflits confessionnels et interconfessionnels, (ii) la tenue d'ateliers de sensibilisation des communautés sur le dialogue interreligieux, la laïcité et le vivre-ensemble, (iii) l'élaboration de la cartographie des sites de pèlerinages religieux, (iv) la relecture de 6 textes relatifs à l'organisation des pèlerinages, (v) le renforcement des capacités de 290 Chefs de circonscription administrative (CCA) sur la consolidation de la paix et le vivre ensemble et (vi) l'élaboration d'un guide sur les mécanismes endogènes et traditionnels de prévention et de gestion des conflits.

876. La deuxième action concerne **l'adoption de la loi portant liberté religieuse et ses textes d'application**. Elle est évaluée à travers la disponibilité de la loi portant liberté religieuse. Aucun produit n'a été programmé en 2025.
877. Sur la période 2021-2025, un avant-projet de loi a été examiné par le COTEVAL.
878. La troisième action porte sur **la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires**. Cette action est mesurée par le taux de variation des conflits résolus qui ressort à 22,9% en 2025 pour une cible de 28% et le nombre de conflits intra et interreligieux résolus qui est de 8 pour une cible de 43.
879. Sur la période 2021-2025, le taux de variation des conflits résolus est passé de 16,01% en 2022 à 22,9% en 2025. Quant au nombre de conflits résolus, il est de 13 avec un taux moyen de résolution de 11,5%.
880. Douze produits programmés concourent à l'atteinte de l'action « prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires ». Le niveau de réalisation de leurs indicateurs est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 91 : Situation des indicateurs de produits de l'action « prévention et gestion des conflits communautaires et intercommunautaires » sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de membres des démembrements de l'ONAPREGECC formés	1 105	1 270	1492	2 669	3 250	1 000	9 786
Proportion de conflits résolus par les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires	15	16,9	22,4	25,8	31,7	30	31,7
Nombre de personnes sensibilisées lors des journées internationales de la paix et de la tolérance	1 119	180 000	180 000	133 000	2 000 000	150 000	2 494 119
Nombre d'ateliers de concertation entre les leaders communautaires, les populations hôtes et les PDI sur la consolidation de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble organisé	-	-	-	-	1	1	1
Nombre de femmes leaders formées sur la résolution 1325	-	-	-	-	50	50	50
Nombre de leaders des coordinations de la veille citoyenne formés sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent	-	-	-	-	100	100	100
Nombre de membres des CT et des OSC formés sur la gestion des affaires locales par la redevabilité	-	-	-	-	100	100	100
Nombre d'ateliers de sensibilisation sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent organisés au profit des leaders communautaires				1	1	1	2

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre d'ateliers sur le dialogue interreligieux et le vivre-ensemble organisés dans les régions				2	1	1	3
Nombre d'ateliers organisés sur la prévention des discours haineux, les stéréotypes et stigmatisation				3	1	1	4
Nombre de leaders PDI et de communautés hôtes formés sur la technique de prévention et de médiation des conflits communautaires, de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent			200	599	500	500	1299
Nombre de leaders touchés (H/F) par les sessions de sensibilisation pour l'implication de la chefferie coutumière et traditionnelle et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux, la promotion de la tolérance religieuse et le vivre ensemble				38	500	300	838

Source : rapports de performance 2025 des CSD-JDH et DS, mars 2026

881. Au 31 décembre 2025, l'ensemble des 12 produits programmés ont atteint leur cible. Les acquis majeurs concernent la formation de 3 250 membres des démembrements de l'ONAPREGECC, la sensibilisation de 2 millions de personnes lors des journées internationales de la paix et de la tolérance par les activités commémoratives desdites journées à travers des émissions radiophoniques et télévisuelles et la formation de 500 leaders PDI et de communautés hôtes pour l'implication de la chefferie coutumière et traditionnelle et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux, la promotion de la tolérance religieuse et le vivre ensemble.
882. Les taux d'exécution physiques et financières de l'action « prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires » en 2025 sont respectivement de 100% et de 96,2%.
883. Sur la période 2021-2025, 9 786 membres des démembrements de l'ONAPREGECC ont bénéficié du renforcement de leurs capacités et 8 230 démembrements de l'ONAPREGECC (1 conseil national, 13 OREPREGECC, 45 OPPREGECC, 350 ODEPREGECC et 7 821 OVPREGECC) ont été créés. Aussi, le taux de résolution des conflits communautaires est passé de 13% en 2021 à 31,7% sur la période. Les journées de commémoration tenues sur la période ont permis de sensibiliser près de 2 500 000 acteurs des différentes composantes sociales.
884. La quatrième action relative à la **systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés** est mesurée à travers la proportion des cas de discours haineux et la stigmatisation des communautés identifiés poursuivis. Sa valeur en 2025 et

sur la période 2021-2025 est de 100%, tous les cas discours haineux et la stigmatisation des communautés identifiés ayant été poursuivis.

885. Concernant le niveau d'exécution des produits, la proportion de discours haineux et de stigmatisation des communautés poursuivis affiche un taux de 100% en fin décembre 2025.
886. La réalisation de cette action n'a pas nécessité de coût financier.
887. Sur la période 2021 à 2025, au total 15 poursuites judiciaires ont été engagées contre l'ensemble des personnes suspectées de propos stigmatisants.
888. La cinquième action est relative à la **mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise**. Elle est évaluée par le taux d'exécution de la stratégie de communication gouvernementale et le nombre de personnes sensibilisées. Au 31 décembre 2025, les deux indicateurs ont atteint leur cible avec des niveaux respectifs de 40% et de 2 967 273 personnes sensibilisées.
889. Sur la période 2021-2025, les deux indicateurs affichent des niveaux de réalisation respectifs de 40% et de 12 300 928 personnes sensibilisées.
890. L'état de réalisation des indicateurs des produits de la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 92 : Situation des indicateurs de produits de la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Taux d'exécution de la stratégie de communication gouvernementale (%)	-	-	16,1	30	40	40	40
Nombre de conférences publiques organisées	-	4	3	3	-	-	10
Nombre de productions audiovisuelles diffusées	-	230	822	959	853	850	2 864

Source : rapport de performance 2025 du CSD-GAL, mars 2026

891. Au 31 décembre 2025, 2 des 3 indicateurs de produits programmés ont atteint leur cible. Il s'agit du taux d'exécution de la stratégie de communication gouvernementale et du nombre de productions audiovisuelles diffusées.
892. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont tous de 100%.
893. La sixième action concerne la **promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen**. Elle est mesurée par le nombre total de personnes sensibilisées. Sa réalisation est de 4 086 297 pour une cible de 2 003 710 en 2025.
894. Sur la période 2021-2025, le nombre de personnes sensibilisées sur le civisme, le dialogue et l'engagement citoyen s'élève à 5 421 519.
895. Le tableau suivant présente le niveau des indicateurs des produits de l'action.

Tableau 93 : Situation des indicateurs de produits de la **promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen** sur la période 2021-2025

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de personnes sensibilisées sur l'engagement patriotique et de participation citoyenne	100 000	70 000	150 000	1 000 000	4 000 000	2 000 000	5 320 000
Nombre de personnes sensibilisées ou formées sur la culture du civisme en milieu scolaire	1 392	1 513	2 247	9 930	74 801	3 500	89 883
Nombre de personnes sensibilisées sur la participation citoyenne	-	160	293	140	11 496	210	12 089

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

896. Au 31 décembre 2025, tous les 3 indicateurs de produits ont atteint leur cible. Il s'agit de la sensibilisation de 4 millions de personnes sur l'engagement patriotique et la participation citoyenne, la formation/sensibilisation de 74 801 personnes sur la culture du civisme en milieu scolaire et la sensibilisation de 11 496 personnes sur la participation citoyenne.
897. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen » en 2025 sont respectivement de 100% et de 112,2%.
898. Les acquis majeurs sur la période 2021 à 2025 concernent entre autres : (i) la sensibilisation de plus de 5 millions de personnes sur la thématique relative à l'engagement patriotique et à la participation citoyenne, (ii) la sensibilisation de 89 883 élèves sur le civisme en milieu scolaire et la sécurité routière ainsi que (iii) la sensibilisation de 12 089 personnes sur la participation citoyenne.
899. La septième action relative à la **poursuite du processus de la réconciliation nationale** est évaluée à travers la proportion de victimes ayant subi des préjudices des crises sociopolitiques de 1960 à 2015 indemnisées/réparées. Au 31 décembre 2025, l'action n'a pas connu de réalisation.
900. Sur la période 2021-2025, plusieurs acquis ont été engrangés, notamment le désarmement et l'insertion des ex-combattants de groupes armés terroristes, l'indemnisation/réparation de 101 à 52 personnes ayant subi des préjudices, des crises sociopolitiques de 1 960 à 2015.
901. La huitième action est relative au **renforcement de la citoyenneté et l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent dans les zones à fort défis sécuritaires**. Elle est appréciée à travers l'effectif de jeunes et de femmes dont la citoyenneté et l'insertion-socio-économique sont renforcées. Au 31 décembre 2025, 114 344 jeunes et femmes ont connu un renforcement de leur citoyenneté et une insertion-socio-économique sur une cible de 82 200.
902. Sur la période 2021 à 2025, l'effectif de jeunes et de femmes dont la citoyenneté est renforcée est de 358 284.

903. L'action comporte 2 produits. Le premier produit est relatif à l'effectif des jeunes et des femmes formés/sensibilisés sur le civisme, la citoyenneté et l'extrémisme violent. Au 31 décembre, 61 784 jeunes ont été effectivement sensibilisés sur une prévision de 36 200. Le second produit est lié à l'effectif des volontaires recrutés et placés sur les chantiers de développement. Au 31 décembre, 52 560 volontaires dont 29 402 femmes ont été recrutés et placés sur les chantiers de développement pour une cible de 46 000.
904. Les taux d'exécution physique et financière de l'action en 2025 sont respectivement de 100% et de 95,5%.
905. Sur la période 2023-2025, ce sont plus de 305 724 jeunes et femmes qui ont été sensibilisés sur le civisme et la citoyenneté en vie associative, la culture de la paix ainsi que la lutte contre les conduites addictives et l'extrémisme violent. Par ailleurs, 126 423 volontaires ont été recrutés et placés sur les chantiers de développement.

II.4.1.2. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire (IPDC)

906. Pour ce qui est de la **Composante 3 : Renforcement des capacités des communautés locales dans les domaines prioritaires identifiés de l'IPDC**, les résultats majeurs obtenus en 2025 se rapportent : (i) à l'organisation de 4 session de formations (confection et pose de pavés, en culture hors sol et en pisciculture) au profit de 420 jeunes issus de 12 arrondissements et 7 communes rurales, (ii) la formation de 200 détenus et 50 membres du personnel d'encadrement de 10 établissements pénitentiaires et (iii) l'organisation de conférences publiques sur 3 thématiques, à savoir, le civisme et la citoyenneté, le patriotisme et la participation citoyenne ainsi que la culture de la paix et de la cohésion sociale. Des conférences publiques ont mobilisé plus de 27 000 participants issus de différentes couches socio-professionnelles dans les régions.

II.4.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique

907. Le Pilier 4 est mis en œuvre au moyen d'actions inscrites dans l'Objectif stratégique 2.1 de la PND, à savoir, promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique.

II.4.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique

908. Cet objectif stratégique est poursuivi à travers l'action visant **l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice**. Elle est mesurée par le nombre de dossiers pendants en justice traités. Au 31 décembre 2025, sur une cible 200 dossiers attendus, 371 dossiers ont été traités. Cette valeur comprend les dossiers jugés par les pôles spécialisés et les dossiers des chambres criminelles des Cours d'appel.
909. Sur la période 2021-2025, 1 624 dossiers pendants en justice ont été traités.
910. Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation des indicateurs de produits de cette action.

Tableau 94 : Situation des indicateurs de produits de l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice sur la période 2021-2025.

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Cible 2025	Réal. 2021- 2025
Nombre de dossiers dits emblématiques dont le procès a débuté	1	2	4	4	2	2	13
Nombre d'audiences foraines tenues	16	30	54	50	46	30	196
Nombre d'audiences criminelles tenues	25	16	12	14	93	12	160
Nombre de sessions du pôle anti-terro tenues	1	0	3	7	12	7	23
Nombre de dossiers jugés par les pôles ECOFI	38	80	87	132	133	80	470
Nombre d'arrêtés rendus	1 172	645	645	376	483	300	3 321
Proportion de comptes jugés (%)	-	-	27,4	0	0	60	14,12
Nombre de textes élaborés	3	7	8	5	7	3	30
Nombre de textes adoptés	3	1	4	2	6	1	16
Nombre d'acteurs des juridictions civiles, administratives, commerciales et sociales formés	385	142	290	30	417	350	1 264
Nombre d'acteurs de la chaîne pénale formés	62	306	582	381	116	260	1 447
Nombre de lieux de détention et de centres pour mineurs visités	50	40	40	48	16	30	194
Nombre d'enfants bénéficiaires de mesures de protection judiciaire	-	-	150	141	264	100	555
Nombre de participation aux instances statutaires de l'OHADA	2	2	2	2	0	2	8

Source : rapport de performance 2025 du CSD-JDH, mars 2026

911. En fin décembre 2025, sur les 14 indicateurs de produit programmés, seuls 4 n'ont pas atteint leur cible. Toutefois, 2 ont connu des débuts de réalisation. Il s'agit de la visite de 16 lieux de détention et de centres pour mineurs pour une cible de 30 et de la formation de 116 acteurs de la chaîne pénale sur une prévision de 260.
912. Les 2 derniers indicateurs de produits sont relatifs au nombre de participation aux instances statutaires de l'OHADA et la proportion de comptes jugés qui affichent des niveaux de réalisation nul. Cette situation s'explique en partie par la suspension de la participation (depuis 2024) du Burkina Faso aux instances statutaires de l'OHADA.
913. Les taux d'exécution physique et financière de l'action « accélération du traitement des dossiers pendants en justice » en 2025 sont respectivement de 77% et de 61,5%.
914. Sur la période 2021-2025, plusieurs progrès ont été enregistrés. Il s'agit notamment : (i) du jugement de 13 dossiers dits emblématiques, (ii) de la tenue de 196 audiences foraines, (iii) de la tenue de 160 audiences criminelles et de 23 sessions du pôle anti-terroriste et (iv) le rendu de 3 321 arrêtés par les Hautes Cours. Par ailleurs, sur un stock total de 1 976 comptes

à juger, 279 arrêts ont été rendus, 1 264 acteurs des juridictions civiles, administratives, commerciales et sociales ont été formés, 1 763 acteurs de la chaîne pénale ont été formés, plus de 500 enfants en danger ou en conflit avec la loi ont bénéficié de mesures de protection judiciaire et le pays a participé à 8 rencontres statutaires de l'OHADA.

II.4.3. Synthèse de la conduite du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale

915. Le bilan de l'exécution physique des actions du Pilier 4 au 31 décembre 2025 se chiffre à 87,6% pour une exécution financière de 84,3%.
916. Les principaux acquis de ce pilier se résument comme suit.
917. Au titre de la **promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel**, les acquis majeurs se rapportent à : (i) la disponibilité de la cartographie des sites de pèlerinages religieux et de 3 textes relatifs à l'organisation des pèlerinages au Burkina Faso, (ii) la tenue d'un atelier de sensibilisation sur le dialogue interreligieux et le vivre-ensemble et (iii) la tenue de 4 cadres de dialogue sur la laïcité dans les régions.
918. S'agissant de la **prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires**, les acquis majeurs concernent : (i) la formation de 3 250 membres des démembrements de l'ONAPREGECC, (ii) la sensibilisation de 2 millions de personnes lors des journées internationales de la paix et de la tolérance et (iii) la formation de 500 leaders PDI et de communautés hôtes pour l'implication de la chefferie coutumière et traditionnelle et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux, la promotion de la tolérance religieuse et le vivre ensemble.
919. Concernant la **promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen**, les résultats se rapportent à la sensibilisation de 4 millions de personnes sur l'engagement patriotique et la participation citoyenne, la formation/sensibilisation de 74 801 personnes sur la culture du civisme en milieu scolaire et la sensibilisation de 11 496 personnes sur la participation citoyenne.
920. Pour ce qui est du **renforcement de la citoyenneté et l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent dans les zones à fort défis sécuritaires**, les réalisations se rapportent à la sensibilisation de 61 784 jeunes et femmes sur le civisme, la citoyenneté et l'extrémisme violent ainsi que le placement sur les chantiers de développement de 52 560 volontaires dont 29 402 femmes.
921. Relativement à l'**accélération du traitement des dossiers pendants en justice**, les acquis majeurs engrangés portent sur : (i) la tenue de 46 audiences foraines et de 93 audiences criminelles, (ii) la tenue de 12 sessions du pôle anti-terro, (iii) le jugement de 133 dossiers par les pôles ECOFI, (iv) la formation de 483 acteurs des juridictions civiles, administratives, commerciales et sociales, (v) la mise sous protection judiciaire de 264 enfants et (vi) la visite de 16 lieux de détention et de centres pour mineurs.

III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation de la politique nationale de développement en 2025

III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif

922. Au cours de l'année 2025, tous les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les Cadres régionaux de dialogue (CRD) ont tenu leurs revues annuelles des rapports sectoriels et régionaux de performance 2025 de la PND.
923. Dans le cadre de la préparation de ces revues sectorielles et régionales, les secrétariats techniques ont collecté des informations auprès des structures de mise en œuvre des actions. Ces informations ont servi de base à l'élaboration des 26 rapports sectoriels et régionaux de performance 2025.
924. Dans l'ensemble, les sessions des revues annuelles au niveau des 13 secteurs de planification se sont déroulées sous la présidence effective des ministres-présidents et/ou vice-présidents de ces cadres de dialogue. Le tableau ci-dessous présente l'état de fonctionnement des CSD en 2025. Les Groupes thématiques (GT) ont passablement bien fonctionné dans l'ensemble. Sur les 13 secteurs de planification, seul le groupe thématique du CSD-CTSL n'a pas bien fonctionné au cours de l'année 2025.
925. S'agissant de la participation des OSC et du secteur privé aux sessions, on note une bonne représentation de ces acteurs lors de la tenue de la revue annuelle des CSD.
926. Les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CSD restent la tenue irrégulière des réunions des groupes thématiques, la non-disponibilité de certaines informations statistiques due au retard enregistré dans la collecte des données sur le terrain et les délais relativement courts impartis à l'élaboration des documents et la tenue des revues.

Tableau 95 : Etat du fonctionnement des CSD en 2025

CSD	Date revue	Présidence des travaux	OSC	SP	GT
Gouvernance administrative et locale	10 /03/2026	1	1	1	1
Défense et sécurité	13 /03/2026	1	1	1	1
Gouvernance économique	10 /03/2026	1	1	1	1
Justice-droits humains	11 /03/2026	1	1	1	1
Education et formation	10/03/2026	1	1	1	1
Recherche et innovation	6/03/2026	1	1	1	1
Santé	13 /03/2026	1	1	1	1
Travail, emploi et protection sociale	11/03/2026	1	1	1	1
Culture, tourisme, sport et loisirs	06 /03/2026	1	1	1	0
Infrastructures de transport, communication et habitat	18 /03/2026	0	1	1	1
Production agro-sylvo-pastorale et Environnement Eau et Assainissement	10 /03/2026	0	1	1	1
Transformations industrielles et artisanales	11 /03/2026	1	1	1	1
Commerce et services marchands	13 /03/2026	1	1	1	1

Source : conçu à partir des 13 rapports sectoriels de performance 2025, SEN-PND

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un ministre, 0 sinon). OSC (1 en cas de participation des OSC à la session du CSD, 0 sinon). SP (1 en cas de participation du secteur privé, 0 sinon) GT (1 si les groupes thématiques fonctionnent, 0 sinon).

927. Concernant les revues régionales, comme le montre le tableau ci-dessous, tous les CRD ont tenu leurs revues annuelles 2025 courant mars 2026 à l'exception de deux régions (Tannounyan et Liptako) qui ont tenu leur revue début avril. Dans l'ensemble, les travaux des revues régionales ont été présidés dans les 13 régions par les Gouverneurs. Aussi, les Organisations de la société civile et le secteur privé étaient présents lors de la tenue de ces revues.
928. Les principales difficultés dans le fonctionnement des CRD sont entre autres : (i) la non-disponibilité de certaines informations statistiques due à l'insécurité dans certaines zones et (ii) la faiblesse du financement pour la prise en charge des activités des secrétariats techniques.

Tableau 96: Etat du fonctionnement des CRD en 2025

CRD	Date revue	Présidence des travaux	OSC	SP	CT
Kadiogo	18/03/2026	1	1	1	1
Guiriko	17/03/2026	1	1	1	1
Oubri	31/03/2026	1	1	1	1
Goulmou	17/03/2026	1	1	1	1
Nakambé	12/03/2026	1	1	1	1
Bankui	31/03/2026	1	1	1	1
Nazinon	11/03/2026	1	1	1	1
Tannounyan	01/04/2026	1	1	1	1
Djoro	24/03/2026	1	1	1	1
Yadéga	12/03/2026	1	1	1	1
Liptako	02/04/2026	1	1	1	1
Koulsé	17/03/2026	1	1	1	1
Nando	18/03/2026	1	1	1	0

Source : conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2025, SEN-PND

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un gouverneur, 0 si non). OSC (1 en cas de participation des OSC à la session du CRD, 0 si non). SP (1 en cas de participation du secteur privé, 0 si non) CT (1 si les commissions thématiques fonctionnent, 0 si non).

III.2. Financement de la Politique nationale de développement

929. Le financement du PA-SD par des ressources propres s'est renforcé sur la période 2021-2025. Les ressources propres mobilisées, les décaissements des appuis projets et les appuis budgétaires par partenaire pour la conduite des actions du PA-SD s'élèvent à 4 200,1 milliards F CFA en 2025 contre 3 443,9 milliards F CFA en 2024, soit un accroissement de 21,9%. Sur la période 2021-2025, les ressources mobilisées sont ressorties à 16 101,8 milliards F CFA, soit une progression annuelle moyenne de 13,4%.
930. La progression des ressources en 2025 reste soutenue par la bonne dynamique du recouvrement des ressources propres (111,2%), induisant un accroissement de 24,5% par rapport au niveau de 2024. La dynamique des ressources propres enregistrées en 2025 est tributaire de la progression continue des recettes fiscales (+19,9%) et une hausse importante des autres recettes de 60,2%. Quant aux décaissements des partenaires, ils ont connu une hausse de 8,1% en 2025 après une baisse de 4,9% enregistrée un an plus tôt. Ces décaissements restent toujours dominés par la composante appuis projets (88,7%). Sur la période 2021-2025, les ressources propres ont représenté 82,6% des ressources totales mobilisées.

Tableau 97 : Mobilisation des ressources pour le financement du PA-SD sur la période 2021-2025 (en milliards F CFA).

Année	2021	2022	2023	2024	Prév LFR 2025	Real 2025	Total 2021- 2025
Ressources propres	1 946,6	2 288,3	2 543,7	2 904,9	3 254,0	3 617,4	13 300,8
<i>Recettes fiscales</i>	1 687,5	2 052,4	2 246,2	2 575,8	2 809,1	3 090,3	11 652,3
<i>Autres recettes</i>	259,1	235,8	297,5	329,1	444,9	527,0	1 648,5
Ressources extérieures	597,5	514,6	567,1	539,0	451,3	582,7	2 801,0
Appuis budgétaires	126,6	117,0	68,5	68,4	38,5	65,8	446,3
- <i>Dons</i>	80,9	60,3	0,0	0,0	0,0	0,0	141,2
- <i>Prêts</i>	45,7	56,7	68,5	68,4	38,5	65,8	305,1
Appuis projets	470,9	397,6	498,6	470,7	412,8	517,0	2 354,7
- <i>Dons</i>	179,3	202,8	203,5	178,5	187,8	170,3	934,4
- <i>Prêts</i>	291,6	194,8	295,1	292,2	225,0	346,6	1 420,2
Total des ressources	2 544,1	2 802,9	3 110,8	3 443,9	3 705,3	4 200,1	16 101,8

Source : DGTCP/DSOFE, mars 2026

III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement

931. L'efficacité de la coopération au développement est appréciée à l'aune d'une part, du niveau de décaissement et d'exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés et d'autre part, de la contribution financière des CT. En fin décembre 2025, sur un total de 860,2 milliards F CFA d'appuis prévus par l'ensemble des CSD, 600,2 milliards F CFA ont

été décaissés, soit un taux de décaissement moyen de 69,8%. Sur les 600,2 milliards F CFA décaissés, 485,0 milliards F CFA ont été dépensés, soit un niveau d'absorption des ressources de 80,8%.

932. Le Tableau suivant donne pour l'ensemble des CSD, le niveau de décaissement et d'absorption des ressources des projets et programmes en 2025. De façon globale, le taux de décaissement varie entre 49,0% et 99,2%. Quant à l'absorption de ces ressources, les taux varient entre 52,5% à 101,6%.

Tableau 98 : Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2025

CSD	Programmation (millions FCFA)	Décaissement (millions FCFA)	Dépenses (millions FCFA)	Taux de décaissement	Taux d'absorption
CSD-JDH	0,66	0,65	0,64	98,8	98,7
CSD-DS	7,8	7,70	7,70	98,8	100,0
CSD-EF	30,9	19,6	19,9	63,5	101,6
CSD-EEA	66,23	65,6	34,46	99,1	52,5
CSD-GAL	35,5	25,0	18,6	70,3	74,6
CSD-GE	252,9	188,9	179,7	74,7	95,1
CSD-ITCH	359 100,8	202 580,7	151 004,9	56,4	74,5
CSD-CSM	5 444,1	2 668,1	1 983,8	49,0	74,3
CSD-CTSL	10 963,7	10 807,2	10 807,2	98,6	100,0
CSD-PASP	320 315,5	286 849,9	226 417,7	89,5	78,9
CSD-RI	0,12	0,08	0,06	70,0	71,0
CSD-Santé	183,3	112,1	101,2	61,2	90,3
CSD-TIA	163 755,1	96 875,3	94 438,5	59,2	97,5
CSD-TEPS	7,0	3,9	3,1	56,2	79,2
Total	860 163,6	600 204,8	485 017,6	69,8	80,8

Source : conçu à partir des rapports sectoriels de performance 2025, SEN-PND

933. Le tableau suivant présente le bilan financier des investissements consentis par les acteurs au développement (Etat, CT, PTF, ONG-AD) en 2025 par l'ensemble des acteurs dans les 13 régions. Sur une programmation de 667,4 milliards F CFA, seulement 492,0 milliards F CFA ont été dépensés, soit un taux d'exécution moyen de 73,7%.

934. Le niveau d'exécution financière des PA-SD régionaux est compris entre 42,7% pour la région de Oubri et 86,5% pour la région du Kadiogo. Cinq régions présentent des taux d'exécution financière au-dessus de la moyenne (73,7%). Il s'agit des régions du Kadiogo, du Guiriko, des Tannounyan, du Djôrô et du Nando. Parmi elles, 4 affichent un taux supérieur à 80% (Kadiogo, Guiriko, Tannounyan et Nando).

Tableau 99: Financement des investissements dans les régions en 2025

Régions	Programmation (en millions FCFA)	Dépenses (en millions FCFA)	Taux d'exécution financière (%)
Bankui + Sourou	28 820,5	16 320,1	56,6
Djôrô	43 249,6	32 830,7	75,9
Goulmou+Sirba+Tapoa	34 480,5	15 725,8	45,6
Guiriko	100 384,5	82 546,4	82,2
Kadiogo	192 575,1	166 556,0	86,5
Koulsé	52 435,9	24 791,2	47,3
Liptako+Soum	29 268,7	17 918,5	61,2
Nakambé	6 724,1	3 128,6	46,5
Nando	66 302,6	53 284,6	80,4
Nazinon	14 126,5	8 621,2	61,0
Oubri	14 239,3	6 074,0	42,7
Tannounyan	25 816,7	20 853,5	80,8
Yaadga	58 982,5	43 348,6	73,5
Total	667 406,5	491 999,2	73,7

Source : conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2025, SEN-PND

935. Les difficultés rencontrées par les CT dans la mise en œuvre des PA-SD régionaux sont, entre autres, (i) l'inaccessibilité de certains sites pour la réalisation des infrastructures en raison de la crise sécuritaire, (ii) l'insuffisance de ressources financières, (iii) la suspension/suppression des ressources provenant du fonds minier et des investissements sur fonds propres conditionnés par une autorisation préalable, (iv) la défaillance de certains prestataires de services et le faible niveau de recouvrement des ressources propres.

Conclusion

936. Au cours de l'année 2025, la mise en œuvre du PA-SD, instrument principal d'opérationnalisation de la PND, s'est déroulée dans un contexte international caractérisé par la persistance des tensions géostratégiques et commerciales, la poursuite de la crise russo-ukrainienne, ainsi qu'une situation géopolitique toujours fragile en Afrique de l'Ouest.
937. Toutefois, l'amélioration progressive de la situation sécuritaire, consécutive à la reconquête de certaines zones, et par une campagne agro-pastorale globalement favorable ont permis d'atteindre des résultats importants tant sur le plan économique que dans la mise en œuvre du PA-SD.
938. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 5,3% en 2025 contre 4,8% en 2024. Cette tendance haussière est rendue possible grâce à la progression de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs d'activité, en particulier du secteur primaire (+11,5%), soutenu par les bonnes récoltes, ainsi que les secteurs secondaire (+4,7%) et tertiaire (+2,6%). Sur la période 2021-2025, la croissance économique est ressortie en moyenne à 4,3% par an, portée essentiellement par le dynamisme des secteurs tertiaire (+5,4%) et primaire (+5,3%).
939. Concernant l'inflation, celle-ci a enregistré une nette décélération en moyenne annuelle en 2025, ressortant à -0,5% après 4,2% en 2024, traduisant une entrée en territoire déflationniste. Cette évolution s'explique principalement par la contraction des prix dans certaines fonctions de consommation, notamment « Logement, eau, électricité et gaz » (- 4,2%) et « Information et communication » (-2,2%).
940. Quant au niveau global de mise en œuvre du PA-SD, eu égard au contexte relativement peu favorable, il est jugé satisfaisant avec un niveau d'exécution physique de 85,7% et une réalisation financière de 83,3%. Les acquis majeurs enregistrés sont présentés suivant les piliers du Plan.
941. En matière de **lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale** (Pilier 1), les principaux résultats obtenus en 2025 ont permis de porter le taux d'exécution physique des actions du Pilier à 92,3% pour un taux d'exécution financière de 91,9%. Les principaux acquis se rapportent entre autres à : (i) l'opérationnalisation de 2 USJ et de 2 UPCO ainsi qu'au recrutement de 15 810 militaires , (ii) l'organisation de 20 312 patrouilles dans les massifs forestiers, 35 250 patrouilles dissuasives par la PN, 21 863 patrouilles dissuasives organisées par l'EMGN et 18 960 patrouilles de sécurisation effectuées par la PN dans les zones sensibles et criminogènes et (iii) la réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des terroristes avec 73 préfectures réouvertes et 871 localités libérées de l'emprise des terroristes.
942. Au titre de la **réponse à la crise humanitaire** (Pilier 2), le niveau d'exécution physique des actions de ce pilier ressort à 89,8% en 2025 pour une exécution financière de 61,8%. Les principaux résultats obtenus en 2025 se rapportent à : (i) la prise en charge psycho social de 2 millions de PDI et victimes des catastrophes, (ii) l'assistance alimentaire à 1 910 658 PDI,

(iii) la réalisation de 69 infrastructures hydrauliques et (iv) l'assistance en AME à 58 637 ménages déplacés internes.

943. La mise en œuvre des actions programmées au niveau **du Pilier 3** a également permis d'enregistrer des acquis notables. Dans l'ensemble, le taux d'exécution physique de ce Pilier ressort à 84,2% en 2025 avec une exécution financière de 87,4%.
944. **Dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance économique, financière**, les avancées concernent le recouvrement de 3 311,7 milliards F CFA au profit du budget de l'Etat ainsi que de 222,2 milliards F CFA au titre du FSP et la mobilisation de 51,1 milliards F CFA au profit des CT.
945. **Au titre de la promotion de la santé de la population et de l'accélération de la transition démographique**, les résultats majeurs concernent : (i) la poursuite des réformes en matière de santé, (ii) la poursuite de la réforme du système éducatif à travers l'élaboration de 100% des guides spécifiques pour l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire et des nombres de référentiels de l'ENF.
946. **Concernant la promotion de la recherche et l'innovation et le renforcement de l'utilisation des résultats de la recherche en faveur de la transformation de l'économie**, les principaux résultats en 2025 concernent la production de 8 727,8 kg de semences forestières, la diffusion de 86 espèces forestières et 6393,3 kg de semences forestières améliorées.
947. **Au titre de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité**, les résultats notables en 2025 portent sur : (i) l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement avec la réalisation de 1 473 forages équipés de PMH, 1 177 PEA, 2 009 latrines communautaires et institutionnelles ainsi que 3 STBV, la réhabilitation de 466 PMH.
948. **En matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et des emplois**, les principaux acquis au 31 décembre 2025 concernent : (i) la production de plus de 7,1 millions de tonnes de céréales représentant 126,4% des besoins céréaliers du pays, (ii) la construction de 11 nouveaux barrages, (iii) la mise en service de 2 nouvelles centrales, (iv) l'aménagement de 1 924,3 km de pistes rurales, (iv) le bitumage de 272,3 km de nouvelles routes et 295,8 km de nouvelles voiries et (v) la construction de 3 postes modernes.
949. **Concernant le Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale**, le bilan de l'exécution physique des actions au 31 décembre 2025 se chiffre à 87,6% pour une exécution financière de 84,3%. Les avancées majeures portent sur : (i) l'adoption de la loi sur la chefferie traditionnelle et (ii) l'élaboration de la cartographie des sites de pèlerinage religieux.
950. Malgré ces acquis énumérés ci-dessus, de nombreuses difficultés ont entravé la mise en œuvre du PA-SD en 2025. Il s'agit essentiellement :
- de l'inaccessibilité de certaines localités qui freine voire entraîne l'abandon de certains chantiers et limite les interventions de certains acteurs ;
 - le faible accès aux données relatives aux initiatives présidentielles ;

- la faible participation des membres statutaires aux organes et instances du dispositif de suivi-évaluation de la PND ;
- la faible animation des groupes thématiques ;
- le non alignement des processus de planification et de budgétisation des actions et des activités.

951. Aussi, afin de mitiger ces difficultés, il est impérieux de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- poursuivre la dynamique de reconquête du territoire et de réinstallation des populations et services de l'Etat ;
- veiller à la communication régulière des données relatives aux initiatives présidentielles aux organes et instances du dispositif de suivi-évaluation de la PND ;
- veiller à la participation effective des membres statutaires des organes du dispositif de suivi-évaluation de la PND et à l'animation des groupes thématiques ;
- veiller à l'alignement des processus de planification et de budgétisation des actions et des activités ;
- veiller à l'instauration d'un dialogue avec les coordonnateurs des initiatives présidentielles.

Table des matières

Sommaire.....	i
Liste des tableaux.....	ii
Sigles et abréviations.....	viii
Résumé	xi
Introduction	14
I. Evolution de l'économie burkinabè en 2025.....	15
II. Performance 2025 et sur la période 2021-2025 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier 17	
II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale.....	18
II.1.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix	18
II.1.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.....	18
II.1.2. Contribution des collectivités territoriales au renforcement de la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme	33
II.1.3. Synthèse du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale	34
II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire	36
II.2.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix	36
II.2.1.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	36
II.2.2. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	44
L'axe s'opérationnalise à travers l'OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro- sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.	44
II.2.2.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo- pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	44
II.2.3. Contribution des collectivités territoriales à la réponse à la crise humanitaire	46
II.2.4. Synthèse du Pilier 2 : répondre à la crise humanitaire	46
II.3. Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance	47

II.3.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix	47
II.3.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.....	48
II.3.1.2. Synthèse de la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix	49
II.3.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique	49
II.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique	49
II.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique	56
II.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionales et internationale	63
II.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale	77
II.3.2.5. Synthèse de l'approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l'administration publique	81
II.3.3. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale	84
II.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique	84
II.3.3.2. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la santé.....	89
II.3.3.3. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	89
II.3.3.4. Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous	98
II.3.3.5. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie.....	98
II.3.3.6. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	101
II.3.3.7. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.....	106
II.3.3.8. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.....	106

II.3.3.9.	Etat de mise en œuvre des actions de FASO MEBO en 2025.....	111
II.3.3.10.	Synthèse de la consolidation du développement du capital humain et de la solidarité nationale.....	111
II.3.4.	Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	113
II.3.4.1.	Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	113
II.3.4.2.	Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IP-P3A) 2024-2029.....	120
II.3.4.3.	Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.....	120
II.3.4.4.	Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la relève et l'élite sportives (IP-RELIS)	130
II.3.4.5.	Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	131
II.3.4.6.	Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie.....	137
II.3.4.7.	Etat de mise en œuvre de l'Initiative Présidentielle pour le développement communautaire (IPDC).....	144
II.3.4.8.	Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre	144
II.3.4.9.	Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire (IPDC).....	146
II.3.4.10.	Synthèse de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et des emplois	146
II.3.4.11.	Contribution des Collectivités territoriales à la Refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance	148
II.4.	Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.....	149
II.4.1.	Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ..	149
II.4.1.1.	Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix.....	149
II.4.1.2.	Etat de mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire (IPDC).....	155

II.4.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique	155
II.4.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique	155
II.4.3. Synthèse de la conduite du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale.....	157
III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation de la politique nationale de développement en 2025.....	158
III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif.....	158
III.2. Financement de la Politique nationale de développement	160
III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement	160
Conclusion.....	163
Table des matières.....	i